



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Mai 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE, ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services** du FMI établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 21 janvier 2022. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 4 novembre 2021 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 janvier 2022.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

- Lettre d'intention adressée par les autorités de la République du Congo au FMI*
- Mémoire de politique économique et financière des autorités de la République du Congo*
- Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI approuve en faveur de la République du Congo un accord d'un montant de 455 millions de dollars au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le conseil d'administration du FMI a approuvé en faveur de la République du Congo un nouvel accord de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit, pour un montant équivalent à environ 455 millions de dollars. La décision du conseil d'administration permettra de décaisser immédiatement un montant équivalent à environ 90 millions de dollars.

De nouvelles vagues de contamination à la COVID-19 viennent compliquer la reprise économique qui s'esquisse au lendemain de la grave récession entraînée par l'irruption de la pandémie et par les chocs sur les cours du pétrole qui lui sont associés.

Il sera essentiel de réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, tout en mettant en œuvre une politique budgétaire de nature à favoriser une reprise économique vigoureuse et équitale.

Afin d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires, il conviendra de mener des réformes structurelles d'envergure, en adoptant des mesures de lutte contre la corruption, en rendant plus transparente l'utilisation des deniers publics et en réformant le secteur de l'énergie.

Washington : Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 36 mois au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC), pour un montant équivalent à 324,0 millions de DTS (environ 455 millions de dollars, soit 200 % de la quote-part de la République du Congo au FMI), afin d'aider le pays à préserver sa stabilité macroéconomique et à favoriser la reprise économique dans le contexte de la pandémie, notamment en catalysant le soutien financier d'autres donateurs officiels. La décision du conseil d'administration permettra de décaisser immédiatement l'équivalent de 64,80 millions de DTS (environ 90 millions de dollars).

À long terme, les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme appuyé par la FEC permettront de remédier aux facteurs de fragilité du pays et de jeter les bases d'une croissance plus élevée, plus résiliente et plus inclusive en République du Congo. Ce programme contribuera aussi aux initiatives régionales visant à rétablir et à préserver la stabilité extérieure de la [Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale](#) (CEMAC).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« L'économie de la République du Congo devrait se renforcer au cours du second semestre, grâce aux progrès de la campagne de vaccination, aux dépenses sociales et à l'apurement des arriérés intérieurs. Cependant, cette reprise naissante fait face à des risques considérables, comme l'éventuelle recrudescence de la pandémie, la volatilité persistante des cours et de la production de pétrole, les chocs liés au changement climatique, et l'exécution moins satisfaisante que prévu de certaines réformes.

« Le programme des autorités, appuyé par un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, vise à préserver la stabilité macroéconomique au cours de la reprise, à remédier aux sources de fragilité, et à jeter les bases d'une croissance plus vigoureuse, résiliente et inclusive à moyen terme. L'accord devrait également permettre de catalyser le soutien apporté par les partenaires pour le développement.

« Il sera essentiel de réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, tout en favorisant une reprise économique forte et équitable. À cette fin, il est crucial que les autorités puissent disposer de l'espace budgétaire nécessaire pour engager des dépenses sociales indispensables et des investissements essentiels dans les infrastructures. Les autorités s'attachent à accroître les recettes intérieures et à rendre la dépense publique plus efficace, notamment en améliorant la gestion des investissements publics. Une meilleure gestion de la dette sera tout aussi nécessaire, y compris pour assurer le remboursement régulier de la dette et des arriérés de paiements. Les autorités prennent des mesures pour parachever la restructuration de la dette extérieure.

« Des réformes structurelles d'envergure joueront un rôle central dans l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires ; elles permettront également de surmonter les difficultés liées au changement climatique et à la transition vers une économie sobre en carbone. La mise en service du nouveau dispositif de lutte contre la corruption, les réformes du secteur de l'énergie, la consolidation de la gestion des finances publiques et le renforcement de la stabilité et de l'inclusion financières contribueront en outre à éliminer d'anciens goulets d'étranglement structurels et à accroître le niveau de confiance. »

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	Est.	Art. IV 2021		Proj.				
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Production et prix								
PIB à prix constants	-8,1	-0,2	-0,2	2,4	2,9	6,5	2,2	1,2
Pétrole	-8,5	-2,9	-2,9	1,0	1,5	11,5	-2,4	-7,1
Hors pétrole	-8,0	0,9	0,9	3,3	3,7	4,0	4,4	4,8
PIB aux prix courants	-20,8	17,5	17,3	3,3	2,8	6,9	3,1	2,8
Déflateur du PIB	-13,8	17,7	17,5	0,8	-0,1	0,4	0,9	1,5
Hors pétrole	1,8	2,0	2,0	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	1,4	2,0	2,1	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,6	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	-36,2	44,2	44,2	0,5	-3,1	5,8	-4,3	-4,9
Importations, f.à.b.	-25,3	14,7	13,2	13,5	6,8	8,8	2,1	0,3
Volume des exportations	-2,2	3,0	4,7	2,5	2,0	6,7	1,5	5,3
Volume des importations	-19,8	-6,6	-9,9	14,7	10,8	11,1	3,6	-3,0
Termes de l'échange (- = dégradation)	-27,8	17,3	12,0	-0,8	-1,4	1,2	-4,4	-13,1
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-0,1	12,1	13,4	5,5	0,3	-1,4	-4,0	-4,3
Avoirs extérieurs nets	-8,0	11,0	5,3	-7,5	32,9	13,7	15,2	23,5
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	62,4	49,6	50,1	46,0	43,3	38,7	34,9	33,2
Secteur monétaire								
Monnaie au sens large	18,0	32,7	27,2	10,8	10,5	8,3	12,4	14,2
Crédit au secteur privé	3,5	0,8	0,6	4,1	3,3	4,5	8,0	9,4
(en pourcentage du PIB)								
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	22,5	33,5	34,4	29,3	25,2	23,4	21,4	21,7
Investissement brut	22,6	21,3	21,0	23,8	24,9	24,8	25,4	26,0
(en pourcentage du PIB non pétrolier sauf indication contraire)								
Finances de l'administration centrale								
Total des recettes	31,1	36,2	38,2	39,8	37,6	37,6	35,4	33,0
Recettes pétrolières	15,3	21,6	22,9	23,2	20,8	20,6	17,9	15,1
Recettes hors pétrole (dons compris)	15,8	14,6	15,3	16,6	16,8	17,0	17,5	17,9
Total des dépenses et prêts nets	32,8	33,8	36,0	35,5	35,6	34,6	34,9	34,1
Courantes	27,8	28,2	31,0	28,2	28,0	27,2	27,1	26,2
Capital (et prêts nets)	5,0	5,6	5,0	7,3	7,6	7,4	7,8	7,9
Solde global (- = déficit, base ordonnancement)	-1,7	2,4	2,2	4,3	2,0	3,0	0,6	-1,1
Solde global (- = déficit, base ordonnancements, en % du PIB)	-1,2	1,5	1,4	2,7	1,4	2,0	0,4	-0,8
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-15,2	-17,0	-17,1	-15,7	-15,3	-14,4	-14,4	-13,3
Solde budgétaire primaire de base (- = déficit) ¹	0,2	4,7	5,7	7,5	5,4	6,2	3,5	1,8
Solde primaire de base hors pétrole (- = déficit) ²	-15,3	-14,7	-16,5	-12,7	-12,1	-11,3	-11,4	-10,9
Solde budgétaire de référence (en % du PIB) ³	2,6	0,4	-0,5	-1,2	-2,7	-1,4	-1,7	-1,9
Solde primaire (en % du PIB)	0,1	2,9	3,6	4,8	3,6	4,2	2,5	1,3
Déficit de financement (en % du PIB)	0,0	0,0	0,0	3,1	2,9	1,8	0,0	0,0
Dettes publiques totales (en % du PIB) ⁴	110,1	84,2	93,5	89,3	83,6	74,9	71,9	72,1
(en pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)								
Service de la dette publique extérieure	42,0	34,4	29,0	33,4	28,6	24,0	20,3	11,0
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)								
PIB nominal	5 937	6 976	6 962	7 189	7 390	7 899	8 146	8 370
PIB pétrolier nominal	1 691	2 607	2 593	2 550	2 436	2 591	2 438	2 208
PIB non pétrolier nominal	4 245	4 369	4 369	4 639	4 955	5 308	5 708	6 162
PIB nominal (en millions de dollars)	10 329	12 744	12 676	13 235	13 803	14 934	15 568	16 122
Prix du pétrole au Congo (en dollars/baril)	39	65	65	64	61	59	57	56
Cours du Brent (en dollars par baril)	42	67	67	66	63	61	59	58
Production de pétrole (en millions de barils)	112	109	109	110	112	125	122	113
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne de la période)	575
TCER (variation en pourcentage)	6,5

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement public financé sur ressources extérieures).

² Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

³ Solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

⁴ L'encours de la dette en 2020 a été corrigé à la hausse depuis les consultations de 2021 au titre de l'article IV pour tenir compte des révisions apportées aux données et à leur couverture.



RÉPUBLIQUE DU CONGO

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Le 10 janvier 2022

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Une nouvelle vague de la pandémie de COVID-19 freine la reprise économique balbutiante au sortir de la forte récession provoquée par l'apparition de la pandémie et les chocs consécutifs sur le cours du pétrole. À moyen terme, les réformes destinées à améliorer la gouvernance, la diversification économique et la résilience concourent à faire face aux défis liés aux changements climatiques et à la transition mondiale vers une économie sobre en carbone, ce qui permettra progressivement d'augmenter les revenus, de créer des emplois, de réduire les inégalités et de sortir le pays de l'état de fragilité. À court terme, l'espace budgétaire nécessaire pour répondre à ces défis reste limité. Certes, la viabilité de la dette est rétablie depuis peu, mais des risques de liquidité et des vulnérabilités majeures persistent. Compte tenu des arriérés de paiement et des négociations en cours avec un créancier commercial extérieur, le pays est classé « en surendettement ». La récente consultation au titre de l'Article IV s'est terminée le 24 septembre 2021.

Facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la FEC d'un montant de 324,0 millions de DTS (soit 200 % de la quote-part).

Perspectives et risques. La reprise économique devrait se renforcer en 2022, alors que les vents contraires liés à la pandémie se dissipent. L'inflation devrait rester modérée. Les principaux risques pesant sur ces perspectives sont l'instabilité du cours et de la production de pétrole, le ralentissement de la campagne vaccinale, les chocs climatiques et une faible mise en œuvre des réformes.

Objectifs et contenu du programme. Le programme des autorités appuyé par la FEC a pour vocation de répondre aux besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements afin d'obtenir une reprise qui diminue les fragilités et engendre une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. Les principales mesures du programme de soutien sont : (i) l'augmentation des dépenses d'infrastructures et des dépenses sociales, tout en opérant un assainissement budgétaire qui passera par l'augmentation des recettes et la redéfinition des priorités en matière de dépense ; (ii) l'apurement des arriérés extérieurs ; (iii) le renforcement de l'investissement public et de la gestion de la dette, ce qui, conjugué à (i) et (ii), réduira les vulnérabilités de la dette ; et

(iv) l'amélioration de la gouvernance et de la transparence ainsi que la mise en œuvre de réformes structurelles du côté de l'offre favorisant la diversification économique. L'accord FEC permettra de mobiliser le financement des partenaires au développement, contribuera à la stabilité régionale et sera appuyé par l'action régionale de la CEMAC, qui s'efforcera de maintenir une orientation de politique monétaire appropriée et de promouvoir la stabilité du secteur financier.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et **Gavin**
Gray (département de
 la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens sur le programme appuyé par la FEC se sont tenus à distance du 7 au 18 octobre 2021 et le 4 novembre 2021. L'équipe de la mission était composée de Mme Mitra (cheffe de mission), MM. Islam et Sulemane (tous du département Afrique), M. Chaudry (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Mme Liu (département des finances publiques), M. Swanepoel (département juridique), M. Millon (représentant résident), M. Nsongui Tonadio (économiste local) et M. Sarda (expert de long terme auprès du département des finances publiques). M. Sidi Bouna (bureau des administrateurs) a participé aux principaux entretiens. M. Tsoungi (Banque mondiale) a pris part aux réunions techniques. Mme Akor a effectué des recherches et Mme Adjahouinou a aidé à l'élaboration du rapport des services. La mission s'est entretenue avec l'Honorable M. Andely, ministre des Finances et avec d'autres hauts fonctionnaires. Elle a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	8
OBJECTIFS ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	12
A. Politique budgétaire	13
B. Renforcer la gestion de l'investissement public et de la dette	16
C. Progresser en matière de gouvernance et de transparence et mettre en œuvre de vastes réformes structurelles	18
MODALITES DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	24
ENCADRÉ	
1. La pandémie de COVID-19 en République du Congo	6
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente, 2012–21	27

2. Encours du crédit à l'égard du FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du FRPC _____	28
--	----

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26 _____	29
2a. Opérations de l'administration centrale, 2020–26 (en milliards de FCFA) _____	30
2b. Opérations de l'administration centrale, 2020–26 (en % du PIB hors pétrole) _____	31
2c. Opérations de l'administration centrale, 2020–26 (en % du PIB) _____	32
3a. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2021–22 (en milliards de FCFA) _____	33
3b. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2021–22 (en milliards de FCFA) _____	34
4. Balance des paiements à moyen terme, 2020–26 _____	35
5. Situation monétaire, 2020–26 _____	36
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–21 _____	37
7. Besoins bruts de financement, 2022–26 _____	38
8. Dette publique brute par créancier, 2020–22 _____	39
9. Arriérés extérieurs, 2020–21 _____	40
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI _____	41
11. Proposition de calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de l'accord FEC, 2022–24 _____	42
12. Proposition de critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (OI), 2022 _____	43
13. Proposition de repères structurels _____	44
14. Mesures préalables _____	45

ANNEXES

I. Facteurs de fragilité du Congo _____	46
II. Matrice d'évaluation des risques _____	48

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	52
I. Mémoire de politique économique et financière, 2022–24 _____	55
II. Protocole d'accord technique _____	76

CONTEXTE

1. De nouvelles vagues de la pandémie de la COVID-19 se propagent dans l'ensemble de la République du Congo (Congo).

De début septembre à la fin décembre 2021, on a enregistré un nombre record de 7 626 nouveaux cas de COVID-19 et 187 décès (encadré 1), sous l'effet de la propagation des variants Delta et Omicron dans le pays. Les mesures d'endiguement ont été renforcées, notamment la prolongation du couvre-feu, l'accélération de la campagne vaccinale ou encore l'obligation de présenter un test de

dépistage à la COVID-19 négatif pour entrer dans les bâtiments publics. Les autorités ne prévoient pas à l'heure actuelle de rétablir un confinement. Dans le même temps, les pouvoirs publics poursuivent leur objectif de vacciner 60 % de la population d'ici mi-2022, ce qui correspond à un coût de 88 millions de dollars (0,7 % du PIB, tableau 1 du texte). Au 31 décembre 2021, 1 % de la population était partiellement vaccinée et 17 % l'était complètement. En 2021, le gouvernement a consacré 0,3 % du PIB au déploiement de la campagne vaccinale (conformément à la loi de finances), et 0,7 % aux équipements et matériels médicaux ainsi qu'aux transferts sociaux, une hausse de 0,3 % de PIB par rapport au budget prévu, du fait de l'aggravation récente de la pandémie, qui a nécessité un renforcement de ces services, notamment l'ouverture d'installations temporaires de prise en charge des patients. La population continue de soutenir la gestion gouvernementale de la crise sanitaire, mais reste préoccupée par les inégalités sociales et les faiblesses en matière de gouvernance, alors que doivent se tenir des élections législatives à la mi-2022.

2. Le financement des partenaires au développement destiné à appuyer de vastes réformes sera essentiel pour obtenir une reprise durable à l'issue de la pandémie.

La récession que connaît la République du Congo depuis 2015, imputable à l'effondrement des prix du pétrole en 2014 et une gouvernance déficiente, a provoqué l'augmentation rapide de la dette publique. L'assainissement budgétaire ambitieux et les réformes structurelles audacieuses mis en œuvre de 2018 à 2019 avaient créé les conditions d'une reprise, mais celle-ci a été enrayée par la pandémie. Les pertes humaines et économiques dues à la COVID-19, notamment à travers la dégradation des perspectives de rémunération de la population, ont aggravé la situation de fragilité de la République du Congo (annexe I), déjà exacerbées par les répercussions négatives du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la pauvreté, l'absence de diversification économique et les effets économiques à long terme du recul de la demande mondiale de pétrole lié à la transition mondiale

Tableau 1 du texte. République du Congo : scénarios de vaccination contre la COVID-19^{1,2}

Priorité (% de la population)	3%	17%	40%	Total (60%)
Coûts (millions de dollars)				
Coût des vaccins	0	36	29	65
Charges d'exploitation	8	8	8	23
Coût total	8	43	37	88
dont :				
Chine--Sinopharm dans un premier temps pour 3 % de la population (Don)	0.0
Russie--Sputnik pour 17 % de la population (paiement au comptant)	35.6
Union africaine--AVAT pour une partie des 40 % restants de la population (prêt)	6.9
Banque mondiale--pour une partie des 40 % restants de la population (prêt)	12

Sources : Gouvernement de la République du Congo, Plan national de déploiement et de vaccination contre la COVID-19 au Congo, février 2021.

¹ La colonne « Total » correspond à 60 % de la population.

² Les frais administratifs sont comptabilisés dans les coûts opérationnels. Les frais de transport à l'intérieur du pays sont comptabilisés dans le coût des vaccins.

vers une économie sobre en carbone. Compte tenu de ces enjeux, l'augmentation (i) des revenus à moyen terme, (ii) de l'inclusivité et (iii) de la résilience nécessitera une aide financière et un renforcement des capacités de la part des partenaires au développement, qui stimulera les dépenses sociales et d'investissement, tout en remédiant aux obstacles structurels et ceux liés à la gouvernance.

3. Dans ces conditions, les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Cet accord apporterait 324,0 millions de DTS (soit 200 % de la quote-part) pour répondre aux besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements liés (i) au maintien de la stabilité macroéconomique pendant la reprise fragile au sortir de la pandémie et (ii) au programme de réforme économique à moyen terme des pouvoirs publics, centré sur la diversification économique et la résilience aux changements climatiques, qui a pour vocation de placer la République du Congo sur une trajectoire de croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. La proposition de programme appuyé par le FMI a été élaborée de sorte à remédier aux fragilités de la République du Congo. Il prévoit ainsi une conditionnalité ciblée et simplifiée, appuyée par un important renforcement des capacités. L'accord devrait aussi contribuer à mobiliser les financements des partenaires au développement.

Encadré 1. La pandémie de COVID-19 en République du Congo¹

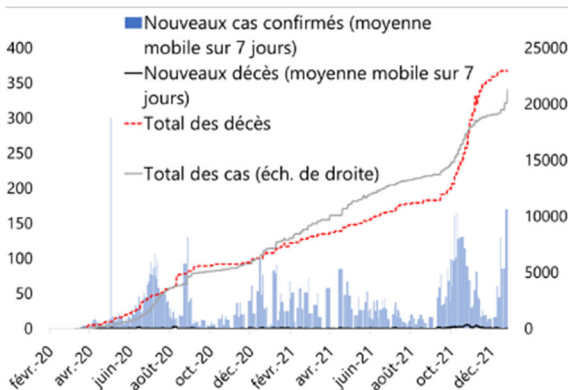
Une troisième vague de la pandémie de COVID-19 s'est abattue sur la République du Congo à l'automne 2021 (parties 1 et 2), suivie de la propagation récente du variant Omicron. Le nombre de nouveaux cas s'est envolé et au 31 décembre 2021, on recensait 21 277 cas confirmés, 369 décès et 18 825 guérisons. En mars 2020, les mesures prises par les autorités en riposte à la pandémie étaient plus strictes que la moyenne mondiale. Toutefois, elles se sont assouplies au fil du temps, malgré un durcissement ces dernières semaines (partie 3). L'ensemble des départements du pays ont été touchés par la pandémie, Brazzaville et Pointe-Noire ayant enregistré le plus grand nombre de cas confirmés de COVID-19 (partie 4).

La campagne vaccinale s'est amorcée en mars 2021, les 3 % de la population les plus exposés à la maladie (personnel de santé, travailleurs sociaux, enseignants, agents des services frontaliers, par exemple) ayant été vaccinés en premier, suivie par une tranche de 17 % (étudiants, personnel de vente et employés de bureaux, par exemple), puis par une autre de 40 %. Au total, 767 398 vaccins contre la COVID-19 ont été administrés selon la répartition suivante : 287 413 doses de Sinopharm, 24 376 doses de Sputnik V, 106 187 doses de Sputnik Light, 76 doses de Pfizer et 349 346 doses de Johnson and Johnson.

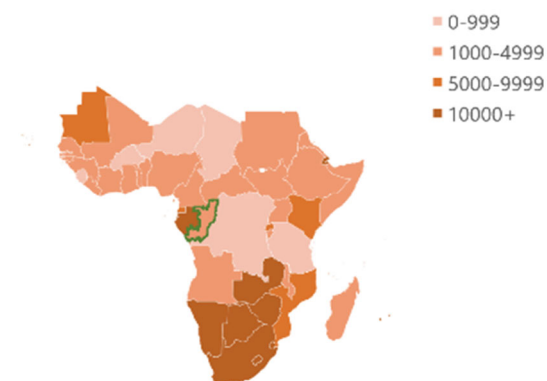
Afin d'aider les entreprises, les autorités ont mis en œuvre plusieurs mesures depuis mai 2021 : report de certains paiements d'impôts et de taxes, abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés (de 30 % à 28 %) et réduction du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires des petites entreprises (de 7 % à 5 % pour les chiffres d'affaires inférieurs à 100 millions de francs CFA). La Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) a également procédé à un assouplissement monétaire en abaissant son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 (3,25 %), en injectant des liquidités dans les banques et en réalisant des opérations temporaires de rachat de titres publics. Ces mesures monétaires provisoires sont en cours d'annulation.

Encadré 1. La pandémie de COVID-19 en République du Congo (suite)

Évolution de la COVID-19

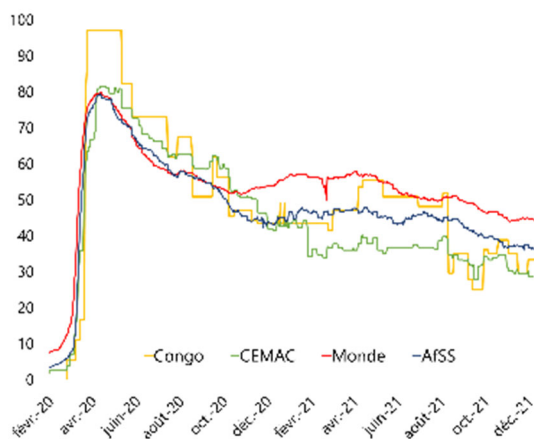


Cas de COVID-19 par million d'habitants



Indice de rigueur de la riposte des pouvoirs publics à la COVID-19²

(100 = la plus contraignante ; 0 = la moins contraignante)



Statistiques relatives à la COVID-19 par département

	Cas confirmés		Décès	Rétablissement	
	Total	Hommes	Femme	Cumul	
Bouenza	92	28	64	7	85
Brazzaville	13045	5103	7942	208	11334
Cuvette	109	34	75	1	101
Cuvette-Ouest	60	4	56	0	60
Kouilou	146	46	100	2	131
Lekoumou	18	4	14	1	17
Likouala	90	14	76	1	89
Niari	54	25	29	5	49
Plateaux	151	40	111	0	151
Pointe-Noire	7294	2068	5226	141	6596
Pool	38	12	26	0	35
Sangha	180	39	141	3	177
Total	21277	7417	13860	369	18825

Sources : autorités congolaises ; OMS ; Johns Hopkins Coronavirus Resource Center, Oxford COVID-19 Government Response Tracker

¹ Chiffres au 31 décembre 2021.

² L'indice de rigueur de la riposte des pouvoirs publics (Government Response Stringency Index) est une mesure composite reposant sur neuf indicateurs de la riposte des pouvoirs publics, notamment la fermeture des établissements scolaires et des lieux de travail, les restrictions de sortie du domicile et les interdictions de voyager.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RECENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

4. Le redressement économique est freiné par l'aggravation de la pandémie et la faiblesse de la production pétrolière.

- La récession, commencée en 2015, a été accentuée par la pandémie et l'effondrement du cours du pétrole en 2020, provoquant une contraction du PIB réel de -8,1 % (graphique 1).
- Le PIB réel devrait diminuer de -0,2 % en 2021. Malgré un rebond du prix du pétrole en 2021, la production pétrolière devrait se réduire de -2,9 %, du fait de l'insuffisance de l'investissement au cours de la pandémie, ce qui a empêché les plus grands producteurs de relancer complètement leur activité de production. La croissance hors pétrole devrait s'établir à 0,9 %. Les absences de personnel au cours du quatrième trimestre de 2021, imputables à la troisième vague pandémique, ont freiné l'élan vigoureux observé des premier au troisième trimestres de cette année, alimentée par l'expansion de l'activité dans les secteurs agricoles et miniers, le remplacement d'intrants importés par des intrants produits localement par les grandes entreprises, l'amélioration de l'activité dans le secteur des services, la hausse des dépenses sociales et de l'investissement public et les remboursements d'arriérés intérieurs.
- La reprise économique est attendue en 2022, avec une croissance du PIB réel de 2,4 %. Les effets délétères de la crise sanitaire devraient se dissiper au cours du deuxième trimestre de l'année, en grande partie grâce à l'accélération actuelle de la campagne de vaccination, d'où une embellie de la croissance hors pétrole de 3,3 %. La production pétrolière devrait augmenter de 1,0 %, favorisée par la reprise des investissements des grandes compagnies pétrolières et la conclusion de négociations sur les nouvelles conventions relatives aux exonérations fiscales.
- L'inflation annuelle moyenne, jusque-là maîtrisée et prévue à 2,1 % en 2021, devrait se hisser à 2,7 % en 2022 en raison de l'accélération de l'activité économique. Les tensions inflationnistes sur les denrées alimentaires au premier semestre de 2021, attribuables à la baisse des importations sous l'effet de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, semblent s'amenuiser.

5. Des vulnérabilités extérieures notables persistent. Les tensions s'accroissent en raison des sorties de capitaux liées, d'une part, au service de la dette du secteur public aux créanciers extérieurs privés et officiels (¶10) et, d'autre part, au service de la dette des secteurs public et privé aux banques commerciales régionales. En outre, le solde de la balance courante globale devrait se dégrader de 13,4 % du PIB en 2021 à 5,5 % du PIB en 2022. Cette baisse est principalement due à la hausse des importations liée à l'amélioration de l'activité dans le secteur privé non pétrolier et au relèvement des dépenses de l'État consacrées à la santé et au développement. Les exportations non

pétrolières et les exportations nettes de pétrole restent globalement stables, le cours élevé du pétrole en 2021 ayant plus que compensé l'incidence sur les exportations de la contraction de la production pétrolière, et l'accélération de la production pétrolière en 2022 ayant compensé les effets de la légère baisse du cours pétrolier.

6. La hausse des dépenses consacrées à la lutte contre la pandémie et au développement a creusé le déficit primaire hors pétrole en 2021, alors que le solde budgétaire primaire a bénéficié de l'augmentation des recettes pétrolières.

Le déficit primaire hors pétrole devrait se creuser de -2 % du PIB hors pétrole par rapport à 2020 (de 1,3 % du PIB hors pétrole par rapport au budget de 2021), surtout en raison des dépenses imprévues consacrées aux biens et services nécessaires à la riposte contre la pandémie et au relèvement des dépenses en capital intérieures au second semestre de 2021, destinées notamment à la reconstruction

Tableau 2 du texte. République du Congo : Performance budgétaire, 2020-21
(en % du PIB réel hors pétrole)

	2020		2021		2020 S1	2021 S1
	Prél.	Budget révisé	Proj.		Est.	Prél.
Total des recettes et dons	31.1	36.2	38.2		15.2	15.3
Recettes	28.8	35.9	36.8		14.3	15.3
Recettes pétrolières	15.3	21.7	22.9		7.8	8.8
Recettes non pétrolières	13.4	14.1	13.9		6.5	6.6
Dons	2.3	0.3	1.4		0.9	0.0
Dépenses et prêts nets	32.8	33.2	36.0		16.7	15.7
Dépenses courantes	27.8	27.0	31.0		14.3	14.0
Salaires	8.3	8.5	8.5		4.0	3.8
Biens et services	3.7	3.3	5.2		2.4	2.7
Transferts	11.2	9.9	11.0		5.4	4.2
Intérêts	1.9	3.0	3.5		0.7	1.9
Autres	2.8	2.4	2.8		1.7	1.4
Dépenses d'investissement	5.0	6.2	5.0		2.4	1.7
Financées sur ressources intérieures	2.8	3.4	3.0		1.4	1.6
Financées sur ressources extérieures	2.2	2.8	2.0		1.0	0.1
Solde primaire hors pétrole	-15.2	-15.8	-17.1		-8.4	-7.2
Solde primaire	0.2	6.0	5.7		-0.7	1.5
Solde global, base caisse	-1.0	3.0	2.2		-1.1	-0.3

Sources : autorités congolaises ; et estimations des services du FMI.

d'écoles détruites par des inondations (tableau 2 du texte). Les transferts liés au pétrole¹ en faveur de la Congolaise de Raffinage (CORAF) et de la Centrale électrique du Congo (CEC) ont été légèrement réduits dans le cadre de la poursuite des réformes de ces entreprises publiques amorcées en 2019. La progression des recettes non pétrolières, favorisée par l'accélération progressive de l'activité économique hors pétrole et les mesures visant à augmenter les recettes, adoptées au cours des deux dernières années (les paiements électroniques et un élargissement de l'assiette fiscale, par exemple), n'ont que partiellement compensé la réduction des aides. En l'absence d'une aide budgétaire des partenaires au développement, les autorités ont eu recours au financement intérieur pour rembourser un montant élevé d'arriérés intérieurs. Le décaissement de la dernière partie de l'allocation de DTS de 2009 et la prolongation en 2021 de l'initiative du G20 pour la suspension du service de la dette (ISSD) ont contribué à atténuer les tensions à court terme sur la liquidité.

7. L'amélioration de la solvabilité du système bancaire et de la liquidité réduit les vulnérabilités. Les prêts improductifs ont diminué de 18 % à 17 % entre fin 2020 et fin juin 2021 (tableau 6), l'effet positif du remboursement des arriérés l'emportant sur les effets de la contraction de l'économie. Les remboursements d'arriérés et la hausse des dépôts ont amélioré la liquidité bancaire, mais la progression du crédit au secteur privé ne devrait pas dépasser 0,6 % en glissement annuel en 2021, sous l'effet de la faible demande de prêts. Le ratio d'adéquation des fonds propres

¹ Les transferts liés au pétrole sont principalement des versements en faveur d'entreprises publiques, comme la CEC, en contrepartie d'achats d'intrants pétroliers.

est passé de 19 % à la fin de 2020 à 22 % à la fin de juin 2021, en raison de l'amélioration des actifs pondérés des risques et de l'évolution positive du crédit et des dépôts. Des plans de restructurations sont à l'étude pour deux banques fragiles.

8. À moyen terme, les réformes amorcées dans le cadre du précédent accord FEC et du nouvel accord FEC proposé permettront au Congo d'enregistrer une croissance moyenne de 3,2 %. Ceci contribuera à une atténuation des fragilités du pays, grâce à la progression du revenu par habitant ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et des inégalités graphique 1 du texte).

- La croissance hors pétrole (qui s'établira en moyenne à 4,2 % pour la période 2023–26) devrait tirer parti de la diversification progressive de l'économie et de la résilience accrue aux changements climatiques. À cette fin, les autorités procéderont (i) au relèvement des dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et à la construction d'infrastructures résilientes, notamment au moyen d'une hausse des aides sociales et des investissements financés par des ressources extérieures et intérieures (¶10–12) et (ii) à la mise en œuvre de réformes structurelles (portant sur la gouvernance, le secteur financier, le climat des affaires et le numérique), qui complèteront l'amélioration des infrastructures et des services publics, l'objectif étant de favoriser une croissance inclusive dans le secteur privé hors pétrole (¶16–18). Ces réformes devraient également soutenir le développement actuel du secteur minier, de l'agriculture et des services. Les effets de l'assainissement budgétaire devraient être limités, du fait de la redéfinition stratégique des priorités en matière de dépense et de la réduction des déficits budgétaires, ce qui permettrait aux établissements bancaires de libérer des fonds en faveur du crédit au secteur privé.
- La production de pétrole, qui progressera en moyenne de 0,9 % sur la période 2023–26, culminera à 125 millions de barils en 2024, soutenue par de nouveaux investissements d'un montant modéré, compte tenu de la baisse de la demande mondiale de pétrole à long terme.
- Le solde de la balance courante devrait passer d'un excédent à un déficit (en moyenne - 2,3 % du PIB au cours de la période 2023–26), sous l'effet d'une forte hausse des importations liées au secteur pétrolier (jusqu'en 2024) et à l'investissement hors secteur pétrolier, qui sera partiellement compensée par une amélioration progressive des exportations non pétrolières portée par la diversification de l'économie. Les déficits de compte courant attendus devraient être financés par la hausse des IDE et des financements extérieurs en faveur de projets, tous deux catalysés par l'arrangement FEC proposé.
- L'inflation moyenne devrait s'établir à 3 % à partir de 2023 (ce qui est conforme aux objectifs d'inflation de la CEMAC). Les tensions inflationnistes liées à l'augmentation de la consommation et de l'investissement seront compensées par une croissance du côté de l'offre de l'activité non pétrolière.

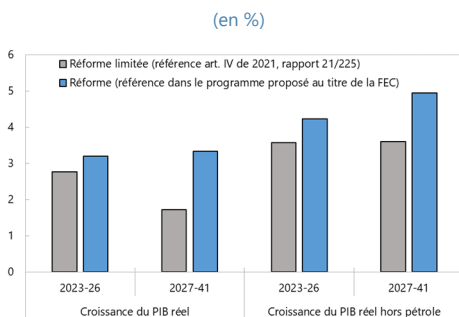
9. Les risques de détérioration sont prépondérants (annexe II)

- La croissance non pétrolière à court terme pourrait être freinée par une campagne vaccinale plus lente que prévu, du fait des hésitations d'une partie de la population et de la faiblesse des infrastructures médicales, les incertitudes sur la résistance aux variants et le rétablissement d'un confinement strict. Les pressions budgétaires dues au relèvement des dépenses de santé et d'aide sociale seraient en grande partie compensées par une réduction des dépenses d'investissement et des dépenses consacrées aux biens et services non essentiels.
- La croissance non pétrolière à moyen terme et la capacité des autorités à mettre en œuvre la politique budgétaire dépendront de l'application des réformes, du remboursement des arriérés intérieurs, de l'évolution du secteur pétrolier, de l'endigement de la pandémie et du maintien de la stabilité sociopolitique. Par ailleurs, la production agricole pourrait souffrir de conditions météorologiques défavorables, ce qui augmenterait le risque d'insécurité alimentaire et les tensions inflationnistes.
- Les perspectives des recettes pétrolières sont tributaires des cours du pétrole (la volatilité du marché mondial du pétrole étant amplifiée par la pandémie et la transition vers une économie mondiale sobre en carbone), des risques pesant sur la production et de l'abandon progressif par les autorités des exonérations fiscales accordées par le passé aux producteurs de pétrole (¶4, 11). La sensibilité de la viabilité de la dette au cours du pétrole diminuera au fur et à mesure du remboursement de la dette extérieure (¶10).
- Un accès de la République du Congo au financement régional (système bancaire de la CEMAC) qui dépasse les projections de référence actuelles (en vue de remédier à un déficit budgétaire accru), pourrait être limité, compte tenu des récentes mesures de la BEAC de resserrement de la liquidité (rapport des services de la CEMAC évoqué par le conseil d'administration en décembre 2021).
- S'agissant des risques à la hausse, l'accélération de la mise en œuvre des réformes, avec l'aide des partenaires au développement, pourrait soutenir l'investissement privé et la hausse des cours des métaux pourrait augmenter les investissements dans le secteur minier.

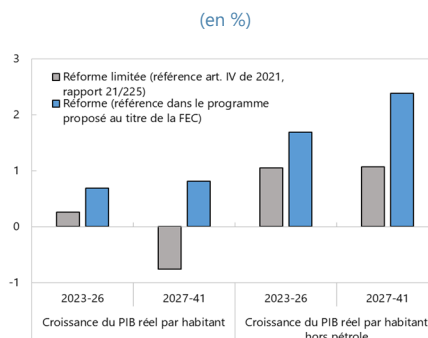
Graphique 1 du texte. Comparaison des projections : Proposition d'accord FEC et consultations 2021 au titre de l'Article IV

Le financement des partenaires au développement appuiera les réformes visant à diversifier l'économie et à accroître sa résilience, tout en préservant la viabilité de la dette (scénario de référence dans le cadre de l'accord FEC). En l'absence de cette aide, un engagement en faveur de la viabilité de la dette combiné à des réductions substantielles de la production pétrolière pèsera sur les perspectives de croissance à long terme (comme l'indique le scénario de référence pour la consultation de 2021 au titre de l'Article IV).

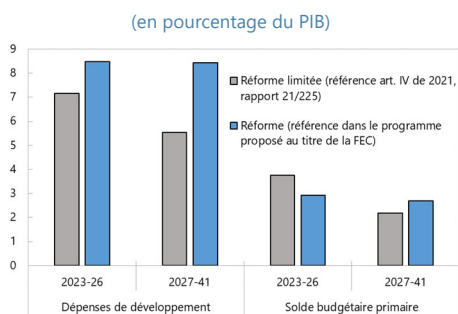
Croissance du PIB réel



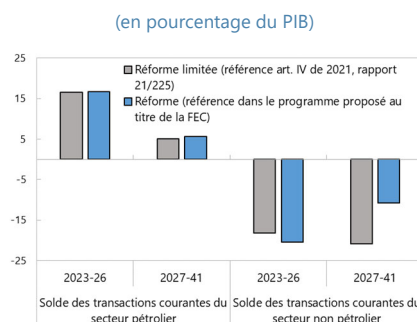
Croissance PIB réel par habitant



Dépenses et solde budgétaires



Solde de la balance courante



Sources : Autorités congolaises ; et calculs des services du FMI

OBJECTIFS ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

L'arrangement proposé au titre de la FEC vise à répondre aux besoins de la balance des paiements notamment: (i) un besoin immédiat, le pays essayant de maintenir la stabilité macroéconomique dans le contexte d'une reprise fragile et (ii) un besoin prolongé lié à la transformation de l'économie. Cette mutation économique, qui est fondée sur le plan national de développement (PND) des autorités pour la période 2022–26 et qui porte sur la diversification économique et la résilience aux changements climatiques, est nécessaire en vue de réduire les fragilités de la République du Congo et de placer le pays sur une trajectoire de croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. En outre, l'accord FEC (i) contribuerait à mobiliser le financement des partenaires au développement, (ii) serait appuyé par l'action régionale de la CEMAC visant à maintenir une orientation de politique monétaire

appropriée et à favoriser la stabilité du secteur financier et (iii) soutiendrait également les efforts de la CEMAC en faveur de la stabilité régionale en accumulant un cinquième des actifs extérieurs nets (AEN) prévus dans la région de 2022 à 2024.

Les principales mesures de l'accord proposé au titre de la FEC comprennent: (i) la hausse des dépenses sociales et des investissements dans les infrastructures essentielles, tout en procédant à un assainissement budgétaire (qui passera par la hausse des recettes et la redéfinition des priorités en matière de dépense) ; (ii) des remboursements importants de la dette extérieure ainsi que des arriérés extérieurs et intérieurs (en puisant dans les recettes pétrolières exceptionnelles) ; (iii) une augmentation de l'investissement public et une meilleure gestion de la dette qui, conjuguées à l'assainissement budgétaire et au remboursement de la dette et des arriérés, réduiront les vulnérabilités de l'endettement et (iv) l'amélioration de la gouvernance et de la transparence ainsi que la mise en œuvre de réformes structurelles du côté de l'offre favorisant le verdissement de la croissance économique hors pétrole.

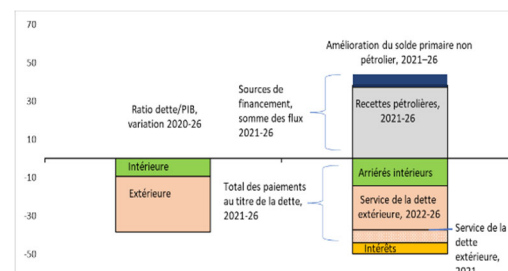
A. Politique budgétaire

10. La politique budgétaire favorisera une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive, tout en préservant la viabilité de la dette (voir analyse de viabilité de la dette, AVD).

À cette fin :

- Pendant la période 2022–26, une redéfinition stratégique des priorités de dépense aura lieu. Alors que les dépenses hors intérêt (en pourcentage du PIB non pétrolier) resteront globalement constantes, la part de celles consacrées à l'aide sociale, à la santé, à l'éducation et aux autres besoins de développement augmentera d'au moins 10 points de pourcentage et la part des transferts liés au pétrole sera sensiblement réduite. Du fait du redressement des recettes hors pétrole au sortir de la pandémie en 2022 (sous l'effet de la nette accélération de la croissance non pétrolière), puis de la hausse progressive des recettes hors pétrole et des dons, on s'attend à ce que le solde primaire hors pétrole s'améliore de 4 % de PIB non pétrolier (ou 1 % du PIB) de 2021 à 2026.
- La conjonction d'un assainissement budgétaire à moyen terme (voir point ci-dessus) et de recettes pétrolières élevées, qui permettront de dégager un excédent budgétaire primaire global, contribuera au remboursement de la dette extérieure et des arriérés intérieurs dus aux entreprises et aux particuliers. La dette publique devrait diminuer de 110 % à 72 % du PIB

Graphique 2 du texte. République du Congo : flux de la dette et financement, 2021–26



Sources : Données des autorités congolaises et prévisions des services du FMI.

au cours de la période 2020–26 (graphique 2 du texte).²

- Les risques, notamment ceux liés aux chocs négatifs sur le cours du pétrole, sont en grande partie atténués par l'adossement des remboursements au plus gros créancier commercial extérieur au cours du pétrole, par la hausse progressive des dépôts de l'État auprès de la BEAC, par la capacité de financement sur les marchés financiers congolais et par l'accès aux marchés financiers régionaux de la CEMAC (dans les limites ¶19).
- Les autorités se sont engagées à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs ou extérieurs (tableau 12) et négocient activement les modalités de remboursement des arriérés extérieurs dus (¶27). Dans l'attente de la clôture de ce processus et de la conclusion officielle des négociations (interrompues) avec un créancier commercial extérieur, le pays est considéré en situation de surendettement.

11. La loi de finances de 2022, adoptée par le parlement à la mi-décembre 2021, est résolument tournée vers la poursuite des objectifs mentionnés ci-dessus (MPEF ¶11–12).

En 2022, le déficit primaire hors pétrole devrait ressortir à 15,7 % du PIB hors pétrole. Il s'agit d'une baisse de 1,4 point de pourcentage du déficit comparativement à 2021, attribuable à la hausse des recettes (¶10), alors que des dépenses ont été réorientées vers les objectifs de développement. L'allocation complète de DTS de 2021, l'accord FEC proposé et l'aide des autres partenaires au développement contribueront à financer une partie des dépenses sociales prévues dans la loi de finances. L'utilisation de l'allocation de DTS fera l'objet d'un suivi et d'un compte rendu dans des revues futures.

- Outre l'amélioration de l'activité économique, les recettes devraient bénéficier d'un meilleur recouvrement des arriérés d'impôt, de la suppression progressive des paiements différés d'impôt et de taxe – même si la réduction du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires des petites entreprises (de 7 % à 5 % pour les chiffres d'affaires inférieurs à 100 millions de francs CFA) restera en vigueur afin de les soutenir –, de l'élargissement de l'assiette fiscale de la taxe foncière, de la baisse des exonérations de droits de douane ainsi que de la poursuite de la mise en œuvre des mesures précédentes portant sur les administrations fiscale et douanière (tableau 3 du texte). La conclusion des négociations au deuxième trimestre de 2022 avec les producteurs de pétrole portant sur les exonérations fiscales devrait également engendrer des recettes supplémentaires.
- Les dépenses liées à la pandémie seront prioritaires, mais l'accent sera également mis sur l'amélioration de la qualité et de la couverture des services de santé, notamment l'instauration d'un système d'assurance maladie, et d'éducation ainsi que sur les progrès dans le secteur agricole et en matière d'infrastructures routières et électriques. Comparativement à 2021, les dépenses consacrées à l'aide sociale (0,2 % du PIB hors pétrole) ont augmenté, en lien avec la hausse du nombre de bénéficiaires du programme Lisungi et

² La révision des statistiques de la dette (à la faveur d'une amélioration des capacités) indique une augmentation du stock de la dette en 2020 de 9 % du PIB comparativement au rapport du FMI sur les pays n°21/225.

un meilleur ciblage lié à l'application du registre social unique. Les dépenses d'investissement ont-elles aussi connu une hausse (2,3 % du PIB hors pétrole). L'espace budgétaire nécessaire pour financer ces dépenses provient d'une maîtrise de la masse salariale, d'une réorientation des dépenses de biens et de services, et une rationalisation considérable des transferts et des subventions, notamment destinés aux entreprises publiques inefficaces, telles que la CORAF et la CEC.

- Afin de favoriser les dépenses sociales et l'activité du secteur privé, et plus généralement susciter la confiance à l'égard de la politique économique et des pouvoirs publics, la loi de finances prévoit également le remboursement des arriérés domestiques (4,3 % du PIB hors pétrole), en commençant par ceux dus aux retraités et aux petites entreprises. Leur remboursement dépendra de la disponibilité des financements, dans la mesure où il est prévu que la majeure partie de ces arriérés soit payé au second semestre de 2022.

Tableau 3 du texte. République du Congo : Loi de finances 2022 : Résultats des principales mesures portant sur les recettes et les dépenses au cours de la période 2022–26

Mesures budgétaires	Rendement estimé (pourcentage du PIB non pétrolier), 2022-26	Montant compris dans les projections (pourcentage du PIB non pétrolier), 2022-26	Détails
Recettes			
Hausse du recouvrement des arriérés d'impôts	3.1	0.5	Recouvrement sur trois années de 40 % des 361,873 milliards de francs CFA (total des arriérés d'impôts au 25 août 2020), ce qui correspond à une moyenne d'environ 1 % du PIB non pétrolier, un recouvrement concentré en début de période est attendu cette année post-électorale. Par prudence, les projections de recettes actuelles n'incluent que 0,5 % des 3,1 % du PIB non pétrolier sous en rendements. On suppose que 0,3 % du PIB non pétrolier peut être perçu en impôts directs différés liés à la pandémie et 0,1 % du PIB non pétrolier en TVA différée liée à la pandémie. La majorité serait recouvrée en 2022 et tout montant restant en 2023.
Retrait progressif du report des paiements d'impôts en raison de la pandémie	0.4	0.4	
Poursuite des politiques fiscales et des réformes de l'administration des recettes adoptées depuis 2019.	2.0	2.0	Les principales mesures concernent la télédéclaration et le paiement des impôts en ligne, l'augmentation des accises conformément aux directives de la CEMAC, la suppression progressive des exonérations de l'impôt sur les sociétés en cas de violation des conventions d'investissement, et l'augmentation des taxes sur certaines exportations non pétrolières. Les rendements prévus (en pourcentage du PIB non pétrolier) au cours de la période 2022-26 grâce aux réformes sont de i) 1 % pour les impôts directs ; ii) 0,3 % pour la TVA ; et iii) 0,7 % pour l'administration douanière.
Conclure les négociations en cours avec les producteurs de pétrole sur les nouvelles conventions d'allègements fiscaux.	0.2	0.1	Les autorités continuent de négocier de nouvelles conventions d'allègements fiscaux avec les grands producteurs de pétrole. Un rendement d'au moins 0,2 % du PIB non pétrolier est attendu à moyen terme. Par prudence, un quart de ce rendement est inclus dans les projections, soit 0,1 % du PIB non pétrolier.
Autres	0.6	0.1	L'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier devrait représenter 0,2 % du PIB non pétrolier. La réduction des exonérations douanières pour certains bénéficiaires et la suppression des exonérations pour d'autres devraient représenter 0,4 % du PIB non pétrolier. Par prudence, un quart du rendement total est inclus dans les projections.
Dépenses			
Poursuite de la rationalisation des transferts et des subventions aux entreprises publiques inefficaces.	0.8	0.8	Les transferts liés au pétrole passent de 2 à 1,2 % du PIB non pétrolier entre 2021 et 2026.
Rendement budgétaire total	7.1	3.8	

Sources : Données des autorités congolaises et projections des services du FMI.

12. L'objectif de la stratégie budgétaire à moyen terme des autorités, appuyée par l'accord FEC proposé, est de progresser dans le PND 2022–26, tout en augmentant les recettes.

Cela contribuera à réduire le déficit primaire hors pétrole de 17,1 % à 13,3 % du PIB hors pétrole au cours de la période 2021–26, principalement en poursuivant la mise en œuvre des mesures adoptées dans la loi de finances 2022 et des suivantes (MPEF ¶13–14) :

- Amélioration du recouvrement des arriérés d'impôts, en commençant par l'estimation de leur montant et l'évaluation de la probabilité de leur recouvrement (proposition de repère structurel (RS) : fin 2022).
- Suppression de certaines exonérations de TVA (1 % du PIB hors pétrole) et rationalisation des autres dépenses fiscales (3 % du PIB hors pétrole) ; ces mesures ne sont pas comprises dans les projections actuelles. En outre, les exonérations d'impôt sur les sociétés au titre des conventions d'investissement en vigueur seront aussi supprimées progressivement d'ici la fin de 2023.
- Élargissement de l'assiette fiscale des entreprises fondé sur le recensement de ces dernières et mise en œuvre des réformes de l'administration douanière (appuyée par la Banque mondiale), en plus de la poursuite des réformes amorcées pour la période 2019–22 ; ces mesures ne sont pas comprises dans les projections actuelles.
- Poursuite de la mise en œuvre des réformes destinées à réduire les transferts et les subventions et renforcement de la transparence des opérations des entreprises publiques, tout en relevant les dépenses sociales et d'infrastructures.
- Remboursement intégral d'ici 2031 des arriérés intérieurs dus aux entreprises et aux particuliers. Leur montant devrait atteindre environ 30 % du PIB hors pétrole d'ici la fin de 2022, en tenant notamment compte des projections des arriérés résultant des audits des finances publiques réalisés de 2019 à 2020 (achèvement prévu au début de 2022). Les arriérés du secteur social seront intégralement remboursés, mais une décote, qui pourrait aller de 60 % à 70 %, sera appliquée aux arriérés commerciaux à partir de 2023 ; ce projet est toujours en cours d'élaboration.
- En cas de recettes fiscales insuffisantes, notamment de moindres recettes pétrolières, le remboursement des arriérés intérieurs ralentira. En revanche, si les recettes pétrolières et l'aide extérieure nette dépassent les attentes, la moitié du surplus servira à augmenter les dépôts auprès de la BEAC (pour amortir les chocs) et le reste sera affecté aux dépenses sociales, au remboursement des arriérés intérieurs et à la compensation d'un financement extérieur éventuellement insuffisant ou retardé.
- Réalisation d'une analyse approfondie des finances du secteur public (notamment des entreprises publiques, des PPP et des banques publiques), qui permettra aux autorités de mieux appréhender les risques et les vulnérabilités budgétaires à moyen terme et qui facilitera le suivi.

B. Renforcer la gestion de l'investissement public et de la dette

13. Il sera indispensable d'améliorer la qualité de la gestion de l'investissement public, afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et de renforcer l'efficience et l'efficacité de la dépense (MPEF ¶15). Les passations de marchés ne concerneront que des projets prévus au budget.

À cette fin, les autorités (i) élaboreront un modèle de plan de passation des marchés publics (proposition de RS : fin juin 2022) et (ii) déploieront ce modèle dans les ministères au cours du troisième trimestre de 2022 et l'intégreront à la loi de finances de 2023 (proposition de repère structurel : fin 2022). Avec l'appui de l'assistance technique et des formations du FMI, les méthodes de programmation des projets seront systématisées, à commencer par un plan d'investissement public à moyen terme donnant la priorité aux projets fondés sur des critères, notamment l'analyse coût-bénéfice, les priorités de développement (ODD) et le PND 2022–26. Des mesures seront prises en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre, les besoins en infrastructures étant particulièrement élevés. Ainsi, un plan d'action sera élaboré sur la base des résultats de l'enquête récente de la Banque mondiale sur l'efficacité de l'investissement public.

14. Une gestion de la dette prudente renforcera la viabilité de la dette (MPEF 116).

Les autorités formuleront une stratégie complète de gestion de la dette à moyen terme (proposition de RS : fin juillet 2022), ayant pour finalité de réduire les coûts de financement, de contenir les risques liés à l'endettement et de favoriser le développement d'un marché intérieur des titres d'État. Elle s'accompagnera d'un plan d'emprunt qui figurera dans la loi de finances de 2023. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, il est prévu (i) d'établir une base de données unique de l'endettement qui englobera l'ensemble de la dette publique et (ii) d'améliorer la fiabilité et la transparence de l'information sur la dette publique, ce qui passera notamment par la publication de données trimestrielles ainsi que par le renforcement de la coordination et du partage des informations entre les organismes concernés. Tous les nouveaux financements extérieurs seront concessionnels, à l'exception des prêts à bas taux d'intérêt et à échéance prolongée consentis par la Banque mondiale en vue d'apporter un soutien budgétaire. En outre, les emprunts extérieurs ne peuvent être garantis par des livraisons futures de ressources naturelles. Dans le but de réduire les vulnérabilités de l'endettement, les autorités poursuivent leurs négociations avec un gros créancier commercial extérieur en vue de restructurer la dette (1127).

15. Il sera indispensable de procéder à des réformes échelonnées du secteur de l'énergie, afin de réduire les passifs conditionnels des entreprises publiques opérant dans ce secteur, d'augmenter les recettes, de rationaliser les dépenses et d'améliorer la gouvernance (MPEF 118–20).

- Un cabinet d'audit international a été désigné pour procéder au rapprochement des recettes pétrolières de l'État en 2021, en vertu des dispositions des accords de partage de la production. Son rapport et un tableau où figureront tous les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières seront publiés sur le site Internet du gouvernement (proposition de RS : fin juin 2022). L'audit des coûts pétroliers déclarés par les compagnies pétrolières au titre des accords de partage de la production se poursuivra.
- Un examen complet du régime fiscal et du plan d'action concernant le secteur pétrolier sera effectué avant la fin de 2022. Il comprendra notamment des estimations des effets sur les recettes de la suppression des taux de TVA préférentiels sur les importations liées aux conventions d'investissements en vigueur et de la meilleure application de la TVA sur les produits pétroliers raffinés, ainsi que l'élargissement de son assiette sur ces derniers.

- Les transferts à la CORAF et à la CEC continueront d'être réduits en 2022 : (i) l'objectif du contrat de performance actuel avec la CORAF est de réduire ses coûts et d'améliorer la transparence dans la gestion de ses recettes, (ii) les transferts à la CEC sont conditionnés à ses recettes et dépenses réalisées et (iii) des rapports d'audit sur ces entreprises sont publiés régulièrement.
- Un plan d'action sera élaboré afin de poursuivre la baisse des transferts et des subventions. L'essentiel de ce plan consistera (i) à évaluer le coût de la production énergétique, (ii) à améliorer le processus et la couverture de la facturation d'électricité en vue de rendre compte de la consommation réelle d'électricité, l'objectif étant de recouvrer les coûts de production, (iii) à mettre en œuvre le cadre réglementaire de 2005, fondé sur les prix, applicable aux tarifs des carburants (rapport du FMI sur les pays N°20/27) et à garantir une aide sociale suffisante, afin d'atténuer les répercussions de ce dispositif sur les catégories vulnérables et iv) à s'assurer que la CORAF règle l'ensemble de ses achats d'hydrocarbures à l'État et que les grandes entreprises publiques, telles que la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), s'acquittent de l'ensemble des dividendes dus.

C. Progresser en matière de gouvernance et de transparence et mettre en œuvre de vastes réformes structurelles

16. Les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) améliorent la gouvernance et la transparence (MPEF ¶21–22). La mise en place d'une version améliorée du système informatique de gestion financière (SIGFIP) est essentielle pour renforcer la transparence des dépenses publiques et la maîtrise des recettes publiques pétrolières et non pétrolières, éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs et améliorer le suivi du programme. Elle aura lieu en deux phases afin de veiller à la conformité des infrastructures, de la formation des personnels et de la connexion aux systèmes de TI (douanes, administration fiscale et Trésor) : les modules de préparation et d'exécution du budget (fin-2021) et ensuite les modules restants (proposition de RS : fin-2022). Afin d'améliorer l'exécution du budget, un comité sera chargé du suivi du plan de trésorerie et de sa coordination avec la planification des engagements. En outre, le ministère des Finances adoptera un nouvel organigramme. Au début de 2022, l'architecture du compte unique du Trésor (CUT) sera améliorée, et ce, de différentes manières : en perfectionnant la gestion de la trésorerie, en assurant le transfert automatique au CUT des recettes des ventes de ressources naturelles d'entités publiques et en poursuivant la clôture des comptes de l'administration centrale et des entités publiques dans les banques commerciales. Une nouvelle stratégie à moyen terme de réforme de la GFP, dotée d'un plan d'action complet d'une durée de 3 ans, actualisé tous les 18 mois, donnera une feuille de route pour la poursuite des réformes (proposition de RS : fin mars 2022). Les autorités élaboreront d'ici la fin de 2022 un cadre juridique et réglementaire destiné aux partenariats public-privé (PPP), conforme aux meilleures pratiques internationales.

17. Malgré le défaut d'aide financière d'urgence de la part du FMI pour remédier à la crise sanitaire, les autorités se sont engagées à faire preuve de transparence dans les acquisitions de ressources nécessaires à la riposte contre la pandémie (MPEF ¶23). Les autorités publieront

sur le site Internet du gouvernement : (i) les contrats de marché public relatifs à la crise sanitaire (avec les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes juridiques ayant remporté le marché), (ii) les rapports ex post sur l'exécution des contrats relatifs à la pandémie et (iii) un audit réalisé par un cabinet d'audit international et indépendant de toutes les passations de marché de public et dépenses liées à la COVID-19 pour la période 2020–21 (proposition de RS : fin juin 2022) ; l'accord sur les termes de référence de cet audit et la publication de l'appel d'offres constituent une action préalable (AP).

18. Il est essentiel de maintenir le bon rythme des réformes visant à lutter contre la corruption afin d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires (MPEF ¶24–28).

- Au cours des deux dernières années, des progrès ont été accomplis dans l'établissement d'une architecture de lutte contre la corruption plus conforme aux normes internationales. L'un des éléments essentiels de ce processus est la présentation au parlement d'une nouvelle loi de lutte contre ce phénomène (rédigée en consultation avec le FMI) (AP) pour approbation, suivie de la promulgation d'un décret d'application détaillant les règles et les procédures en matière de conflits d'intérêts (proposition de RS : fin mars 2022). L'adoption par le parlement de la loi organique sur la Cour des comptes et la discipline budgétaire (CCDB), qui définira l'organisation, le fonctionnement et les attributions de la CCDB lui permettant de remplir sa fonction de contrôle extérieur indépendant, devrait avoir lieu en mars 2022.
- L'étape suivante consistera à rendre cette architecture opérationnelle en la mettant en place de façon cohérente. À cette fin, il faudra affecter suffisamment de fonds (émanant du budget ou des partenaires au développement) à ces nouvelles commissions sur la transparence et la lutte contre la corruption afin qu'elles puissent mener à bien leurs missions, notamment la publication sur le site du gouvernement de toutes les informations et statistiques relevant de leur compétence. La loi sur la divulgation du patrimoine sera révisée, en consultation avec le FMI, dans le but de se conformer davantage aux meilleures pratiques internationales. Des informations sur le fonctionnement des institutions chargées de l'application de la loi et les rapports de l'Inspection générale des finances et du Commissariat national aux comptes seront publiées sur le site Internet du gouvernement. La publication du rapport de 2019 sur les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est une action préalable.
- Afin d'éclairer les futures réformes, les autorités évalueront les progrès dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de diagnostic de 2018 sur la gouvernance et la corruption, élaboré en consultation avec le FMI.

19. Le renforcement du secteur financier sera essentiel pour assurer une reprise saine au sortir de la pandémie, notamment une reprise assortie d'une plus grande diversification économique (MPEF ¶30). Les autorités établiront, en collaboration avec la BEAC et la COBAC, une feuille de route destinée à accroître l'inclusion financière. Le renforcement de la capacité des systèmes juridique et judiciaire à traiter les contentieux financiers sera poursuivi. La surveillance

étroite du système bancaire et la poursuite de l'apurement des arriérés de paiement intérieurs continueront de favoriser la stabilité financière (¶16,11), ce qui facilitera la poursuite de la baisse des prêts non performants.

20. Plus globalement, l'accord FEC proposé appuiera le PND 2022–26 des autorités et les initiatives des autres institutions internationales et régionales afin de mettre en œuvre de vastes réformes structurelles (MPEF ¶29). Il s'agit notamment de réformes fondées sur le programme économique et financier de la CEMAC et de réformes appuyées par des partenaires au développement, tels que la Banque mondiale, visant à améliorer le climat des affaires, la compétitivité extérieure (l'exécution des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs, par exemple), l'électrification rurale à l'aide de l'énergie solaire et éolienne, ainsi que la numérisation (voir rapport du FMI sur les pays n°21/225).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

21. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 324.0 millions DTS (soit 200 % de la quote-part) pour répondre aux besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements, totalisant 1,1 milliard de dollars (¶13, tableau 4, tableau 4 du texte). L'encours du crédit resterait au sein des limites normales, culminant à 220 % de la quote-part ; Il s'établissait à 32,40 millions de DTS (soit 20 % de la quote-part), au 31 octobre 2021. La totalité du montant sera affectée au budget de la République du Congo, le pays ayant des besoins en matière budgétaire (tableaux 2, 3 et 7) et de balance des paiements. Le montant proposé des trois premiers décaissements au titre de l'accord FEC s'élève à 40 % chacun de la quote-part, compte tenu de la solidité du programme et afin de répondre aux besoins immédiats de financement, le pays essayant de maintenir la stabilité macroéconomique dans le contexte d'une reprise fragile au sortir de la pandémie. Parallèlement, les partenaires au développement débiteront leurs décaissements lors du deuxième semestre 2022 (¶22). Le reste des décaissements, équivalant chacun à 20 % de la quote-part, serviraient à répondre aux besoins plus prolongés, qui se réduiront progressivement à la faveur des réformes structurelles.

22. Le financement du FMI contribuera à mobiliser l'aide des partenaires au développement. L'accès dans le cadre de l'accord au titre de la FEC proposé couvrira 44 % du besoin de financement extérieur non couvert attendu au cours de la période 2022–24 et 24 % du financement total des partenaires au développement. Le reste des besoins de financement serait assuré par les autres partenaires au développement (la banque africaine de développement, la France et la Banque mondiale), qui ont pris des engagements fermes pour les douze prochains mois. Le programme a de bonnes chances d'être intégralement financé pour le reste de la période du programme.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Besoins et sources de financement, 2022–26
(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026
Besoins de financement	8140	7945	8323	7647	7044
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons et exportations pétrolières)	5924	6417	7158	7201	6706
Amortissement de la dette extérieure CGE	852	716	650	633	308
Autres flux financiers nets	927	454	272	-366	-302
Variation nette des réserves, hors tirages en DTS	438	358	243	178	333
Sources de financement	7730	7538	8059	7647	7044
Exportations de pétrole	6639	6435	6930	6533	5973
Dons	28	28	83	105	116
Autres transferts	67	185	148	40	46
Prêts projet (décaissements)	262	297	312	323	291
IDE	610	712	705	679	651
Utilisation de l'allocation de DTS	221	0	0	0	0
Financement exceptionnel	-96	-119	-119	-33	-33
ISSD	-96	-119	-119	-33	-33
Écart de financement ²	411	407	264	0	0
Appui budgétaire ¹	130	312	168	0	0
FEC du FMI prévue	281	95	95	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :					
Accord FEC prévu					
(en pourcentage du total des entrées des donateurs)	34	15	18
(En pourcentage de l'appui budgétaire et des financements prévus au titre de la FEC)	68	23	36

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Il n'intègre pas les prêts en faveur de projets et présente un engagement minimal.

² Le besoin de financement correspond à celui figurant aux tableaux 2a et 4.

23. Suivi de l'exécution du programme. Le suivi de l'exécution du programme sera assuré par des revues semestrielles du programme en fonction de critères de réalisation quantitatifs (tableau 12) et de repères structurels (tableau 13) périodiques et continus. Toutes les actions préalables (tableau 14) ont été effectuées. Afin de remédier aux vulnérabilités considérables de la dette du Congo, l'endettement sera conditionné à certains critères, notamment en matière de dette concessionnelle et non concessionnelle, de dette extérieure et d'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Cette conditionnalité sera établie sur une base nominale, en raison du manque de capacité d'enregistrement, de suivi et de communication des statistiques relatives à la dette et elle sera complétée par une conditionnalité budgétaire, qui sera limitée à l'administration centrale également du fait des contraintes en matière de données.

24. La capacité de la République du Congo à rembourser le FMI devrait rester satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés (graphique 2, tableau 10). Dans le cadre du scénario de référence, l'encours total du crédit à l'égard du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à 220 % de la quote-part (356.4 millions de DTS) et 3,5 % du PIB en 2024, dépassant ainsi le quartile supérieur des précédents accords du FMI pour les PFR ayant accès aux tranches supérieures de crédit. Le service de la dette au FMI plafonne à 0,5 % du PIB et 1,9 % des recettes

(hormis les dons) en 2029 et à 23,9 % du service de la dette extérieure totale en 2030, dépassant également le quartile supérieur des accords du FMI avec les PFR ayant accès aux tranches supérieures de crédit. La part de la dette extérieure totale due au FMI reste inférieure à 10 % (tableau 5 du texte). Le risque le plus important (parmi les principaux risques figurant au 19) est une baisse substantielle du cours du pétrole, qui pourrait nuire à la viabilité de la dette. Les bons antécédents des autorités en matière de remboursement au FMI, la mise en œuvre dans le passé de neuf programmes appuyés par le FMI et les mesures de politique économique envisagées dans le programme (notamment les propositions de RS dans le domaine de la gestion de la dette) constituent des facteurs d'atténuation des risques. Les autorités ont une bonne capacité de mise en œuvre de leur action, comme en témoignent la récente discipline budgétaire (notamment pendant la pandémie) et l'application de réformes structurelles, alors même que l'exécution du précédent accord FEC a connu des difficultés, en grande partie attribuables aux retards de finalisation de la stratégie de restructuration de la dette. La stratégie de renforcement des capacités (rapport du FMI sur les pays n°21/225) des autorités et le mandat de réforme confié au nouveau gouvernement après les dernières élections favoriseront la poursuite des progrès en matière de capacité de mise en œuvre.

Tableau 5 du texte. République du Congo : Dette extérieure, 2022–32
(en millions de dollars US, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Créance privilégiée	2597	2682	2687	2469	2586	2707	2806	2853	2883	2905	2915
Multilatérale	1479	1951	2319	2469	2586	2707	2806	2853	2883	2905	2915
FMI	331	430	530	524	523	490	472	450	445	440	435
Hors FMI	1148	1522	1790	1945	2063	2217	2334	2404	2438	2465	2480
Dette garantie privée (liée aux achats anticipés c	1119	731	368	0	0	0	0	0	0	0	0
Créance non privilégiée	3610	3481	3369	3267	3171	3017	2912	2854	2822	2785	2747
Bilatéraux officiels	2676	2661	2635	2615	2636	2602	2570	2543	2512	2474	2436
Club de Paris	460	498	525	550	575	548	527	515	504	488	468
Brésil	28	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	122	91	60	44	27	10	0	0	0	0	0
France	282	376	446	491	535	529	520	511	500	484	465
Russie	25	22	19	16	13	10	7	4	4	4	4
Suisse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	2216	2163	2110	2065	2061	2054	2043	2028	2008	1986	1967
Chine	1840	1813	1788	1761	1773	1775	1772	1764	1751	1733	1717
Inde	81	68	55	45	39	33	28	23	18	16	16
Koweït	56	57	58	58	57	55	53	51	48	46	44
Turquie	56	39	22	12	1	0	0	0	0	0	0
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	183	185	187	188	190	191	191	191	191	191	191
Créanciers privés	934	820	734	652	535	414	342	311	311	311	311
Entreprises chinoises	243	196	148	100	51	0	0	0	0	0	0
Club de Londres (euro-obligation)	219	194	169	138	103	67	31	0	0	0	0
Afreximbank	54	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	418	417	416	414	381	347	311	311	311	311	311
Total	6207	6163	6056	5736	5758	5724	5718	5707	5705	5690	5661
dont multilatérale	1479	1951	2319	2469	2586	2707	2806	2853	2883	2905	2915
dont bilatérale	2676	2661	2635	2615	2636	2602	2570	2543	2512	2474	2436
dont privée	2053	1551	1101	652	535	414	342	311	311	311	311
Parts											
FMI (en % des créances multilatérales)	22.4	22.0	22.8	21.2	20.2	18.1	16.8	15.8	15.4	15.1	14.9
FMI (en % du total)	5.3	7.0	8.7	9.1	9.1	8.6	8.3	7.9	7.8	7.7	7.7
Multilatérale (en % du total)	23.8	31.7	38.3	43.0	44.9	47.3	49.1	50.0	50.5	51.1	51.5
Officielle (en % du total)	43.1	43.2	43.5	45.6	45.8	45.5	45.0	44.6	44.0	43.5	43.0
Privée (en % du total)	15.0	13.3	12.1	11.4	9.3	7.2	6.0	5.4	5.4	5.5	5.5

Sources : Autorités ; et estimations des services du FMI.

25. Évaluation des sauvegardes. La BEAC a appliqué la majeure partie des recommandations formulées dans l'évaluation des sauvegardes de 2017 et une actualisation de celle-ci a débuté, dans le cadre du cycle quadriennal des évaluations des sauvegardes des banques centrales régionales.

26. Assurances régionales. La BEAC a actualisé ses assurances fournies aux pays de la CEMAC appliquant un programme appuyé par le FMI. Dans sa lettre de suivi de soutien aux programmes de novembre 2021, la BEAC a réaffirmé son engagement en faveur du maintien d'une orientation de politique monétaire appropriée, associé à la mise en œuvre par les États membres d'un ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser la constitution de réserves extérieures. Dans le cadre de ces mesures correctives destinées à renforcer les réserves, elle a (i) relevé son taux directeur (TIAO) et sa facilité de prêt marginal de 25 points lors d'une réunion extraordinaire du CPM fin novembre, (ii) abaissé le taux d'intérêt sur la reprise de liquidité de 30 points de base, afin de réduire la liquidité excédentaire, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire, et (iii) réduit les injections hebdomadaires de liquidité de 250 milliards FCFA à 230 milliards FCFA. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes, notamment en appliquant à partir de 2022 les dispositions récemment convenues concernant le secteur de l'extraction. Les assurances fournies à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets (AEN) régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur de la République du Congo et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

27. Arriérés extérieurs.

- Au cours de la période 2020–21, un montant de 386 millions de dollars au titre du service de la dette et de remboursements d'arriérés a été couvert par des fonds mobilisés dans le cadre de l'ISSD, abondés par l'Arabie saoudite, la Belgique, le Brésil, la Chine, la France, l'Inde, le Koweït et la Turquie. Un accord a récemment été conclu sur les arriérés de paiement dus à la Suisse. D'autres accords ont été trouvés, leur signature étant prévue incessamment, sur les arriérés de paiement dus à la Belgique (non couverts par les fonds au titre de l'ISSD susmentionnés), à l'Inde (pour des arriérés non couverts par l'ISSD), à la Libye et à la Russie. Les autorités cherchent des moyens d'éviter une nouvelle accumulation d'arriérés officiels extérieurs, notamment en créant un sous-compte dédié au sein du compte unique du Trésor à la BEAC.
- Des discussions avec un gros créancier commercial extérieur sur la restructuration de la dette sont toujours en cours (une réunion était notamment prévue à l'automne 2021), les négociations portant en partie sur les arriérés accumulés. Les autorités discutent aussi de l'apurement des arriérés dus à des sociétés chinoises (120 millions de dollars) et à 10 fournisseurs (21 millions de dollars). En outre, les efforts qu'elles déploient pour trouver des accords avec tous ces créanciers sont considérés comme sincères.

- Elles contestent les 293 millions de dollars d'arriérés dus à un fournisseur dans le cadre d'un contentieux plus vaste ;³ et 102 millions de dollars au titre d'arriérés pré-PPTE, pour lesquels les autorités ont sollicité un traitement PPTE.
- Les réexamens des assurances de financement seront réalisés à chaque revue de l'accord FEC jusqu'à l'apurement complet des arriérés commerciaux extérieurs.

28. Questions relatives aux statistiques. Dans l'ensemble, les données fournies sont suffisantes pour la surveillance, mais des lacunes existent au niveau de la comptabilité nationale, des statistiques monétaires, budgétaires et du secteur extérieur, de la gestion de la dette et des données à haute fréquence. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre les recommandations de l'assistance technique du FMI et à solliciter une assistance technique dans les domaines où la République du Congo n'a pas les capacités pour fournir certaines données.

29. En lien avec les objectifs de l'action des autorités, les activités de **développement des capacités** portent sur la politique et l'administration fiscales, les réformes de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, les statistiques des secteurs réel et extérieur ainsi que sur les réformes de la gouvernance, afin de renforcer le cadre de lutte contre la corruption et sa mise en application. La République du Congo fait une utilisation modérée de l'assistance technique du FMI et présente un bilan mitigé s'agissant de son application.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. Les autorités ont mis en œuvre des réformes majeures au cours des deux dernières années (rapport du FMI sur les pays 21/225), malgré la pandémie et l'instabilité du cours et de la production de pétrole. La stabilité macroéconomique a été préservée. La restructuration de la dette, notamment l'adossement au cours du pétrole du service de la dette au plus gros créancier commercial extérieur, a concouru à rétablir la viabilité de la dette et à réduire les vulnérabilités de la dette à la baisse des prix du pétrole. Les réformes amorcées en 2019, qui portaient sur la politique et l'administration fiscales et qui avaient également pour objectif de diminuer les transferts et les subventions aux entreprises publiques inefficaces (la CORAF et la CEC, en particulier), ont progressé à un rythme régulier et ont donné des résultats tangibles. Les commissions de lutte contre la corruption et d'amélioration de la transparence sont désormais opérationnelles et des progrès notables ont été accomplis dans l'élaboration d'une nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption. Les réformes de la GFP sont également sur la bonne voie, certains comptes de l'administration centrale auprès de banques commerciales ayant été clôturés. Selon un rapport de 2018 récemment publié, des avancées majeures ont été réalisées dans le cadre l'ITIE.

31. Il est essentiel de maintenir le rythme des réformes et d'étendre leur portée afin d'obtenir une reprise fondée sur une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive, ce qui

³ Les créances qui font l'objet d'un litige n'engendrent pas d'arriérés dans le cadre de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou pour les critères de réalisation portant sur les arriérés.

permettrait au pays de remédier plus aisément à ses fragilités. Une nouvelle vague de la pandémie crée des vents contraires pour reprise naissante de l'économie, et ce dans un contexte d'importants risques de liquidité et de vulnérabilités liés à la dette. À moyen terme les défis du changement climatique et de la transition mondiale vers une économie sobre en carbone se profilent. Pour faire face à ces défis à court et à moyen terme, il faudra adopter une approche à plusieurs volets — centrée sur la diversification et le renforcement de la résilience de l'économie — avec la mise en œuvre de réformes portant sur la politique budgétaire, les principales fonctions de la GFP, la gestion de l'investissement public et la gestion de la dette, le secteur de l'énergie, la gouvernance, la transparence, la lutte contre la corruption, et de vastes réformes structurelles.

32. La politique budgétaire devra trouver un équilibre entre un relèvement des dépenses propice à la croissance et la préservation de la viabilité de la dette. La redéfinition stratégique des priorités de dépense en vue d'augmenter les dépenses sociales et d'infrastructures sera essentielle afin de renforcer l'inclusivité et la diversification économique. En parallèle, l'accélération de la réforme des entreprises publiques, notamment de la tarification de l'énergie pour qu'elle corresponde aux coûts de production, en l'accompagnant de mesures de protection des populations les plus vulnérables, concourra à la réduction des transferts et des subventions et à l'amélioration du climat des affaires. Dans ce contexte, l'assainissement budgétaire progressif, nécessaire à la préservation de la viabilité de la dette, reposera sur l'augmentation des recettes, ce qui passera notamment par un meilleur recouvrement des arriérés d'impôt ainsi que par l'abaissement des exonérations de TVA et des autres dépenses fiscales, en mettant l'accent sur celles en faveur du secteur pétrolier. Compte tenu des modalités de plusieurs emprunts extérieurs contractés par la République du Congo, une bonne partie des recettes pétrolières serviront à honorer le service de la dette. Consacrer la portion restante au remboursement des arriérés intérieurs de façon transparente et à la constitution d'amortisseurs budgétaires en cas de choc futur renforcera encore la stabilité intérieure et réduira la vulnérabilité aux chocs.

33. Le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, de la gestion de la dette et de la gouvernance des recettes pétrolières doit être une priorité. Compte tenu des besoins considérables du pays en infrastructures, il sera essentiel de progresser en matière de gestion de l'investissement public et de la dette. Il faut mettre un terme aux passations de marché portant sur des projets hors budget, systématiser les méthodes de planification des projets, notamment la hiérarchisation des projets fondée sur une analyse coût-bénéfice et des objectifs de développement, et améliorer l'efficacité de leur mise en œuvre. La formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, appuyée par de meilleures statistiques sur l'endettement, contribuera à abaisser les coûts et les vulnérabilités de la dette. Les recettes tirées de la vente de ressources naturelles devraient être automatiquement transférées sur le compte de l'État à la BEAC. En outre, la garantie de la dette extérieure par de futures livraisons de ressources naturelles devrait être évitée. Par ailleurs, la mise en fonction d'un nouveau système informatique de gestion financière consolidera la maîtrise des autorités sur les recettes pétrolières et non pétrolières et améliorera la transparence des engagements de dépenses.

34. Le renforcement de la lutte contre la corruption, l'amélioration de la transparence et la mise en œuvre de vastes réformes structurelles favoriseront la confiance socioéconomique et constitueront un atout pour le climat des affaires. À cette fin, l'adoption par le parlement de la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption, les modifications apportées à la loi sur la divulgation du patrimoine et la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle architecture de lutte contre la corruption seront indispensables. S'agissant des actions prioritaires, il est possible de citer la publication de différents audits portant sur les finances du secteur public, du rapport 2019 de l'ITIE et d'informations sur le fonctionnement des institutions chargées de l'application de la loi. La conjonction d'une exécution rigoureuse des nouvelles lois et de l'amélioration de l'accès au financement, et à des infrastructures clefs, d'irrigation, d'assainissement et d'électrification, sera primordiale en vue de progresser en matière de diversification et de résilience économiques.

35. Compte tenu de la solidité du programme, des mesures correctives prises par la BEAC et des assurances régionales figurant dans le document de référence de décembre 2021 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'un accord triennal au titre de la FEC d'un montant représentant 200 % de la quote-part. Le programme appuyé par le FMI aidera les autorités à faire face à la pandémie et à ses répercussions, tout en les engageant fermement à mettre en œuvre un ambitieux programme de réformes structurelles et en catalysant le soutien des donateurs en vue de répondre à des besoins de financement considérables. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles à l'échelle de l'Union, comme le prévoit le document de référence de décembre 2021 sur l'ensemble de l'Union.

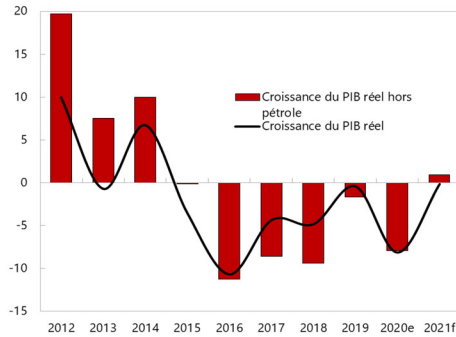
Graphique 1. République du Congo : Évolution économique récente, 2012–21

Le PIB hors pétrole se redresse lentement après une nette contraction en 2020 sous l'effet de la pandémie.

L'inflation reste modérée, malgré une hausse en 2020 en raison des difficultés d'approvisionnement et des incertitudes liées à la crise sanitaire.

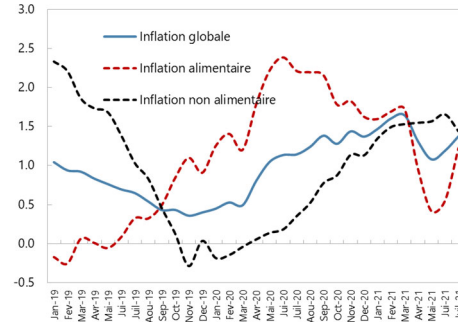
Croissance du PIB réel

(en pourcentage)



Inflation

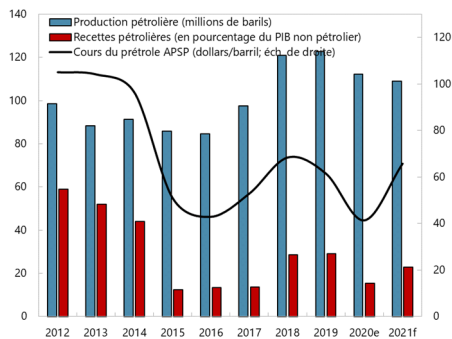
(variation moyenne en % en glissement annuel)



La production pétrolière a reculé du fait de l'érosion de l'investissement au cours de la pandémie, mais le cours élevé du pétrole en 2021 a favorisé le redressement des recettes pétrolières...

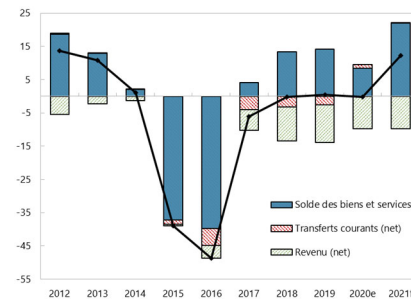
...et le solde courant devrait donc s'améliorer.

Pétrole



Balance des paiements

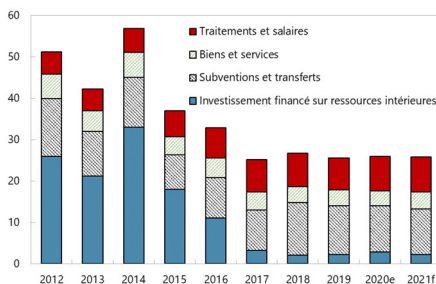
(en pourcentage du PIB)



Les dépenses publiques ont fléchi ces dernières années par rapport à la période 2012–16...

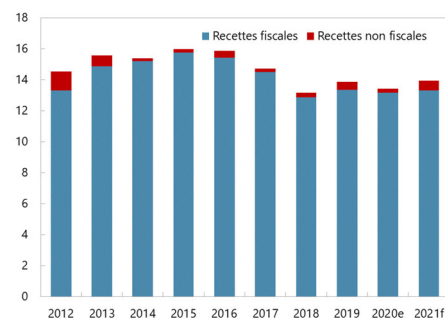
...à l'instar des recettes non pétrolières.

Dépenses publiques



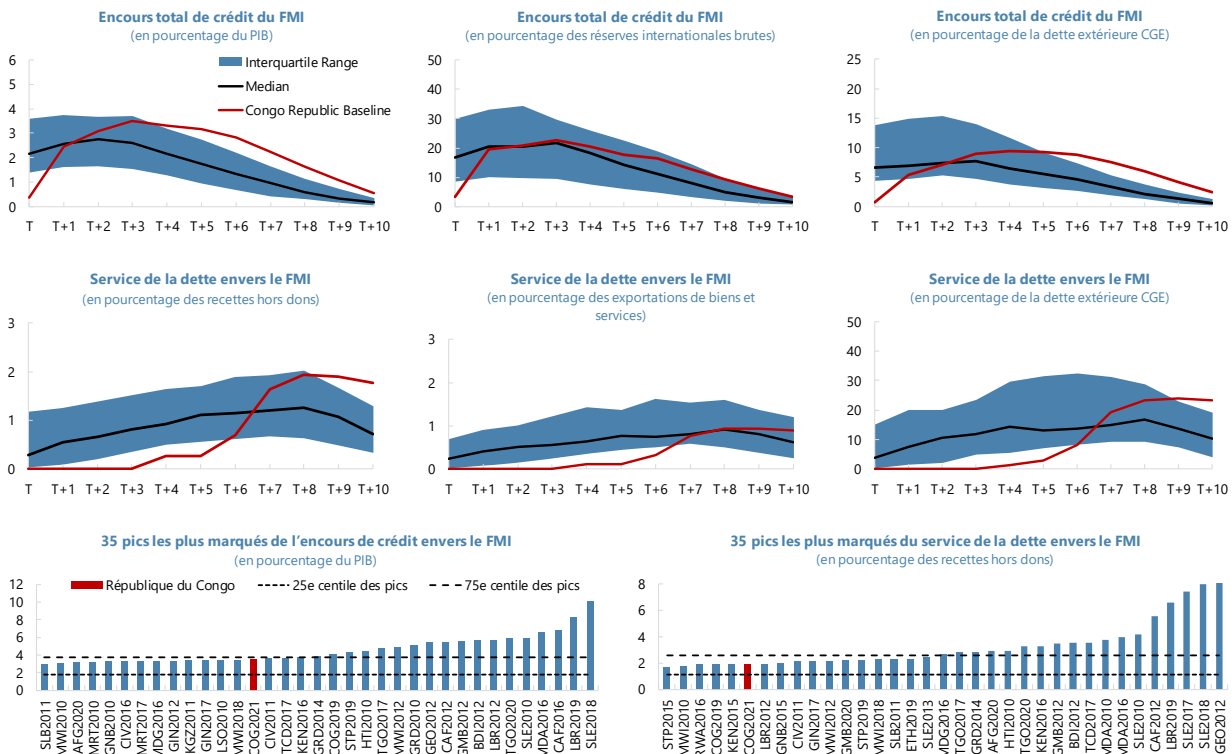
Recettes non pétrolières

(en pourcentage du PIB non pétrolier)



Sources : Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo : Encours du crédit à l'égard du FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du FRPC^{1,2,3,4}



Sources : Rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier.

¹ Les fourchettes interquartiles et la médiane se fondent sur tous les accords au titre du FRPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit (y compris les financements panachés) de 2010 à 2020.

² Les pays ayant plusieurs accords sont enregistrés distinctement dans la base de données.

³ La période T indique l'année d'approbation de l'accord (groupe témoin) ou l'année de demande d'accord (pays manifestant son intérêt).

⁴ Dette CGE = dette contractée ou garantie par l'État.

* Pour la République du Congo, il s'agit des recettes pétrolières.

** Pour la République du Congo, il s'agit des réserves officielles imputées brutes.

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–26

	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Art. IV 2021			Proj.			
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Production et prix								
PIB à prix constants	-8.1	-0.2	-0.2	2.4	2.9	6.5	2.2	1.2
Pétrole	-8.5	-2.9	-2.9	1.0	1.5	11.5	-2.4	-7.1
Hors pétrole	-8.0	0.9	0.9	3.3	3.7	4.0	4.4	4.8
PIB aux prix courants	-20.8	17.5	17.3	3.3	2.8	6.9	3.1	2.8
Déflateur du PIB	-13.8	17.7	17.5	0.8	-0.1	0.4	0.9	1.5
Hors pétrole	1.8	2.0	2.0	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (moyenne période)	1.4	2.0	2.1	2.7	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.6	2.7	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	-36.2	44.2	44.2	0.5	-3.1	5.8	-4.3	-4.9
Importations, f.à.b.	-25.3	14.7	13.2	13.5	6.8	8.8	2.1	0.3
Volume des exportations	-2.2	3.0	4.7	2.5	2.0	6.7	1.5	5.3
Volume des importations	-19.8	-6.6	-9.9	14.7	10.8	11.1	3.6	-3.0
Termes de l'échange (- = dégradation)	-27.8	17.3	12.0	-0.8	-1.4	1.2	-4.4	-13.1
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-0.1	12.1	13.4	5.5	0.3	-1.4	-4.0	-4.3
Avoirs extérieurs nets	-8.0	11.0	5.3	-7.5	32.9	13.7	15.2	23.5
Dette publique extérieure (en % du PIB)	62.4	49.6	50.1	46.0	43.3	38.7	34.9	33.2
Secteur monétaire								
Monnaie au sens large	18.0	32.7	27.2	10.8	10.5	8.3	12.4	14.2
Crédit au secteur privé	3.5	0.8	0.6	4.1	3.3	4.5	8.0	9.4
(pourcentage du PIB)								
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	22.5	33.5	34.4	29.3	25.2	23.4	21.4	21.7
Investissement brut	22.6	21.3	21.0	23.8	24.9	24.8	25.4	26.0
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)								
Finances de l'administration centrale								
Total des recettes	31.1	36.2	38.2	39.8	37.6	37.6	35.4	33.0
Recettes pétrolières	15.3	21.6	22.9	23.2	20.8	20.6	17.9	15.1
Recettes hors pétrole (dons compris)	15.8	14.6	15.3	16.6	16.8	17.0	17.5	17.9
Total des dépenses et prêts nets	32.8	33.8	36.0	35.5	35.6	34.6	34.9	34.1
Courant	27.8	28.2	31.0	28.2	28.0	27.2	27.1	26.2
Dépenses en capital (et prêts nets)	5.0	5.6	5.0	7.3	7.6	7.4	7.8	7.9
Solde global (- = déficit, base ordonnancement)	-1.7	2.4	2.2	4.3	2.0	3.0	0.6	-1.1
Solde global (- = déficit, base ordonnancements, en % du PIB)	-1.2	1.5	1.4	2.7	1.4	2.0	0.4	-0.8
Solde primaire hors pétrole (- = déficit)	-15.2	-17.0	-17.1	-15.7	-15.3	-14.4	-14.4	-13.3
Solde budgétaire primaire de base (- = déficit) ¹	0.2	4.7	5.7	7.5	5.4	6.2	3.5	1.8
Solde primaire de base hors pétrole (- = déficit) ²	-15.3	-14.7	-16.5	-12.7	-12.1	-11.3	-11.4	-10.9
Solde budgétaire de référence (% du PIB) ³	2.6	0.4	-0.5	-1.2	-2.7	-1.4	-1.7	-1.9
Solde primaire (en % du PIB)	0.1	2.9	3.6	4.8	3.6	4.2	2.5	1.3
Déficit de financement (en % du PIB)	0.0	0.0	0.0	3.1	2.9	1.8	0.0	0.0
Dette publique totale (en % du PIB) ⁴	110.1	84.2	93.5	89.3	83.6	74.9	71.9	72.1
(en pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)								
Service de la dette publique extérieure	42.0	34.4	29.0	33.4	28.6	24.0	20.3	11.0
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)								
PIB nominal	5,937	6,976	6,962	7,189	7,390	7,899	8,146	8,370
PIB pétrolier nominal	1,691	2,607	2,593	2,550	2,436	2,591	2,438	2,208
PIB non pétrolier nominal	4,245	4,369	4,369	4,639	4,955	5,308	5,708	6,162
PIB nominal (en millions de dollars)	10,329	12,744	12,676	13,235	13,803	14,934	15,568	16,122
Prix du pétrole au Congo (en dollars/baril)	39	65	65	64	61	59	57	56
Cours du Brent (en dollars par baril)	42	67	67	66	63	61	59	58
Production de pétrole (en millions de barils)	112	109	109	110	112	125	122	113
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne de la période)	575
TCER (variation en pourcentage)	6.5

Sources : Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement public financé sur ressources extérieures).² Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).³ Solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.⁴ L'encours de la dette en 2020 a été corrigé à la hausse depuis les consultations de 2021 au titre de l'article IV pour tenir compte des révisions apportées aux données et à leur couverture.

Tableau 2a. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2020–26
(en milliards de FCFA)

	2020	2021	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Budget révisé	2021 AV	Proj.	Budget		Proj.			
Total des recettes et dons	1,320	1,582	1,581	1,669	1,836	1,847	1,862	1,995	2,022	2,031
Recettes	1,221	1,567	1,566	1,607	1,799	1,809	1,820	1,951	1,967	1,971
Recettes pétrolières	651	950	945	999	1,060	1,076	1,029	1,094	1,022	930
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats antic</i>	82	...	85	83	...	77	90	77	97	76
Recettes non pétrolières	570	617	621	608	739	734	791	857	945	1,041
Impôts directs	200	202	211	231	282	267	288	315	346	381
Taxes sur les biens et services	255	268	269	241	295	305	327	342	376	409
Recettes douanières	103	110	106	110	124	124	136	159	180	205
Recettes non fiscales	12	36	35	27	38	38	40	42	44	46
Dons	100	15	15	61	37	37	42	44	55	60
Dépenses et prêts nets	1,393	1,451	1,477	1,574	1,661	1,649	1,762	1,836	1,991	2,102
Dépenses courantes	1,179	1,179	1,232	1,355	1,332	1,309	1,386	1,444	1,547	1,613
Salaires	352	370	370	370	379	379	398	426	458	495
Autres dépenses primaires courantes	688	637	717	795	739	739	776	804	875	896
Biens et services	157	143	174	227	187	190	203	202	230	244
Transferts	473	432	483	483	487	487	509	537	576	582
Transferts sociaux (Lisungji, COVID-19 et autres)	80	86	86	86	186	104	119	134	149	167
Transferts traditionnels	274	...	275	275	162	244	261	285	285	291
Transferts liés au pétrole	82	...	85	83	77	77	90	77	97	76
Charges communes	58	62	60	85	65	62	64	66	68	70
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	60	42	46	35	42	42	43	43	43	43
Intérêts	80	130	99	155	172	148	169	170	170	179
Intérieurs	35	...	33	87	...	58	95	109	120	140
Dette publique extérieure	45	...	67	67	...	90	74	62	51	39
<i>dont : Prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	0	...	1	2	...	2	2	2	1	0
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	2	...	22	22	...	48	34	22	11	0
Dépenses en capital	214	272	244	219	329	340	376	392	443	489
Financées sur ressources intérieures	119	147	131	131	161	161	175	183	220	278
Financées sur ressources extérieures	95	124	113	87	168	179	201	209	224	211
Solde primaire hors pétrole²	-644	-689	-741	-749	-713	-730	-760	-765	-820	-821
Solde primaire de base hors pétrole³	-649	-580	-643	-723	-582	-588	-601	-600	-651	-670
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-566	-580	-557	-640	-582	-511	-511	-523	-554	-594
Solde primaire	7	261	204	250	347	346	269	329	202	109
Solde global (base ordres de paiement)										
Dons non compris	-172	116	90	34	138	160	58	115	-23	-131
Dons compris	-73	131	105	95	175	198	100	159	31	-71
Ajustement à la base caisse	29	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global, base caisse	-44	131	105	95	175	198	100	159	31	-71
Financement	44	-131	-105	-95	-583	-421	-318	-298	-31	71
Extérieur (net)	48	-241	-251	-183	-310	-373	-288	-242	-179	-26
Tirages	76	109	126	127	131	142	159	165	169	151
Prêt moratoire COVID-19	149	...	96	89	...	0	0	0	0	0
Amortissement (payé)	-468	-351	-473	-399	-441	-515	-447	-407	-348	-177
<i>Dont : Prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)</i>	0	...	0	0	...	52	64	63	17	17
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-18	...	-115	-114	...	-239	-216	-196	-183	0
Autre financement étranger	82	...	0	0	...	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-5	110	146	88	-273	-48	-30	-56	148	97
Système bancaire (net)	318	427	288	188	119	103	103	-15	208	203
Banque centrale	113	33	-145	-195	119	55	-162	-126	-74	-157
<i>Dont : utilisation des allocations de DTS</i>	33	...	120
Banques commerciales	206	394	432	384	...	48	265	112	282	360
Financement non bancaire	-323	-317	-142	-100	-392	-151	-133	-42	-60	-106
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-203	-128	-165	-165	...	-201	-177	-143	-102	-54
Écart de financement (= - excédent)	0	0	0	0	408	223	218	139	0	0
Financement attendu (hors IMF)	0	0	0	0	...	71	167	89	0	0
FEC du FMI	0	0	0	0	...	152	51	50	0	0
Écart de financement résiduel	0	...	0	0	...	0	0	0	0	0
Pour mémoire :										
Encours des arriérés intérieurs ⁵	1,358	...	1,107	1,148	...	1,333	987	694	551	496
Encours des dépôts de l'État	98	...	243	294	...	88	200	277	326	460
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁶	152	...	28	-36	...	-87	-202	-107	-137	-162
PIB aux prix de marché courants	5,937	6,962	6,976	6,962	7,189	7,189	7,390	7,899	8,146	8,370
PIB non pétrolier aux prix du marché	4,245	4,369	4,369	4,369	4,639	4,639	4,955	5,308	5,708	6,162

Sources: Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les estimations des arriérés intérieurs vérifiés par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), ainsi que les arriérés signalés mais pas encore vérifiés.

⁶ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

Tableau 2b. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2020–26
(en % du PIB réel hors pétrole)

	2020	2021	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Budget révisé	2021 AIV	Proj.	Budget		Proj.			
Total des recettes et dons	31.1	36.2	36.2	38.2	39.6	39.8	37.6	37.6	35.4	33.0
Recettes	28.8	35.9	35.9	36.8	38.8	39.0	36.7	36.8	34.5	32.0
Recettes pétrolières	15.3	21.7	21.6	22.9	22.9	23.2	20.8	20.6	17.9	15.1
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés</i>	1.9	...	2.0	1.9	0.0	1.7	1.8	1.5	1.7	1.2
Recettes non pétrolières	13.4	14.1	14.2	13.9	15.9	15.8	16.0	16.1	16.6	16.9
Impôts directs	4.7	4.6	4.8	5.3	6.1	5.8	5.8	5.9	6.1	6.2
Taxes sur les biens et services	6.0	6.1	6.2	5.5	6.4	6.6	6.6	6.4	6.6	6.6
Recettes douanières	2.4	2.5	2.4	2.5	2.7	2.7	2.8	3.0	3.2	3.3
Recettes non fiscales	0.3	0.8	0.8	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Dons	2.3	0.3	0.3	1.4	0.8	0.8	0.9	0.8	1.0	1.0
Dépenses et prêts nets	32.8	33.2	33.8	36.0	35.8	35.5	35.6	34.6	34.9	34.1
Dépenses courantes	27.8	27.0	28.2	31.0	28.7	28.2	28.0	27.2	27.1	26.2
Salaires	8.3	8.5	8.5	8.5	8.2	8.2	8.0	8.0	8.0	8.0
Autres dépenses primaires courantes	16.2	14.6	16.4	18.2	15.9	15.9	15.7	15.2	15.3	14.5
Biens et services	3.7	3.3	4.0	5.2	4.0	4.1	4.1	3.8	4.0	4.0
Transferts	11.2	9.9	11.0	11.0	10.5	10.5	10.3	10.1	10.1	9.4
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	1.9	2.0	2.0	2.0	4.0	2.2	2.4	2.5	2.6	2.7
Transferts traditionnels	6.4	...	6.3	6.3	3.5	5.3	5.3	5.4	5.0	4.7
Transferts liés au pétrole	1.9	...	2.0	1.9	1.7	1.7	1.8	1.5	1.7	1.2
Charges communes	1.4	1.4	1.4	2.0	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	1.4	1.0	1.1	0.8	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.7
Intérêts	1.9	3.0	2.3	3.5	3.7	3.2	3.4	3.2	3.0	2.9
Intérieurs	0.8	...	0.7	2.0	0.0	1.3	1.9	2.0	2.1	2.3
Extérieur	1.1	...	1.5	1.5	0.0	1.9	1.5	1.2	0.9	0.6
<i>dont : Prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	0.0	...	0.5	0.5	0.0	1.0	0.7	0.4	0.2	0.0
Dépenses en capital	5.0	6.2	5.6	5.0	7.1	7.3	7.6	7.4	7.8	7.9
Financées sur ressources intérieures	2.8	3.4	3.0	3.0	3.5	3.5	3.5	3.4	3.8	4.5
Financées sur ressources extérieures	2.2	2.8	2.6	2.0	3.6	3.9	4.1	3.9	3.9	3.4
Solde primaire hors pétrole ²	-15.2	-15.8	-17.0	-17.1	-15.4	-15.7	-15.3	-14.4	-14.4	-13.3
Solde primaire de base hors pétrole ³	-15.3	-13.3	-14.7	-16.5	-12.5	-12.7	-12.1	-11.3	-11.4	-10.9
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-13.3	-13.3	-12.8	-14.6	-12.5	-11.0	-10.3	-9.8	-9.7	-9.6
Solde primaire	0.2	6.0	4.7	5.7	7.5	7.5	5.4	6.2	3.5	1.8
Solde global (base ordres de paiement)										
Dons non compris	-4.1	2.7	2.0	0.8	3.0	3.5	1.2	2.2	-0.4	-2.1
Dons compris	-1.7	3.0	2.4	2.2	3.8	4.3	2.0	3.0	0.6	-1.1
Ajustement à la base caisse	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-1.0	3.0	2.4	2.2	3.8	4.3	2.0	3.0	0.6	-1.1
Financement	1.0	-3.0	-2.4	-2.2	-12.6	-9.1	-6.4	-5.6	-0.6	1.1
Extérieur (net)	1.1	-5.5	-5.7	-4.2	-6.7	-8.0	-5.8	-4.6	-3.1	-0.4
Tirages	1.8	2.5	2.9	2.9	2.8	3.1	3.2	3.1	3.0	2.5
Prêt moratoire COVID-19	3.5	...	2.2	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (payé)	-11.0	-8.0	-10.8	-9.1	-9.5	-11.1	-9.0	-7.7	-6.1	-2.9
Dont : Prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)	0.0	...	0.0	0.0	0.0	1.1	1.3	1.2	0.3	0.3
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>	-0.4	...	-2.6	-2.6	0.0	-5.1	-4.4	-3.7	-3.2	0.0
Autre financement étranger	1.9	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	-0.1	2.5	3.3	2.0	-5.9	-1.0	-0.6	-1.1	2.6	1.6
Système bancaire (net)	7.5	9.8	6.6	4.3	2.6	2.2	2.1	-0.3	3.6	3.3
Banque centrale	2.7	0.8	-3.3	-4.5	2.6	1.2	-3.3	-2.4	-1.3	-2.5
Banques commerciales	0.8	...	2.6
Financement non bancaire	4.8	9.0	9.9	8.8	0.0	1.0	5.4	2.1	4.9	5.8
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-7.6	-7.2	-3.2	-2.3	-8.5	-3.3	-2.7	-0.8	-1.1	-1.7
Écart de financement (- = excédent)	-4.8	-2.9	-3.8	-3.8	0.0	-4.3	-3.6	-2.7	-1.8	-0.9
Financement attendu (hors IMF)	0.0	0.0	0.0	0.0	...	1.5	3.4	1.7	0.0	0.0
FEC du FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	...	3.3	1.0	0.9	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :										
Encours des arriérés intérieurs ⁵	32.0	...	25.3	26.3	...	28.7	19.9	13.1	9.6	8.1
Encours des dépôts de l'État	2.3	...	5.6	6.7	...	1.9	4.0	5.2	5.7	7.5
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁶	3.6	...	0.6	-0.8	...	-1.9	-4.1	-2.0	-2.4	-2.6
PIB aux prix courants du marché (milliards CFAF)	5,937	6,962	6,976	6,962	7,189	7,189	7,390	7,899	8,146	8,370
PIB non pétrolier aux prix du marché (milliards de FCFA)	4,245	4,369	4,369	4,369	4,639	4,639	4,955	5,308	5,708	6,162

Sources: Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les estimations des arriérés intérieurs vérifiés par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), ainsi que les arriérés signalés mais pas encore vérifiés.

⁶ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

Tableau 2c. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2020–26
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2021	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Budget révisé	2021 AIV	Proj.	Budget		Proj.			
Total des recettes et dons	22.2	22.7	22.7	24.0	25.5	25.7	25.2	25.3	24.8	24.3
Recettes	20.6	22.5	22.5	23.1	25.0	25.2	24.6	24.7	24.1	23.6
Recettes pétrolières	11.0	13.6	13.5	14.3	14.7	15.0	13.9	13.8	12.5	11.1
Recettes non pétrolières	9.6	8.9	8.9	8.7	10.3	10.2	10.7	10.9	11.6	12.4
Impôts directs	3.4	2.9	3.0	3.3	3.9	3.7	3.9	4.0	4.2	4.6
Taxes sur les biens et services	4.3	3.9	3.9	3.5	4.1	4.2	4.4	4.3	4.6	4.9
Recettes douanières	1.7	1.6	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	2.2	2.4
Recettes non fiscales	0.2	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
Dons	1.7	0.2	0.2	0.9	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7
Dépenses et prêts nets	23.5	20.8	21.2	22.6	23.1	22.9	23.8	23.2	24.4	25.1
Dépenses courantes	19.9	16.9	17.7	19.5	18.5	18.2	18.8	18.3	19.0	19.3
Salaires	5.9	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.4	5.4	5.6	5.9
Autres dépenses primaires courantes	11.6	9.2	10.3	11.4	10.3	10.3	10.5	10.2	10.7	10.7
Biens et services	2.6	2.1	2.5	3.3	2.6	2.6	2.7	2.6	2.8	2.9
Transferts	8.0	6.2	6.9	6.9	6.8	6.8	6.9	6.8	7.1	7.0
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	1.3	1.2	1.2	1.2	2.6	1.4	1.6	1.7	1.8	2.0
Transferts traditionnels	4.6	...	3.9	3.9	2.3	3.4	3.5	3.6	3.5	3.5
Transferts liés au pétrole	1.4	...	1.2	1.2	1.1	1.1	1.2	1.0	1.2	0.9
Charges communes	1.0	0.9	0.9	1.2	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	1.0	0.6	0.7	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
Intérêts	1.3	1.9	1.4	2.2	2.4	2.1	2.3	2.2	2.1	2.1
Intérieurs	0.6	...	0.5	1.3	0.0	0.8	1.3	1.4	1.5	1.7
Extérieurs	0.8	...	1.0	1.0	0.0	1.3	1.0	0.8	0.6	0.5
dont : Prêt moratoire COVID-19 (intérêts)	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole	0.0	...	0.3	0.3	0.0	0.7	0.5	0.3	0.1	0.0
Dépenses en capital	3.6	3.9	3.5	3.1	4.6	4.7	5.1	5.0	5.4	5.8
Financées sur ressources intérieures	2.0	2.1	1.9	1.9	2.2	2.2	2.4	2.3	2.7	3.3
Financées sur ressources extérieures	1.6	1.8	1.6	1.3	2.3	2.5	2.7	2.6	2.7	2.5
Solde primaire hors pétrole ²	-10.9	-9.9	-10.6	-10.8	-9.9	-10.2	-10.3	-9.7	-10.1	-9.8
Solde primaire de base hors pétrole ³	-10.9	-8.3	-9.2	-10.4	-8.1	-8.2	-8.1	-7.6	-8.0	-8.0
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-9.5	-8.3	-8.0	-9.2	-8.1	-7.1	-6.9	-6.6	-6.8	-7.1
Solde primaire	0.1	3.7	2.9	3.6	4.8	4.8	3.6	4.2	2.5	1.3
Solde global (base ordres de paiement)										
Dons non compris	-2.9	1.7	1.3	0.5	1.9	2.2	0.8	1.5	-0.3	-1.6
Dons compris	-1.2	1.9	1.5	1.4	2.4	2.7	1.4	2.0	0.4	-0.8
Ajustement à la base caisse	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-0.7	1.9	1.5	1.4	2.4	2.7	1.4	2.0	0.4	-0.8
Financement	0.7	-1.9	-1.5	-1.4	-8.1	-5.9	-4.3	-3.8	-0.4	0.8
Extérieur (net)	0.8	-3.5	-3.6	-2.6	-4.3	-5.2	-3.9	-3.1	-2.2	-0.3
Tirages	1.3	1.6	1.8	1.8	1.8	2.0	2.1	2.1	2.1	1.8
Prêt moratoire COVID-19	2.5	...	1.4	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (payé)	-7.9	-5.0	-6.8	-5.7	-6.1	-7.2	-6.1	-5.1	-4.3	-2.1
Dont : Prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.7	0.9	0.8	0.2	0.2
dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole	-0.3	...	-1.6	-1.6	0.0	-3.3	-2.9	-2.5	-2.2	0.0
Autre financement étranger	1.4	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	-0.1	1.6	2.1	1.3	-3.8	-0.7	-0.4	-0.7	1.8	1.2
Système bancaire (net)	5.4	6.1	4.1	2.7	1.7	1.4	1.4	-0.2	2.6	2.4
Banque centrale	1.9	0.5	-2.1	-2.8	1.7	0.8	-2.2	-1.6	-0.9	-1.9
...	0.5	...	1.7
Banques commerciales	3.5	5.7	6.2	5.5	0.0	0.7	3.6	1.4	3.5	4.3
Financement non bancaire	-5.4	-4.5	-2.0	-1.4	-5.5	-2.1	-1.8	-0.5	-0.7	-1.3
Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs	-3.4	-1.8	-2.4	-2.4	0.0	-2.8	-2.4	-1.8	-1.2	-0.7
Écart de financement (= excédent)	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7	3.1	2.9	1.8	0.0	0.0
Financement attendu (hors IMF)	0.0	0.0	0.0	0.0	...	1.0	2.3	1.1	0.0	0.0
FEC du FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	...	2.1	0.7	0.6	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Postes pour mémoire :										
Encours des arriérés intérieurs ⁵	22.9	...	15.9	16.5	...	18.5	13.3	8.8	6.8	5.9
Encours des dépôts de l'État	1.6	...	3.5	4.2	...	1.2	2.7	3.5	4.0	5.5
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	2.6	...	0.4	-0.5	...	-1.2	-2.7	-1.4	-1.7	-1.9
PIB aux prix de marché courants	5,937	6,962	6,976	6,962	7,189	7,189	7,390	7,899	8,146	8,370
PIB non pétrolier aux prix du marché	4,245	4,369	4,369	4,369	4,639	4,639	4,955	5,308	5,708	6,162

Sources: Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les estimations des arriérés intérieurs vérifiés par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), ainsi que les arriérés signalés mais pas encore vérifiés.

⁶ Définition de la CEMAC : solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes.

Tableau 3a. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2021–22
(en milliards de francs CFA)

	2021					2022				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	287	383	439	560	1,669	345	436	480	586	1,847
Recettes	287	383	433	505	1,607	335	427	470	577	1,809
Recettes pétrolières	148	235	280	337	999	215	258	280	323	1,076
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats anticipés</i>	21	21	21	21	83	14	20	20	23	77
Recettes non pétrolières	139	148	153	168	608	120	169	191	254	734
Impôts directs	44	52	59	76	231	44	61	69	92	267
Taxes sur les biens et services	59	68	61	53	241	50	70	79	105	305
Recettes douanières	26	24	31	29	110	20	29	32	43	124
Recettes non fiscales	9	4	3	10	27	6	9	10	13	38
Dons	0	0	6	55	61	9	9	9	9	37
Dépenses et prêts nets	351	334	391	498	1,574	367	420	439	424	1,649
Dépenses courantes	320	293	321	421	1,355	298	335	347	329	1,309
Salaires	82	85	99	104	370	87	95	99	99	379
Autres dépenses primaires courantes	186	178	205	261	830	174	203	211	193	781
Biens et services	52	67	40	68	227	48	53	55	34	190
Transferts	99	83	146	154	483	101	124	130	133	487
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	21	64	86	25	27	26	26	104
Transferts traditionnels	75	63	101	36	275	46	61	68	68	244
Transferts payés en barils de brut	24	21	21	18	83	14	20	20	23	77
Administrations locales	0	0	3	10	14	9	9	9	9	37
Élections				25	25	6	6	6	6	25
Charges communes	20	20	14	31	85	16	16	16	16	62
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	15	8	5	8	35	11	11	11	11	42
Intérêts	52	30	17	55	155	37	37	37	37	148
Intérieurs	12	15	11	49	87	15	15	15	15	58
Extérieurs	40	14	7	6	67	23	23	23	23	90
Dépenses d'investissement	31	41	70	77	219	68	85	92	95	340
Financées sur ressources intérieures	27	41	44	19	131	32	40	43	45	161
Financées sur ressources extérieures	4	0	26	57	87	36	45	48	50	179
Solde primaire hors pétrole ²	-160	-156	-214	-219	-749	-200	-205	-201	-124	-730
Solde primaire de base	-8	78	86	120	276	42	89	117	240	488
Solde primaire de base hors pétrole ³	-156	-156	-194	-217	-723	-173	-169	-162	-83	-588
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-133	-135	-173	-198	-640	-159	-149	-142	-60	-511
Solde primaire	-12	78	66	118	250	15	54	78	199	346
Solde global (base ordres de paiement)										
Dons non compris	-64	49	42	7	34	-31	7	32	152	160
Dons compris	-64	49	48	62	95	-22	16	41	162	198
Solde global, base caisse	-64	50	48	62	95	-22	16	41	162	198
Financement	-44	43	-321	228	-95	57	-36	-50	-391	-421
Extérieur (net)	-11	-8	-156	-8	-183	-153	-115	-210	105	-373
Tirages	78	43	48	-43	127	21	35	54	32	142
Amortissement net (payé) sur principal, extérieur	-90	-50	-205	-54	-399	-174	-150	-264	73	-515
<i>dont : créances liées aux achats anticipés de pétrole</i>			-29	-86	-114	-60	-60	-60	-60	-239
Autre financement étranger	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-33	50	-165	236	88	210	79	159	-497	-48
Secteur bancaire	40	13	-140	276	188	225	87	197	-406	103
Banque centrale (net)	0	44	-120	-119	-195	104	-16	-16	-17	55
<i>Dont :</i>	0	0	-52	-177	-228	-16	-16	-16	-16	-65
<i>utilisation des allocations de DTS</i>				33	33	30	30	30	30	120
Banques commerciales (net)	40	-31	-20	395	384	121	103	213	-389	48
Financement non bancaire	-72	37	-25	-40	-100	-15	-8	-38	-91	-151
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-17	-11	-33	-104	-165	-20	-10	-50	-121	-201
Écart de financement (- = excédent)	108	-93	273	-288	0	-35	19	9	229	223
Financement attendu (hors IMF)	0	0	0	0	0	0	0	0	71	71
FEC du FMI	0	0	0	51	51	0	51	152
Écart de financement résiduel	108	-93	273	-288	0	-86	-31	9	108	0

Sources: Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées, et net de cotisations de sécurité sociale.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins transferts liés au pétrole.

Tableau 3b. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2021–22

(en milliards de FCFA, en termes cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)

	2021				2022			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	287	669	1109	1669	345	781	1261	1847
Recettes	287	669	1103	1607	335	762	1233	1809
Recettes pétrolières	148	383	662	999	215	473	753	1076
<i>dont : remboursement des créances liées aux achats antic</i>	21	42	63	83	14	34	54	77
Recettes non pétrolières	139	287	440	608	120	289	480	734
Impôts directs	44	96	154	231	44	105	175	267
Taxes sur les biens et services	59	127	188	241	50	120	200	305
Recettes douanières	26	51	81	110	20	48	81	124
Recettes non fiscales	9	13	17	27	6	15	24	38
Dons	0	0	6	61	9	19	28	37
Dépenses et prêts nets	351	685	1076	1574	367	786	1225	1649
Dépenses courantes	320	613	934	1355	298	633	980	1309
Salaires	82	167	266	370	87	182	280	379
Autres dépenses primaires courantes	186	364	569	830	174	377	588	781
Biens et services	52	119	159	227	48	101	156	190
Transferts	99	182	329	483	101	224	354	487
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	...	0	21	86	25	52	78	104
Transferts traditionnels	75	138	239	275	46	107	176	244
Transferts payés en barils de brut	24	44	65	83	14	34	54	77
Administrations locales	0	0	3	14	9	18	27	37
Élections	0	0	0	25	6	13	19	25
Charges communes	20	40	54	85	16	31	47	62
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	15	22	27	35	11	21	32	42
Intérêts	52	82	99	155	37	74	111	148
Intérieurs	12	28	38	87	15	29	44	58
Extérieures	40	54	61	67	23	45	68	90
Dépenses d'investissement	31	72	142	219	68	153	245	340
Financées sur ressources intérieures	27	68	112	131	32	72	116	161
Financées sur ressources extérieures	4	4	30	87	36	81	129	179
Solde primaire hors pétrole ²	-160	-316	-530	-749	-200	-405	-606	-730
Solde primaire de base	-8	70	156	276	42	131	248	488
Solde primaire de base hors pétrole ³	-156	-312	-506	-723	-173	-342	-505	-588
— à l'exclusion des transferts liés au pétrole ⁴	-133	-268	-441	-640	-159	-309	-451	-511
Solde primaire	-12	67	132	250	15	69	147	346
Solde global (base ordres de paiement)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons non compris	-64	-16	27	34	-31	-24	8	160
Dons compris	-64	-16	33	95	-22	-5	36	198
Solde global, base caisse	-64	-14	35	97	-22	-5	36	198
Financement	-44	-1	-323	-95	57	21	-30	-421
Extérieur (net)	-11	-19	-175	-183	-153	-268	-478	-373
Tirages	78	121	169	127	21	56	110	142
Prêts-projet	4	4	52	127	21	56	110	142
Prêt moratoire COVID-19	0	0	0	89	0	0	0	0
Amortissement net (payé) sur principal, extérieur	-90	-140	-345	-399	-174	-324	-588	-515
Autre financement étranger	0	0	0	0	...	0	0	0
Intérieur (net)	-33	18	-147	88	210	289	449	-48
Secteur bancaire	40	53	-87	188	225	312	509	103
Banque centrale (net)	0	44	-76	-195	104	88	72	55
<i>Dont :</i>	0	0	-52	-228	-16	-33	-49	-65
<i>utilisation des allocations de DTS</i>	0	0	0	33	30	60	90	120
Banques commerciales (net)	40	9	-11	384	121	224	437	48
Financement non bancaire	-72	-35	-60	-100	-15	-23	-60	-151
<i>Dont : Remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-17	-28	-61	-165	-20	-30	-80	-201
Écart de financement (- = excédent)	108	15	288	0	-35	-15	-6	223
Financement attendu (hors IMF)	0	0	0	0	0	0	0	71
FEC du FMI	...	0	0	0	51	102	102	152
Écart de financement résiduel	108	15	288	0	-86	-117	-108	0

Sources: Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (= dépenses moins recettes) associées aux collectivités décentralisées.

² Recettes et dons, à l'exclusion des recettes pétrolières, moins dépenses primaires totales, à l'exclusion des charges d'intérêts.

³ Recettes hors pétrole à l'exclusion des dons, moins dépenses totales (à l'exclusion des paiements d'intérêts et de l'investissement financé sur ressources extérieures).

⁴ Solde primaire hors pétrole, moins transferts liés au pétrole.

Tableau 4. République du Congo : Balance des paiements à moyen terme, 2020–26
(en milliards de FCFA)

	2020	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Art. IV 202			Proj.			
Compte des transactions courantes	-8	846	932	397	23	-108	-329	-356
<i>dont : non pétrolier</i>	-1,276	-900	-849	-1,267	-1,409	-1,553	-1,706	-1,695
Balance commerciale	1,498	2,643	2,665	2,439	2,155	2,211	1,958	1,732
Exportations, fàb	3,131	4,515	4,514	4,537	4,395	4,649	4,448	4,230
Pétrole	2,399	3,644	3,625	3,606	3,445	3,665	3,418	3,101
Secteur non pétrolier	732	872	889	931	949	984	1,030	1,129
Importations, fàb	-1,633	-1,872	-1,848	-2,097	-2,240	-2,438	-2,490	-2,498
Pétrole	-627	-918	-915	-962	-992	-1,091	-1,013	-895
État	-269	-196	-175	-272	-301	-313	-355	-391
Secteur privé non pétrolier	-737	-759	-759	-863	-947	-1,034	-1,122	-1,211
Balance des services	-996	-1,103	-1,087	-1,258	-1,362	-1,488	-1,533	-1,375
Pétrole	-331	-479	-478	-511	-538	-597	-554	-425
Secteur non pétrolier	-665	-624	-609	-746	-824	-891	-979	-951
Revenu	-580	-684	-683	-794	-782	-844	-775	-737
Revenu du travail	9	2	2	2	2	1	2	3
Revenu des investissements	-589	-686	-685	-796	-785	-845	-778	-741
Transferts courants (net)	70	-10	36	9	13	12	21	24
Compte de capital	22	22	22	15	15	44	55	60
Dons officiels	28	28	28	15	15	44	55	60
Annulation de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs non produits non financiers	-6	-6	-6	0	0	0	0	0
Compte financier	-284	-915	-899	-518	-64	53	367	469
Investissements directs (net)	157	295	294	331	381	373	355	338
Investissements de portefeuille	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Autre investissement	-440	-1,210	-1,192	-848	-445	-318	13	132
Moyen et long terme	-431	-211	-138	-363	-180	-132	-138	2
Secteur public	-392	-346	-151	-346	-203	-176	-179	-26
Tirages	76	126	127	169	245	231	169	151
Projet	76	126	127	142	159	165	169	151
Programme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre (garanti)	0	0	0	27	86	66	0	0
Amortissement ¹	-410	-403	-399	-515	-447	-407	-348	-177
Variation nette des arriérés	-57	-70	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	0	121	121	0	0	0	0	0
Secteur privé	-39	14	14	-17	23	43	42	28
Pétrole	-45	26	25	25	26	29	26	23
Hors pétrole	7	-12	-12	-43	-4	14	15	5
À court terme	-10	-999	-1,055	-485	-265	-186	150	130
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance des paiements globale	-270	-48	55	-105	-26	-11	93	173
Financement	269	-73	-56	-118	-192	-129	-93	-173
Dépôts de l'État à l'étranger	39	-168	-145	-118	-192	-129	-93	-173
Financement exceptionnel ²	82	0	0	0	0	0	0	0
Financement attendu (hors IMF)	149	96	89	0	0	0	0	0
Écart de financement (- = excédent)	0	--	0	223	218	139	0	0
Financement attendu (hors IMF)	0	0	0	71	167	89	0	0
FMI-FEC	0	0	0	152	51	50	0	0
Ecart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique Sources: IMF staff estimates and projections.

¹Inclut l'allègement de la dette du stock du point d'achèvement PPTe et le remboursement du moratoire sur les prêts du G20

²Inclut l'allègement du flux de la dette du Club de Paris et du Club de Londres, ainsi que les paiements aux créanciers ayant engagé des poursuites.

Tableau 5. République du Congo : Situation monétaire, 2020–26
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2020	2021	2021				2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	2021 AIV	T1	T2	T3	T4	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.						
Avoirs extérieurs nets	559	626	478	408	480	607	602	729	919	1,032	1,240
Banque centrale	440	488	348	324	403	463	428	569	648	746	921
Banques de dépôts	119	138	131	84	77	144	174	160	271	286	318
Avoirs intérieurs nets	1,606	2,239	1,685	1,801	1,803	2,138	2,438	2,630	2,720	3,056	3,430
Crédit intérieur net	1,999	2,239	2,092	2,173	1,803	2,138	2,438	2,630	2,720	3,056	3,430
Crédit net au secteur public	875	1,157	958	1,072	992	1,058	1,161	1,416	1,502	1,710	1,913
Crédit net à l'État	873	1,154	937	969	889	1,055	1,158	1,413	1,449	1,708	1,911
Banque centrale	506	355	530	606	546	305	512	553	527	504	347
Créances	598	597	605	682	682	598	598	750	801	825	801
Utilisation des crédits du FMI	26	25	26	26	26	26	26	26	26	16	16
Dépôts	-98	-243	-83	-84	-136	-294	-88	-200	-277	-326	-460
Banques créatrices de monnaie	367	799	407	363	158	751	798	911	972	1,204	1,564
Créances sur les agences publiques (net)	3	3	21	103	103	3	3	3	3	3	3
Crédit à l'économie 2	1,124	1,082	1,134	1,102	811	1,080	1,125	1,164	1,217	1,346	1,517
Crédit au secteur privé	1,032	1,041	1,059	1,040	729	1,039	1,081	1,117	1,168	1,261	1,380
Autres postes, net	-394	--	-407	-373	--	--	--	--	--	--	--
Monnaie au sens large	2,159	2,865	2,156	2,201	2,283	2,745	3,040	3,360	3,638	4,088	4,669
Circulation fiduciaire hors banques	569	755	542	561	584	723	801	885	959	1,077	1,230
Dépôts à vue	1,069	1,382	1,098	1,137	1,049	1,322	1,506	1,664	1,802	2,025	2,313
Dépôts à terme	521	728	516	503	616	699	733	810	878	986	1,126
(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)											
Monnaie au sens large	18.0	32.7	-0.1	1.9	5.8	27.2	10.8	10.5	8.3	12.4	14.2
Avoirs extérieurs nets	1.5	3.1	-3.7	-7.0	-3.7	2.2	-0.2	4.2	5.6	3.1	5.1
Avoirs intérieurs nets	16.8	29.3	3.7	9.0	9.2	24.7	10.9	6.3	2.7	9.2	9.1
Crédit intérieur net	20.0	11.1	4.3	8.1	-9.1	6.4	10.9	6.3	2.7	9.2	9.1
Crédit net au secteur public	17.7	13.0	3.8	9.1	5.4	8.5	3.7	8.4	2.6	5.7	5.0
Crédit à l'économie 2	2.3	-1.9	0.5	-1.0	-14.5	-2.0	1.6	1.3	1.6	3.8	5.1
Crédit au secteur privé	1.9	0.4	1.2	0.3	-14.0	0.3	1.5	1.2	1.5	2.8	3.5
Autres postes, net	-3.2	18.2	-0.6	1.0	18.2	18.2	--	--	--	--	--
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Monnaie au sens large	18.0	32.7	15.6	14.7	17.0	27.2	10.8	10.5	8.3	12.4	14.2
Monnaie de réserve	16.5	44.2	4.9	-1.8	-2.7	38.1	7.5	7.2	3.1	15.1	23.4
Crédit à l'économie ¹	3.9	-3.7	8.9	7.1	-22.9	-3.9	4.2	3.5	4.6	10.5	24.6
Crédit au secteur privé	3.5	0.8	10.0	11.5	-24.9	0.6	4.1	3.3	4.5	8.0	9.4
Vélocité (PIB non pétrolier/M2 moyenne)	2.1	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3
(%)											
Croissance du PIB nominal total	-20.8	17.5	17.3	3.3	2.8	6.9	3.1	2.8
Croissance du PIB non pétrolier	-6.3	2.9	2.9	6.2	6.8	7.1	7.5	7.9
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	26.5	24.8	24.7	24.3	23.5	22.9	23.6	24.6
Pour mémoire :											
Réserves officielles brutes imputées (milliards de FCFA)	643	812	508	471	550	788	906	1097	1226	1319	1492
En mois d'importations	2.5	2.9	2.7	2.9	3.2	3.5	3.9	4.4
Engagements de la banque centrale envers non-résidents	203.1	323.4	160.4	147.3	147.3	324.9	477.3	527.9	578.3	573.3	570.8

Sources: BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Secteur privé et entreprises publiques.

Tableau 6. République du Congo : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–21

(en %, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
							Mars	Juin
D'investissement								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques ^{1,2}	19.5	19.1	22.8	24.9	28.8	18.8	17.8	22.4
Qualité des actifs								
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres	4.6	7.9	33.0	39.4	49.4	29.6	25.1	24.2
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	3.6	4.8	13.3	18.2	23.1	17.5	16.4	16.7
Résultat et rentabilité								
Rendement sur fonds propres	20.4	28.0	9.9	16.7	5.3	7.8	0.0	18.4
Rentabilité des actifs ³	2.3	4.0	1.7	3.0	0.9	1.2	0.0	2.8
Liquidité								
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	116.1	104.4	146.6	176.0	150.8	174.4	168.6	171.6
Total des dépôts/total des prêts (non interbancaires)	125.5	102.8	90.5	89.1	101.5	108.2	107.3	112.6
Crédit								
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	1,424	1,460	1,401	1,308	1,166	1,465	1,503	1,451
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé	19.8	2.5	-4.1	-6.6	-10.8	25.6	18.1	17.2

Sources : Base de données du FMI.

1/ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres complémentaires (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres obligatoires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires

2/ Les actifs pondérés des risques sont estimés selon la pondération suivante : 0 % pour les réserves liquides en monnaie intérieure et pour les créances dues à la banque centrale et 100 % pour tous les autres actifs.

³ Ratio bénéfiques après impôts/moyenne des avoirs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. République du Congo : Besoins bruts de financement, 2022–26

(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024	2025	2026
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (base caisse)	-198	-100	-159	-31	71
	1080	1020	990	966	1002
Amortissement (arriérés compris)	1009	853	859	891	842
Extérieures	515	447	407	348	177
Amortissement dû	515	447	407	348	177
	-52	-64	-63	-17	-17
Intérieurs	495	406	452	543	666
Remboursement d'arriérés intérieurs	294	229	309	441	611
Remboursement d'avances statutaires	201	177	143	102	54
BEAC (situation au 31 décembre 2011)	65	162	126	69	154
Remboursement d'avances statutaires	0	0	0	21	21
	65	162	126	48	133
Banques commerciales	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5
Autres financements extérieurs	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0
C=A+B Total besoins de financement	882	920	832	934	1073
D. Sources de financement recensées	659	702	692	934	1073
Extérieures	142	159	165	169	151
Financement de projets	142	159	165	169	151
Prêts	142	159	165	169	151
Intérieurs	517	543	527	765	921
	120
	348	495	527	765	921
Recouvrement des arriérés fiscaux de la SONARA	48	48	0	0	0
E=C-D Déficit de financement	223	218	139	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel	71	167	89	0	0
Multilatérale	71	167	89	0	0
E-F Besoins résiduels de financement	153	51	50	0	0
FMI-FEC	152	51	50	0	0

Sources: Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. République du Congo : Dette publique brute par créancier, 2020–22¹
(fin de l'année, en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette								
	2020			2020			2021			2022		
	(En millions de dollars)	(% dette totale)	(en pourcentage du PIB) ⁷	(En dollars)			(pourcentage du PIB)					
Total	12,121	100	110.1	1,332	1,182	1,795	12.9	9.3	13.6			
Extérieures	6,875	57	62.4	881	850	1,111	8.5	6.7	8.4			
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	899	7.4	8.2	37	34	37	0.4	0.3	0.3			
FMI	48	0.4	0.4			
Banque mondiale	343	2.8	3.1			
BAfD/BID	422	3.5	3.8			
Autres créanciers multilatéraux	85	0.7	0.8			
dont : BDEAC (Situation au 31 décembre 2011)	32	0.3	0.3			
IFAD	26	0.2	0.2			
Créanciers bilatéraux	3,007	24.8	27.3	602	363	356	5.8	2.9	2.7			
Club de Paris	443	3.7	4.0	195	23	107	1.9	0.2	0.8			
dont : France	195	1.6	1.8			
Allemagne	160	1.3	1.5			
Pays non membres du club de Paris	2,564	21.2	23.3	407	340	249	3.9	2.7	1.9			
dont : Chine	2,114	17.4	19.2			
Inde	130	1.1	1.2			
Obligations	274	2.3	2.5	45	43	41	0.4	0.3	0.3			
Créanciers commerciaux ²	2,969	24.5	27.0	196	410	681	1.9	3.2	5.1			
Intérieures	5,246	43.3	47.6	452	332	685	4.4	2.6	5.2			
Bons du Trésor			
Obligations ⁶	1,665	13.7	15.1	431	310	654	4.2	2.4	4.9			
Prêts	1,061	8.8	9.6	21	22	30	0.2	0.2	0.2			
Postes pour mémoire :												
Dette garantie ⁴												
dont : Liée	1,683	...	15.3			
dont : Non liée			
Passifs conditionnels												
dont : Garanties publiques			
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	298	...	2.7			
PIB nominal	10,329			

Sources : Autorités congolaises et estimations des services du FMI.

1/Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité et des clauses de confidentialité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

5/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

6/ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

7/ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 9. République du Congo : Arriérés extérieurs, 2020–21
(fin de l'année, en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Milliards de FCFA	Millions de USD	pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB
Total	744	1380	13	-30	714	1301	10.3	604	1099	8.7
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
IFAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAfD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	119.9	222.4	2.0	-4.3	115.5	210.3	1.7	61.0	111.1	0.9
Club de Paris	41.1	76.2	0.7	3.2	44.3	80.6	0.6	44.3	80.6	0.6
Brésil 1/	25.2	46.7	0.4	1.3	26.5	48.2	0.4	26.5	48.2	0.4
Belgique 1/	10.5	19.4	0.2	7.3	17.8	32.4	0.3	17.8	32.4	0.3
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suisse	5.4	10.1	0.1	-5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	78.8	146.1	1.3	-7.5	71.2	129.7	1.0	16.7	30.4	0.2
Émirats arabes unis	12.3	22.9	0.2	0.6	13.0	23.6	0.2	0.6	1.1	0.0
Angola	39.0	72.4	0.7	2.0	41.0	74.7	0.6	2.0	3.6	0.0
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde 1/	11.4	21.2	0.2	2.3	13.7	24.9	0.2	13.7	24.9	0.2
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0
Arabie saoudite	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.6	0.0	0.3	0.6	0.0
Turquie	12.8	23.8	0.2	-12.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette de la poste	3.1	5.8	0.1	0.0	3.1	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	624	1157.6	11	-25	599	1090	8.6	543	988	7.8
CMEC et entreprises chinoises 2/	0	0.0	0	67	67	122	1.0	67.0	122	1.0
Euro-obligation (Club de Londres)	0	0.0	0	0	0	0	0.0	0.0	0	0.0
Afreximbank	0	0.0	0	0	0	0	0.0	0.0	0	0.0
Négociants en pétrole	396	734.1	7	-92	304	553	4.4	304	553	4.4
Fournisseurs 3/	228	423.5	4	0	228	415	3.3	172.1	313	2.5

Sources : Autorités congolaises et estimations des services du FMI.

¹ À compter de la fin de 2021, les arriérés envers le Brésil (estimés à 112 millions de dollars) devraient être régularisés au titre de l'ISSD. Une partie des arriérés envers l'Inde devraient aussi être régularisés dans le cadre de l'ISSD et le reste dans le cadre d'un accord de paiement.

² China Machinery Engineering Corporation, anciennement considéré comme un créancier bilatéral officiel.

³ Inclut les dettes litigieuses et les créances antérieures à l'initiative PPTE.

Tableau 10. République du Congo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs																
Principal	0.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.0	42.1	55.1	64.8	64.8	51.8	22.7	9.7	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.00	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif																
Millions de DTS	0.0	0.1	0.1	0.1	6.6	6.6	19.6	48.7	61.7	64.9	64.9	52.0	22.8	9.8	0.1	0.0
Milliards de FCFA	0.0	0.1	0.1	0.1	5.1	5.1	15.1	37.7	47.7	50.2	50.2	40.2	17.6	7.6	0.1	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.8	0.9	0.9	0.9	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	2.4	7.4	17.7	23.2	23.6	23.1	18.0	8.9	3.9	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.5	1.4	3.1	3.6	3.4	3.1	2.2	0.9	0.4	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.0	0.1	0.1	0.1	4.1	4.1	12.1	30.1	38.1	40.1	40.1	32.1	14.1	4.7	0.1	0.0
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs																
En millions de DTS	32.4	226.8	291.6	356.4	349.9	343.4	324.0	275.4	213.8	149.0	84.2	32.4	9.7	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	25.5	177.9	227.7	277.2	271.3	265.8	250.7	213.1	165.5	115.3	65.2	25.1	7.5	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.5	3.8	5.0	5.7	5.9	6.0	5.3	4.3	3.2	2.2	1.2	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	5.5	29.4	43.7	59.2	68.0	123.0	123.3	99.8	80.5	54.2	30.0	11.2	3.8	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.4	2.5	3.1	3.5	3.3	3.2	2.8	2.2	1.6	1.1	0.6	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	4.4	25.6	30.3	34.0	30.1	26.7	22.9	17.6	12.4	7.8	4.0	1.4	0.4	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	20.0	140.0	180.0	220.0	216.0	212.0	200.0	170.0	132.0	92.0	52.0	20.0	6.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>																
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	4,701	4,725	4,577	4,842	4,632	4,405	4,705	4,904	5,115	5,362	5,641	5,505	5,396	5,309	5,258	5,264
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	467	605	521	468	399	216	203	213	205	213	217	223	199	197	194	198
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,962	7,189	7,390	7,899	8,146	8,370	8,897	9,476	10,112	10,811	11,571	12,102	12,710	13,398	14,170	15,032
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	581	696	751	816	901	995	1,096	1,208	1,332	1,469	1,622	1,789	1,970	2,156	2,363	2,180
Quote-part (millions de DTS)	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 11. République du Congo : Proposition de calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de l'accord FEC, 2022–24

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS)	
		FEC	% de la quote-part
Approbation du conseil	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC	64.80	40
15 avril 2022	Observation des critères de réalisation pour le 28 février 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la première revue.	64.80	40
15 octobre 2022	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue.	64.80	40
15 avril 2023	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue.	32.40	20
15 octobre 2023	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue.	32.40	20
15 avril 2024	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue.	32.40	20
15 octobre 2024	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2024, critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	32.40	20
		Total	324.00
			200
<i>Pour mémoire :</i>			
Quote-part de la République du Congo			162.0
Sources : estimations des services du FMI			

Tableau 12. République du Congo : Proposition de critères de réalisation quantitatifs (CR) et objectifs indicatifs (OI), 2022
(en milliards de FCFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Type de critères	Fin fév. 2022	Fin mars 2022	Fin juin 2022	Fin sept. 2022
		CR Programme	OI Programme	CR Programme	OI Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-128	-159	-309	-451
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	168	210	289	449
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de dollars) ^{4,5,7}	CR	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale ou pour le compte de celle-ci, et garantie par les livraisons futures de ressources naturelles (dont le pétrole) ^{3,6}	CR	0	0	0	0
Plancher des recettes non pétrolières	OI	96	120	289	480
Plancher des dépenses sociales et des dépenses pour la réduction de la pauvreté	OI	61	76	152	228
Plafond sur les décaissements de prêts extérieurs pour des projets d'investissement	OI	17	21	56	110
Plafond sur la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de dollars) ^{4,7}	OI	15	19	37	56
Plancher du remboursement des arriérés de paiement intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	16	20	30	80
Pour mémoire ::					
Recettes pétrolières ⁸		161	201	439	699
Prévisions de l'aide budgétaire extérieure (net) ⁹		9	9	19	28
- Appui à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	51	102	102
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		9	9	19	28
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0	0
Remboursement du service de la dette extérieure actuelle après l'allègement de la dette		127	159	318	476

¹ Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Défini comme les recettes non pétrolières intérieures, moins les dépenses totales à l'exclusion des charges d'intérêts, des transferts payés en pétrole brut et des investissements financés sur ressources extérieures.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être systématiquement respectés à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources d'appui budgétaire énumérées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement énumérés au paragraphe 10 du PAT.

⁶ Pouvant faire l'objet de l'exception prévue au paragraphe 11 du PAT.

⁷ Cumulative from the date of program approval and is on a contractual basis in accordance with the IMF's debt limits policy.

⁸ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.aspx>

⁹ À l'exclusion des transactions d'échange de pétrole en paiement des transferts.

⁹ Comme défini aux paragraphes 18 et 22 du PAT.

Tableau 13. République du Congo : Proposition de repères structurels

Mesures	Date cible	État d'avancement	Logique macroéconomique
Formuler une nouvelle stratégie à moyen terme portant sur les réformes de GFP, dotée d'un plan d'action triennal, actualisé tous les 18 mois.	Fin mars 2022		Améliorer l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources publiques.
Adoption par le parlement de la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption et publication de son décret d'application détaillant les règles et procédures concernant les conflits d'intérêts.	Fin mars 2022		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site internet du gouvernement l'audit (effectué par un cabinet d'audit ayant une réputation internationalement reconnue) sur les dépenses liées à la COVID-19 réalisées en 2020.	Fin juin 2022		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement les rapports de rapprochement des données sur le pétrole, élaborés par un cabinet d'audit ayant une réputation internationalement reconnue et un tableau où figurent tous les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières.	Fin juin 2022		Améliorer la transparence et protéger les ressources publiques.
Élaborer un modèle de plan de passation des marchés publics consolidé et sectoriel qui soit exhaustif et conforme aux meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022		Améliorer la gestion de l'investissement public, la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Formuler une stratégie complète de gestion de l'endettement à moyen terme.	Fin juillet 2022		Gérer les risques liés à la dette et favoriser la viabilité budgétaire.
Mettre intégralement en fonction les modules restants (comptabilité, gestion de la trésorerie, informations budgétaires, trésor, passation des marchés) du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin décembre 2022		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Procéder à l'estimation de tous les arriérés fiscaux, afin de les recenser avec précision, et déterminer la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022		Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Mettre en fonction le modèle de planification de la passation des marchés en l'intégrant à la loi de finances de 2023.	Fin décembre 2022		Améliorer la gestion de la dépense publique (notamment de l'investissement public), la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.

Tableau 14. République du Congo : Mesures préalables

Mesures	État d'avancement	Logique macroéconomique
Soumettre la nouvelle loi anticorruption au Parlement.	Achevé	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Convenir des termes de référence de l'audit (effectué par un cabinet d'audit ayant une réputation internationalement reconnue) des dépenses liées à la COVID-19 pendant la période 2020–21 et publier les appels d'offres.	Achevé	Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement le rapport de 2019 sur les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).	Achevé	Améliorer la transparence et la gouvernance.

Annexe I. Facteurs de fragilité du Congo

Un pays fragile (PF) peut se définir de plusieurs façons. Un pays fragile se caractérise souvent par i) des institutions très vulnérables et de graves lacunes dans la mise en œuvre des politiques publiques ; ii) une situation politique tendue ; iii) de graves problèmes au niveau des ressources intérieures ; et iv) une vulnérabilité aux chocs (FMI 2012). Dans ce contexte, le FMI définit actuellement les PF comme des pays ayant une faible capacité institutionnelle, calculée par une note d'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale égale ou inférieure à 3,2 en moyenne, et/ou des pays ayant récemment connu un conflit (indiqué par la présence d'une opération de maintien ou de consolidation de la paix dans les trois années précédentes)¹(FMI, 2015).

La République du Congo est considérée comme un pays fragile par le FMI, en raison de ses difficultés en matière de gestion de l'économie et du secteur public, de politiques structurelles et de politiques d'inclusion sociale et d'équité. Le pays obtient depuis 2017 une note EPIN d'environ 2,7 en moyenne, très en deçà du seuil de 3,2,² indiquant :

- *Une structure économique très vulnérable et de piètres indicateurs sociaux.* L'économie congolaise est extrêmement dépendante du pétrole et donc très vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux de cette matière première. La pauvreté est omniprésente : 67 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, le taux de chômage est l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne, 60 % des Congolais n'ont aucun accès à l'électricité et les dispositifs de protection sociale sont très limités (annexe V du rapport du FMI sur les pays n°21/225).
- *Une sensibilité aux chocs climatiques.* La forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale accentue la vulnérabilité humanitaire, sociale et macroéconomique du Congo à la hausse des températures et aux phénomènes météorologiques extrêmes. La multiplication des inondations ces dernières années et l'arrivée de nouveaux réfugiés en provenance de la République centrafricaine plongent un nombre croissant de Congolais dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté.
- *Une gouvernance déficiente.* Les indicateurs de gouvernance révèlent de graves faiblesses, particulièrement en matière de gestion des recettes et des dépenses, de transparence et de responsabilité dans ces fonctions essentielles, et une vulnérabilité persistante à la corruption.
- *Des risques politiques et sécuritaires.* Le Congo a été relativement épargné par les conflits ces dernières années. Aucune opération de maintien de la paix de l'ONU n'est en cours dans le pays. L'accord de cessez-le-feu de 2017 entre le gouvernement et l'ancienne milice « Ninja »,

¹ Cette définition est semblable à celle utilisée par la Banque mondiale, sauf qu'elle retient une moyenne de la note EPIN sur trois ans au lieu de la note la plus récente.

² Selon l'évaluation, les notes dans les quatre sous-catégories (gestion économique, politiques structurelles, politiques d'inclusion sociale et d'équité, et gestion du secteur public) se situent autour de 2,7–2,8.

active lors de la guerre civile, reste inviolé. Entretemps, les élections présidentielles de 2021 se sont bien déroulées. Toutefois, l'absence d'inclusion sociale et d'équité pourrait provoquer des accès d'instabilité. Les risques sécuritaires dans les pays voisins (République centrafricaine, République démocratique du Congo) sont de plus en plus susceptibles de se répercuter sur la République du Congo.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<i>Risques mondiaux</i>			
Foyers locaux de COVID-19 non maîtrisés et croissance économique médiocre ou instable dans les pays touchés. Les foyers épidémiques dans les pays où la vaccination progresse lentement nécessitent l'établissement de nouveaux confinements. Pour nombre de pays émergents et de pays à faible revenu, la réponse des pouvoirs publics pour amortir l'impact économique est limitée par l'absence de marge de manœuvre, un certain nombre de pays ayant accès aux marchés faisant face à un resserrement financier supplémentaire dans la mesure où une réévaluation des perspectives de croissance déclenche des sorties de capitaux, des dépréciations et des défauts de remboursement de dette.	Élevée	<p>Élevée</p> <p>Une recrudescence prolongée de la COVID-19 serait particulièrement préjudiciable au Congo. Étant donné les lacunes du système de santé, la pandémie pourrait provoquer un grand nombre de décès. L'aggravation des perturbations dans les secteurs pétroliers et non pétroliers nuirait fortement à l'économie.</p>	<p>Améliorer les mesures de santé publique (notamment la diffusion du vaccin et les capacités de dépistage), suivre les lignes directrices de l'OMS et renforcer la riposte à la pandémie à l'échelle régionale.</p> <p>Accentuer la riposte budgétaire, sociale et sanitaire de l'État à la crise sanitaire.</p> <p>Donner la priorité aux projets d'infrastructures qui présentent d'importants multiplicateurs budgétaires et une bonne rentabilité.</p>
Volatilité des prix des produits de base.	Moyen	<p>Élevée</p> <p>Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes</p>	Saisir l'occasion d'une hausse des cours du pétrole pour : i) économiser les ressources

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement la trajectoire du scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 % et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs conjoncturels et le scénario mettent en évidence des risques susceptibles de se concrétiser à plus court terme (entre 12 et 18 mois), compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux susceptibles de rester notables à plus long terme

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Les cours des produits de base augmentent plus que prévu en raison de la faiblesse du dollar, d'une augmentation de la demande non satisfaite pendant la pandémie, des difficultés d'approvisionnement et, pour certains matériaux, à cause de l'accélération des plans d'adoption des énergies renouvelables. L'incertitude entourant chacun de ces facteurs entraîne des épisodes de volatilité, en particulier concernant les cours du pétrole.</p> <p>Les prix des produits de base fléchissent du fait (i) de l'apparition de nouveaux variants de la COVID-19 et (ii) de l'accélération de l'inflation dans les pays avancés, qui provoque un durcissement de la politique monétaire.</p>		<p>pétrolières et des recettes d'exportations, une augmentation des cours des produits de base supérieure aux prévisions constitue un risque à la hausse qui pourrait favoriser la stratégie budgétaire et le secteur extérieur, ainsi que les efforts de diversification de l'économie. Toutefois, les difficultés d'approvisionnement en pétrole dans le pays constituent un risque à la baisse qu'il convient de surveiller, car il aurait une incidence défavorable sur les résultats macroéconomiques.</p> <p>Par ailleurs, le tassement du cours et des recettes de pétrole accentuerait les vulnérabilités budgétaires et extérieures et aurait des répercussions sur l'activité économique hors pétrole.</p>	<p>financières et mettre en œuvre des mesures structurelles destinées à diversifier l'économie, à renforcer la compétitivité et à approfondir l'intégration régionale et ii) mettre en œuvre le programme de réformes visant à réduire les facteurs de vulnérabilité du Congo et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p> <p>Accélérer la hausse des recettes non pétrolières et poursuivre la rationalisation des dépenses non prioritaires.</p>
<p>Exacerbation des tensions géopolitiques et des risques pour la sécurité.</p> <p>Les tensions géopolitiques dans certains pays ou régions entraînent des perturbations économiques ou politiques, des migrations désordonnées, une plus grande volatilité du cours des produits de base (en cas de difficultés d'approvisionnement) et l'érosion de la confiance, ce qui peut avoir des</p>	<p>Élevée</p>	<p>Moyenne</p> <p>Les restrictions de la circulation des produits alimentaires et des biens essentiels d'un pays à l'autre risquent d'entraîner des pénuries et des hausses des prix au Congo.</p> <p>Les entrées limitées de financement risquent de retarder les projets d'investissement.</p>	<p>Intensifier les efforts visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et les priorités et améliorer la planification des investissements et la gestion des ressources.</p> <p>Renforcer la gestion des stocks/inventaires et le mécanisme de distribution.</p>

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
répercussions sur d'autres pays.			
Risques propres au pays			
<p>Mécontentement social et instabilité politique généralisés. Des tensions sociales surgissent, car la pandémie et la riposte insuffisante des pouvoirs publics entraînent des difficultés économiques (notamment chômage, hausse de l'incidence de la pauvreté, pénuries et hausse des prix des biens essentiels) et accentuent les inégalités socioéconomiques déjà existantes. La polarisation et l'instabilité politiques croissantes nuisent à l'élaboration de la politique économique et au sentiment de confiance.</p>	<p>Modérées / Élevées</p>	<p>Modérées / Élevées</p> <p>Poursuite des ajustements budgétaires.</p> <p>L'incertitude politique est préjudiciable à la confiance des marchés, à l'investissement privé et aux flux de financement, retarde les réformes des politiques publiques et de l'économie et affaiblit les institutions.</p>	<p>Renforcer les politiques sociales ciblées et les dispositifs de protection sociale.</p> <p>Veiller au maintien de la discipline budgétaire.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et lutter contre la corruption.</p> <p>Faire participer les OSC et autres parties prenantes aux décisions relatives aux politiques publiques.</p>
<p>Déficiences de la gestion des finances publiques. La politique budgétaire ne maîtrise pas efficacement les dépenses non prioritaires, ne permet pas d'augmenter les recettes et de procéder à d'autres réformes. Les entreprises publiques sont à l'origine de chocs sur les finances publiques.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyenne</p> <p>Manque de définition des priorités de dépenses de l'État, remboursement incohérent des arriérés, et augmentation de la dette publique entraînant des risques pour la stabilité macroéconomique et des risques d'aggravation de l'instabilité sociale et politique et pouvant également évincer le crédit privé.</p> <p>Tensions sur les réserves de change.</p>	<p>Améliorer la coordination entre les ministères gouvernementaux pour établir efficacement les priorités de dépenses.</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations de l'assistance technique en matière de GFP, en renforçant la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.</p> <p>Déterminer les mesures budgétaires supplémentaires pour créer l'espace budgétaire nécessaire à la gestion de crise.</p>

Risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
			Mettre en œuvre les réformes relatives aux entreprises publiques et à la gouvernance.
<p>Fréquence et gravité accrues des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Ces catastrophes provoquent des dégâts considérables pour l'économie en désorganisant les infrastructures, les moyens de subsistance et la production de denrées alimentaires. Un enchaînement de phénomènes graves dans les grands pays entraîne une réduction du PIB mondial et oblige à recalculer les perspectives de risque et de croissance. Les catastrophes qui frappent les grandes infrastructures ou perturbent les échanges font augmenter les prix des produits de base et accentuent leur volatilité.</p>	Moyenne	<p>Modérées / Élevées Baisse de la production intérieure du secteur agricole et conséquences pour la sécurité alimentaire et les revenus.</p>	<p>Intensifier les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et au développement rural</p> <p>Promouvoir les investissements visant à favoriser la capacité des infrastructures à s'adapter aux changements climatiques et remédier aux lacunes en matière d'infrastructures et aux disparités de revenus entre régions, tout en instaurant des dispositifs de protection sociale adaptés.</p>
<p>Lenteur de la campagne vaccinale. Risque accru de propagation de nouveaux variants.</p>	Modérées / Élevées	<p>Modérées / Élevées Augmentation du nombre de décès et tensions supplémentaires sur le système de santé.</p> <p>L'érosion de la confiance, de l'investissement et de la productivité des travailleurs pénaliserait la croissance économique.</p>	<p>Dégager un espace budgétaire pour accroître l'approvisionnement en vaccin et les campagnes de sensibilisation afin de convaincre les personnes hésitant à se faire vacciner.</p> <p>Améliorer les capacités du système de santé.</p>

Appendice I. Lettre d'intention

Janvier 10, 2022

Mme Kristalina Georgieva
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale :

1. La République du Congo (RC) continue de faire face à des défis importants sur les plan économique et sanitaire. Notre pays est en effet durement touché par la pandémie mondiale, surtout la dernière vague de la pandémie, à un moment où notre position fiscale est faible et les niveaux d'endettement sont élevés. La volatilité des revenus pétroliers et la réduction de la production pétrolière en 2021 ont accentué ces pressions, alors que l'économie se remet encore de l'impact négatif des faibles prix du pétrole en 2020. Toutefois, l'économie montre des signes de reprise avec la levée des blocages, le déploiement des vaccins, l'augmentation des dépenses d'assistance sociale aux populations et le remboursement des arriérés domestiques. Cette tendance pourrait se renforcer par les perspectives d'une hausse des prix et de la production de pétrole en 2022. Néanmoins, cette reprise demeure fragile, car ses perspectives sont entourées d'une grande incertitude et la pauvreté a été exacerbée par la pandémie et son impact économique plus large.
2. Nous avons fait des progrès ces dernières années pour améliorer la stabilité macroéconomique —y compris le rétablissement récent de la soutenabilité de la dette— en grande partie grâce à nos efforts pour restructurer la dette commerciale extérieure, mettre en œuvre l'assainissement budgétaire et rembourser les arriérés extérieurs et intérieurs et en profitant de l'augmentation des prix de pétrole. Néanmoins, d'importants défis restent à relever en raison de l'incertitude des perspectives économiques du pays, de la nécessité impérieuse de créer des emplois pour une population en forte croissance, en diversifiant l'économie en vue de la rendre moins dépendante du pétrole et plus résiliente au changement climatique.
3. Notre nouveau plan national de développement (PND) 2022–26 décrit notre stratégie pour relever ces défis et atteindre une croissance plus élevée, plus résiliente et plus inclusive. Pour assurer sa mise en œuvre réussie ainsi que celle des réformes structurelles sous-jacentes, le soutien de nos partenaires de développement est absolument nécessaire.

4. Dans ce contexte, nous demandons un nouvel arrangement au titre de la facilité élargie de Crédit (FEC) pour une durée de trois ans et pour un montant équivalent à 324 millions de DTS (soit 200 % de notre quote-part), avec le premier décaissement équivalent à 64,8 millions de DTS (ou 40 pour cent de notre quote-part). Ce soutien devrait nous permettre de répondre à nos besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements (d'un montant total de 1,1 milliard de dollars) et de soutenir notre programme de réformes qui contribuera à réduire progressivement les besoins de financement extérieur.
5. Plus précisément, ce nouvel accord visera à fournir un cadre macroéconomique solide pour les politiques et réformes économiques que nous prévoyons de mener au cours des trois prochaines années, à favoriser la mobilisation de financements auprès d'autres partenaires de développement, à renforcer les institutions publiques et la bonne gouvernance, à combattre la corruption et à augmenter les ressources allouées à la protection des plus vulnérables. L'appui du FMI contribuera à renforcer la crédibilité financière du gouvernement et à soutenir des améliorations durables de notre position extérieure et de nos finances publiques. Combiné à nos efforts pour renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, ce soutien conduira à une réduction durable de la pauvreté et à une croissance économique durable et plus résiliente. L'arrangement sera soutenu par les efforts régionaux de la CEMAC pour maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire et promouvoir la stabilité du secteur financier. Ce nouveau programme renforcera notre viabilité extérieure et contribuera ainsi aux efforts de la stabilité régionale de la CEMAC en accumulant un cinquième des avoirs extérieurs net projetés de la région en 2022–24.
6. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint présente les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2022-2024. Il établit également des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs ainsi que des repères structurels et des réformes jusqu'à la fin de 2022. Les décaissements au titre du nouvel arrangement seront subordonnés au respect des critères de performance, des repères structurels et des actions préalables indiqués dans les tableaux 1, 2 et 3 du MPEF ci-joint.
7. Nous nous engageons à assurer l'utilisation, le suivi et les comptes-rendus appropriés des dépenses liées à la COVID-19 et à la récente augmentation de notre allocation de DTS qui sera utilisée pour les dépenses sociales et prioritaires conformément au cadre adopté au niveau sous régional de la CEMAC (en particulier dans l'éducation et la santé). Nous avons bénéficié de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 pour répondre à nos besoins immédiats de liquidités et nous continuerons à fournir les informations demandées par le G20, comme le suivi de l'utilisation des ressources libérées par l'ISSD pour faire face au choc de la pandémie.
8. Nous nous engageons également à coordonner étroitement les politiques économiques avec les autres pays de la CEMAC dans le cadre d'un programme de réformes régionales. Ces réformes visent à créer des opportunités d'emploi et améliorer le niveau de vie d'une population à forte croissance, y compris (i) des réformes structurelles profondes pour

transformer et diversifier radicalement la région, (ii) continuer à soutenir les institutions régionales et réduire la dépendance des pays CEMAC vis-à-vis des matières premières, (iii) améliorer la transparence des finances publiques et dans le secteur pétrolier et de gaz, (iv) renforcer la mobilisation des recettes, (v) soutenir une gouvernance solide et (vi) mettre en œuvre des réformes favorables aux entreprises.

9. Nous pensons que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF nous permettront d'atteindre les objectifs que nous avons fixés dans le cadre de ce programme. Toutefois, nous sommes prêts à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement consultera le FMI lors de l'adoption de ces mesures et avant de réviser toute politique contenue dans le MPEF, conformément aux politiques liées à ces consultations.
10. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI des informations sur la mise en œuvre des mesures convenues et l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. En outre, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et ses pièces jointes, ainsi que le rapport des services du FMI et l'analyse de viabilité de la dette, après l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI.

/s/

Anathole Collinet Makosso
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Brazzaville, République du Congo

/s/

Rigobert Roger Andely
Ministre des Finances et du Budget
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière, 2022–24

Le présent mémoire décrit l'évolution récente de l'économie, les perspectives pour 2022 et à moyen terme, ainsi que les objectifs du programme et les politiques et mesures prévues pour les atteindre.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES

1. La pandémie de COVID-19 et les chocs sur les cours du pétrole qui ont suivi ont profondément affecté l'économie de la République du Congo.

Le poids humanitaire et économique de la pandémie (y compris les confinements, les obstacles à la circulation des biens et des services, la réduction des investissements dans les champs pétroliers), conjugué à une chute de 40 % des cours internationaux du pétrole en 2020, ont aggravé la récession économique en cours depuis 2015 — la croissance du PIB réel s'étant contractée de 8,1 % en 2020.

2. Malgré quelques améliorations, la situation économique est restée difficile en 2021.

- Le PIB réel devrait s'être contracté de 0,2 % en 2021. La croissance positive de l'économie hors pétrole (projetée à 0,9 %) a été soutenue par des mesures de confinement, le déploiement progressif des vaccins, les effets retardés des mesures économiques d'atténuation de la pandémie, le paiement substantielles arriérés intérieurs, l'expansion du secteur agricole et de l'exploitation minière, la substitution d'intrants achetés localement aux intrants importés opérée par de grandes entreprises et l'amélioration de l'activité des services. En revanche, de nouvelles vagues de pandémie ont créé des vents contraires et une contraction de 2,9 % de la production pétrolière devrait être attendue pour 2021, ce repli tenant en grande partie à l'insuffisance des investissements dans les champs pétroliers qui a empêché la relance de la production en 2021. Le gouvernement est aussi en train de négocier un nouveau régime de concessions fiscales avec les producteurs de pétrole.
- L'inflation reste modérée et devrait s'établir à 2,1 % en moyenne en 2021. La croissance du crédit devrait rester faible, à 0,6 % en 2021 — en raison, à la fois, d'une faible demande de crédit dans cette période d'incertitudes et d'une augmentation des liquidités dont disposent les ménages et les entreprises, grâce au paiement des arriérés intérieurs ainsi que la régularité des paiements des salaires. Les prêts non productifs sont en recul (17 % à fin juin 2021), ce qui contribue à réduire les vulnérabilités du système bancaire.
- Le solde du compte courant devrait s'établir à 13,4 % du PIB en 2021, en raison des prix élevés du pétrole qui ont stimulé les exportations (malgré la baisse de la production). Les importations ont également augmenté en 2021 en raison de la hausse des prix à

l'importation mais le volume des importations a été inférieur à celui de 2020 car la contraction des importations liées à la pandémie s'est poursuivie.

3. La situation budgétaire s'est améliorée en 2021 en raison de la hausse des recettes pétrolières et d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques dans le cadre de la Loi de Finance Rectificatif adopté en août 2021. Le solde primaire devrait être passé de 0,2 % du PIB non pétrolier en 2020 à 5,7 % du PIB non pétrolier en 2021 (ou de 0,1 % du PIB en 2020 à 3,6 % du PIB en 2021). L'amélioration des recettes pétrolières et non pétrolières ont permis d'augmenter les dépenses d'aide sociale, de santé, d'éducation et d'infrastructures, et de poursuivre les paiements substantiels d'arriérés intérieurs. La mise en œuvre des réformes portant sur les transferts et les subventions aux entreprises publiques inefficaces a été également poursuivie. La masse salariale a légèrement augmenté, car le recrutement de 2 239 nouveaux enseignants (commencé en 2020) s'est poursuivi en 2021.

4. La viabilité de la dette a été rétablie.

- Notre stratégie, qui consiste à rétablir la viabilité de la dette en restructurant la dette extérieure et en remboursant les arriérés intérieurs, a déjà produit des résultats tangibles. Depuis sa mise en place en 2019, elle a permis i) de restructurer les contrats d'emprunt avec la Chine (en 2019) et ceux avec deux grands créanciers commerciaux extérieurs du secteur privé (en 2020 et 2021) et ii) d'apurer plus de 3 milliards de dollars (20 % du PIB) d'arriérés extérieurs.
- Les besoins de liquidités à court terme bénéficient également de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20, dans le cadre de laquelle nous avons reçu un allègement de 386 millions de dollars de la part de la Belgique, Brésil, Chine, France, Inde, Koweït, Arabie saoudite et Turquie sur la période 2020–21. Le gouvernement reste déterminé à consacrer les ressources dégagées par cette initiative à l'augmentation des dépenses destinées à atténuer l'impact sanitaire, économiques et sociales de la crise de la COVID-19.
- Le gouvernement poursuit ses négociations en vue d'un accord de restructuration avec le dernier grand créancier commercial extérieur du secteur privé, dont les prêteurs sous-jacents n'ont pas approuvé l'accord de principe négocié début 2021 (techniquement, cet accord de principe est désormais caduc). Tant que cet accord n'est pas signé et que les arriérés en cours ne sont pas apurés, nous reconnaissons que nous sommes en situation de surendettement.
- La poursuite des remboursements réguliers d'arriérés intérieurs devrait aboutir à leur apurement complet en 2031.

5. La reprise économique devrait s'accélérer dans les prochains mois. La croissance du PIB de 2,4 % prévue en 2022 repose sur l'accélération de la campagne de vaccination, l'augmentation des dépenses sociales, la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs et l'expansion de l'agriculture, des activités extractives et des services. Les vents contraires de la nouvelle vague de la pandémie devraient s'atténuer d'ici 2022. La production pétrolière devrait également augmenter

avec la reprise des investissements dans le secteur pétrolier. Par ailleurs, les négociations portant sur les allègements fiscaux accordés aux producteurs devraient se conclure en 2022, annulant ainsi un élément d'incertitude dans leur décision d'investissement.

6. À moyen terme, la croissance devrait s'établir à 3,2 % en moyenne. La dynamique de la croissance économique non pétrolière continuera de croître grâce à la poursuite des réformes visant à diversifier l'économie afin de la rendre moins dépendante du pétrole et de renforcer sa résilience aux chocs climatiques. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit d'augmenter les dépenses d'éducation, de santé et d'infrastructures résilientes et d'accélérer les réformes structurelles complémentaires couvrant de nombreux domaines tels que la gouvernance, le secteur financier, le climat des affaires et la numérisation des services. La production pétrolière devrait culminer à 125 millions de barils en 2024 car les nouveaux investissements seront modestes dans le contexte d'une réduction de la demande mondiale de pétrole à long terme. D'ici à 2024, la balance courante devrait se détériorer en raison de l'augmentation des investissements pétroliers et non pétroliers, même si cet effet sera partiellement compensé par une amélioration des exportations non pétrolières (associées à la diversification économique). L'inflation devrait rester modérée, passant de 2,7 % en 2022 à 3 % en 2026.

7. Les risques de dégradation prédominant. Une éventuelle propagation des nouvelles variantes de la COVID-19 au Congo, une vaccination lente ou une mauvaise résistance des vaccins aux variants pourraient retarder la reprise économique — surtout si une nouvelle série de confinements stricts s'avère nécessaire. Le rebond de l'économie non pétrolière dépend aussi de la bonne mise en œuvre des réformes et du rythme de remboursement des arriérés intérieurs. Des conditions météorologiques défavorables, intensifiées par le changement climatique, pourraient peser sur la production agricole, entraînant une insécurité alimentaire et des pressions inflationnistes. Les perspectives relatives aux recettes pétrolières dépendront des cours du pétrole et des risques sur la production. En ce qui concerne les facteurs positifs, une mise en œuvre accélérée des réformes structurelles pourrait renforcer la confiance des investisseurs et des partenaires au développement—ce qui pourrait débloquent des financements extérieurs—et une augmentation des cours des métaux pourrait accroître les investissements miniers.

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2022–24

8. Le gouvernement est déterminé à conduire un programme économique fort et ambitieux qui facilitera la sortie du Congo de la catégorie des pays fragiles. Les sept dernières années consécutives de récession ont pesé lourdement sur les revenus et les inégalités, et d'autres défis nous attendent, car nous sommes confrontés à des chocs plus fréquents et plus intenses liés au changement climatique et à une réduction de la demande mondiale de pétrole à long terme découlant de la transition mondiale vers des économies à faible émission de carbone. Pour relever ces défis et sortir de la catégorie des États fragiles demandera une transformation économique fondamentale, axée sur la diversification économique et la résilience au changement climatique, qui se traduira par la création d'emplois et une croissance plus soutenue, plus résiliente et plus inclusive.

9. À cette fin, le programme du Congo appuyé par la FEC prévoit les mesures suivantes :

i) le renforcement de la résilience de l'économie aux chocs défavorables grâce à l'augmentation des dépenses d'infrastructure et sociales, conformément au Plan national de développement 2022–26, tout en entreprenant un assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes et la redéfinition des priorités des dépenses ; (ii) la résolution des arriérés extérieurs ; (iii) le renforcement de l'investissement public et de la gestion de la dette, qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés, réduira les vulnérabilités de la dette ; et (iv) la mise en œuvre effective de la gouvernance, de la transparence et des réformes structurelles du côté de l'offre favorisant une croissance économique verte hors pétrole. Ce programme est soutenu par la politique monétaire régionale et de nos partenaires internationaux techniques et financiers.

A. Politique budgétaire**10. La politique budgétaire veillera à concilier le maintien de la viabilité de la dette et l'augmentation des dépenses essentielles pour réduire les inégalités et stimuler la diversification économique et la résilience.**

- L'orientation de la politique budgétaire à moyen terme vise une augmentation progressive du solde primaire non pétrolier correspondant à 4 % du PIB non pétrolier (ou 1 % du PIB) sur la période 2021–26. Les excédents primaires attendus des recettes pétrolières devraient permettre de rembourser la dette extérieure et les arriérés intérieurs. Le ratio dette publique totale/PIB devrait être ramené de 110 % en 2020 à 94 % en 2021, puis à 72 % en 2026.
- Les risques, y compris ceux qui découlent des chocs négatifs sur des cours du pétrole, sont en grande partie atténués par les paiements, du reste indexés aux prix du pétrole, de la dette restructurée due au principal créancier pétrolier (ce qui a contribué au renforcement de la soutenabilité de la dette) ; et ii) la possibilité de se refinancer sur les marchés financiers congolais et régionaux de la CEMAC.
- Récemment, nous avons conclu un accord sur les paiements d'arriérés envers la Suisse. Des accords ont été conclus, avec des signatures attendues sous peu, sur le paiement des arriérés envers la Belgique (non couverts au titre des montants DSSI ci-dessus), l'Inde (pour les arriérés non couverts par l'ISSD), la Libye, et la Russie. Le gouvernement est déterminé à ne plus accumuler d'arriérés intérieurs ou extérieurs. À cette fin, i) nous créerons un sous-compte dédié dans le compte unique du Trésor à la BEAC et étudierons avec les partenaires au développement (AfDB, France et Banque Mondiale) les solutions possibles pour garantir des décaissements rapides de leur part et ii) nous veillerons à améliorer la prise en compte des dépenses conformément aux règles de bonne gestion des finances publiques, en vue d'éviter la pratique du hors budget (¶16).
- Le gouvernement poursuivra ses efforts pour trouver des accords mettant un terme aux litiges relatifs à des dettes extérieures afin de dissiper toute incertitude concernant le niveau de notre dette publique.

11. Notre projet de loi de finances 2022, approuvé par le Parlement à la mi-décembre 2021, envisage un assainissement budgétaire tout en augmentant les dépenses sociales et les dépenses en capital. L'objectif de solde primaire non pétrolier est fixé à -15,7 % du PIB non pétrolier, qui se traduit par un objectif de solde primaire de 4,8 % du PIB. L'allocation de DTS effectuée par le FMI en 2021 aidera à financer le budget, qui se fonde sur le principe de l'augmentation des recettes et de la rationalisation des dépenses non prioritaires grâce aux mesures suivantes :

- Continuer d'appliquer résolument les politiques fiscales et les réformes de l'administration des recettes adoptées au cours des deux dernières années. Celles-ci prévoient une collecte des impôts plus efficiente grâce au système de gestion des impôts et taxes (E-TAX) et à d'autres mesures relatives à l'administration des douanes et des recettes ; l'augmentation des accises sur le tabac (de 16,5 à 30 %, après l'augmentation récente de 12,5 % à 16,5 %) et l'alcool (de 12,5 à 25 % après l'augmentation récente de 10 à 12,5 %), les véhicules (12,5 %) et les articles de luxe (25 %) — le tout conformément aux lignes directrices de la CEMAC ; la mise en œuvre du guichet unique de dédouanement des marchandises au port de Pointe-Noire ; la poursuite de la suppression progressive des exonérations d'impôt sur les sociétés pour non-respect des conventions d'investissement ; le maintien de la taxe à l'exportation de 2 % sur certaines exportations non pétrolières (comme les diamants, les métaux précieux, (portés à 4 %) et les grumes (portée à 9-10 %)).
- Augmenter le recouvrement des arriérés d'impôts pour atteindre au moins 5 milliards de francs CFA en 2022. Cela serait mis en œuvre par un programme d'« amnistie fiscale » qui annule une partie des arriérés d'impôts existants d'un contribuable en échange du paiement du reste en 2022–24.
- Supprimer progressivement les différés de paiement d'impôts et de droits liés à la pandémie (ce qui rapportera 2 milliards de francs CFA en 2022); et l'assiette de la taxe foncière sera élargie grâce à l'utilisation d'un cadastre plus complet (ce qui rapportera 2 milliards de francs CFA en 2022).
- Réduire les taux d'exonération des droits de douane pour certains bénéficiaires et supprimer les exonérations pour d'autres (4 milliards de francs CFA).
- Le gouvernement poursuivra activement les négociations avec les producteurs de pétrole sur les nouvelles conventions fiscales et espère les conclure au 2nd trimestre 2022. Notre intention est de maintenir à 8,65% les droits de douane sur les importations associées au secteur pétrolier et d'instaurer la taxe unique sur les salaires de 2,5 % dans ce secteur. Par ailleurs, nous augmenterons les taxes sur les virements électroniques et les taxes sur le chiffre d'affaires.
- Les effets positifs des mesures ci-dessus sur les recettes non pétrolières compenseront largement les effets contraires qui résulteraient de la réduction de la taxe sur le chiffre d'affaires (abaissée de 7 à 5 % en 2021 pour les chiffres d'affaires inférieurs à 100 millions de

francs CFA) et de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, qui a été ramené de 30 à 28 % en 2021.

- Améliorer la collecte des recettes non fiscales en redéployant le personnel afin de disposer d'un plus grand nombre d'agents de recouvrement au sein des ministères (2 milliards de francs CFA).
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes adoptées en 2019 qui réduisent les transferts et subventions aux entreprises publiques inefficaces, en particulier la CORAF et la CEC.
- Maîtriser la masse salariale en mettant fin au remplacement automatique des agents qui partent à la retraite (hors ceux des ministères de la Santé, de l'Éducation et des Affaires sociales) et en contrôlant les recrutements du secteur public.
- De plus, pour promouvoir la transparence, nous nous engageons à surveiller et à rendre compte de l'utilisation de l'allocation de DTS 2021.

12. Le gouvernement est déterminé à accroître les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale et des infrastructures résilientes. Le budget 2022 continuera de privilégier l'amélioration de la qualité et de la couverture de ces dépenses tout en encourageant l'innovation.

- Dans le domaine de la santé, la priorité sera donnée i) aux dépenses de santé directement liées à la pandémie, y compris les traitements (création de nouvelles installations et achat d'équipements comme des respirateurs) et la vaccination — avant fin 2022, nous prévoyons d'atteindre un total de 3,600,000 personnes vaccinées, ii) à l'achèvement de la construction de nouveaux hôpitaux, iii) à l'achat de médicaments contre le SIDA, iv) à la distribution de traitements contre la tuberculose et la malaria et v) à la fourniture de soins prénataux, maternels et infantiles. Le montant total des dépenses de santé devrait rester à 4 % du PIB non pétrolier en 2022 (une légère amélioration par rapport à 2021).
- Dans le domaine de l'éducation, nous soutiendrons tous les cycles de formation mais nous ne distribuerons les fournitures scolaires, les manuels scolaires et les repas gratuits que pour l'enseignement primaire. Nous reconstruirons également les écoles fortement endommagées par les tempêtes très violentes survenues en 2021. Les dépenses d'éducation devraient rester à 1 % du PIB non pétrolier en 2022 (une légère amélioration par rapport à 2021).
- Concernant les interventions sociales, nous décaisserons 183 milliards de francs CFA (4,2 % du PIB non pétrolier), incluant le programme de transferts monétaires d'urgence liés à la pandémie, ce qui porterait la couverture du programme de 230 000 bénéficiaires à 330 000 d'ici à fin 2022 et nous continuerons à valider le registre social unique, qui a déjà touché 800 000 bénéficiaires. L'ancrage des programmes sociaux et des autres structures d'aide sociale dans le registre social unique est devenu obligatoire afin d'améliorer le ciblage et les effets de ces programmes. Le projet pilote de paiements mobiles s'est révélé fructueux

jusqu'ici et nous prévoyons de l'élargir. Nous donnerons également la priorité au remboursement anticipé des arriérés du secteur social (en particulier les pensions).

- Les dépenses en capital, qui sont projetées à 7,3 % du PIB non pétrolier et qui devraient atteindre 7,6 % en 2023, seront en partie financées par les partenaires du développement. Les projets de développement prioritaires seront alignés sur le nouveau Plan National de Développement pour 2022–26. Ces priorités seront tournées vers le développement de l'agriculture au sens large incluant l'agroforesterie, des infrastructures dans les domaines des routes, de fourniture de l'électricité, de l'adduction d'eau potable, de l'éducation, de la santé, des transports et de l'assainissement en milieu urbain. Par ailleurs, les efforts pour construire les bases solides de la transformation structurelle de notre économie conduiront à poursuivre la réalisation des programmes de promotion du tourisme, de l'industrie, de l'économie numérique et des zones économiques spéciales.

13. L'État continuera de rembourser régulièrement les arriérés intérieurs, l'objectif étant d'avoir tout remboursé fin 2031. Au cours des dix dernières années, l'État a accumulé des arriérés intérieurs auprès du secteur privé (principalement des fournisseurs) représentant 23 % du PIB. La dette publique intérieure associée aux obligations du Trésor pour 2019–20, actuellement en cours d'audit (par un cabinet international), s'ajoutera à ce stock. Le gouvernement publiera (sur son site Internet) le rapport d'audit pour 2017–18 avant la fin mars 2022 et le rapport d'audit pour 2019–20 avant la fin de 2022. À ce jour, des arriérés intérieurs représentant 6 % du PIB ont été remboursés par le biais du Club de Brazzaville, avec une décote nominale de 15 à 30 % appliquée aux créances du secteur privé mais aucune décote appliquée aux arriérés sociaux. En 2022, nous ne prévoyons plus d'utiliser le Club de Brazzaville. Le gouvernement va régler au moins 200 milliards de francs CFA pour les arriérés intérieurs—payant 60 milliards de franc CFA des arriérés sociaux, 1 milliard de franc CFA pour résoudre tous les arriérés restants aux petits fournisseurs, et le reste pour payer une partie des autres arriérés commerciaux. Ces paiements d'arriérés intérieurs dépendront de la disponibilité des finances, où la majeure partie de ces arriérés devrait être payée en 2022S2. Depuis 2023, pour les arriérés dans des secteurs non-sociaux, un nouveau système serait introduit qui pourrait proposer diverses options de remboursement allant d'une décote de 60 à 70 % pour un remboursement immédiat à une décote de 25 à 35 % pour un remboursement en 2 à 4 ans. Ce nouveau système est encore en cours d'élaboration et dépendra des financements disponibles.

14. À moyen terme, nous prévoyons de poursuivre la stratégie budgétaire exposée plus haut (¶11–14). Plus précisément, nous nous efforcerons de ramener le déficit budgétaire primaire non pétrolier de 17 à 13 % du PIB sur la période 2021–26. À l'appui de cet objectif et tout en augmentant les dépenses sociales et les dépenses en capital, nous prendrons les mesures suivantes sur la période 2022–24 afin d'augmenter les recettes et de réduire les dépenses non prioritaires (outre la poursuite des mesures appliquées dans le budget 2022) :

- Poursuite du processus de recouvrement actif des arriérés d'impôts. À cet effet, nous sommes déterminés à établir un inventaire de tous les arriérés d'impôt afin d'identifier précisément le montant probable des recouvrements avant fin 2022 (repère structurel). Pour l'avenir, mettre en place les procédures efficaces de suivi des arriérés d'impôts et de

leur recouvrement systématique. En capitalisant sur les avantages de la numérisation sur l'administration des recettes, nous nous engageons à réduire les délais de paiements des impôts.

- Élargissement de la base fiscale grâce au recensement des entreprises (date d'achèvement prévue en 2022).
- Suppression d'exonérations de TVA représentant au moins 1 % du PIB non pétrolier et rationalisation des autres dépenses fiscales à hauteur d'au moins 3 % du PIB non pétrolier. Pour commencer, nous élaborerons une stratégie à moyen terme et un plan d'action couvrant l'analyse, la publication et les implications budgétaires (fin juin 2022). Nous allons aussi faire l'analyse des exonérations d'impôt sur les sociétés en vertu des conventions d'investissement avant fin décembre 2022 afin de les supprimer progressivement à compter de 2023.
- Entrée en fonctionnement complet de la nouvelle direction en charge du recouvrement des recettes de service et de portefeuille au plus tard fin juin 2023. Mise en œuvre de la réforme de la douane avec l'assistance de la Banque Mondiale devant aboutir à l'installation d'un guichet unique de douane à Pointe Noire avant juin 2023.
- Poursuite des mesures visant à réduire les transferts et subventions aux entreprises publiques et à accroître la transparence des opérations des entreprises publiques.
- Afin de mieux appréhender les risques budgétaires à moyen terme, de repérer les vulnérabilités et de faciliter le suivi, une analyse étendue de la situation financière des unités d'administration décentralisée et des entreprises publiques — comprenant l'ensemble des entreprises publiques, des partenariats public-privé et les banques publiques — sera réalisée et achevée au plus tard fin septembre 2022.
- À tout moment au cours de la période 2022–24, si les recettes (recettes pétrolières comprises) sont insuffisantes ou si d'autres risques budgétaires se réalisent, nous ralentirons les remboursements d'arriérés. Inversement, si les recettes pétrolières ou l'aide extérieure nette dépassent les attentes, la moitié de l'excédent sera utilisée pour renforcer les dépôts de l'État à la BEAC. Le reste de l'excédent sera affecté aux dépenses sociales, au paiement des arriérés intérieurs, à la compensation des déficits ou des retards de financement extérieur et à la constitution de tampons contre les chocs futurs.

B. Investissement public et gestion de la dette

15. Le gouvernement est déterminé à améliorer la gestion de l'investissement public, ce qui est fondamental pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et accroître l'efficacité et l'efficacite de la dépense publique.

- Nous veillerons à ne passer des marchés que pour des projets prévus au budget. À cette fin, nous élaborerons un canevas complet pour les plans de passation de marchés publics

consolidés et sectoriels d'ici à juin 2022 (repère structurel), déploierons ce modèle dans les ministères et les agences au cours du 3^e trimestre 2022 et généraliserons le canevas dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 d'ici à fin 2022 (repère structurel). La loi de finances pour 2023 déclarera expressément que les marchés publics doivent obligatoirement entrer dans le formulaire, à l'exception des dépenses urgentes approuvées par le Ministre des Finances avant l'ouverture de l'appel d'offres.

- Les méthodes de planification de projets seront améliorées et systématisées. En 2022, avec l'assistance technique du département des finances publiques du FMI, nous élaborerons une programmation des investissements publics à moyen terme qui hiérarchisera les projets sur la base de considérations telles que les priorités du Plan National de Développement 2022–26 et la nécessité de diversification de notre économie, les engagements internationaux tels que les ODD, l'agenda 2023 de l'Union Africaine, le programme économique régional de la CEMAC, et enfin l'analyse coûts-avantages. Par ailleurs, une formation sera également dispensée à notre personnel afin de développer sa capacité à établir la programmation des investissements publics à moyen terme et à réussir sa mise en œuvre.
- Nous améliorerons l'efficacité de l'exécution des investissements publics, une mesure rendue d'autant plus nécessaire que les besoins d'investissement en infrastructures sont considérables. Sur ce point, nous exploiterons entre autres les résultats de l'enquête conduite par la Banque mondiale sur l'efficacité des projets d'investissement, lancés depuis 2014, pour élaborer un plan d'actions en vue d'améliorer le taux de réalisation des investissements publics.

16. Le gouvernement poursuivra une gestion prudente de la dette et ses efforts pour améliorer la transparence de la dette afin d'en renforcer la viabilité.

- Bien que le gouvernement ait conclu et mette en place des accords de restructuration de la dette avec deux des trois principaux négociants en pétrole, nous nous efforcerons de trouver un accord sur la restructuration de la dette auprès du troisième. Le remboursement des arriérés dus à ce négociant, qui ont été accumulés dans le cadre du processus de négociation, fera partie de l'accord de restructuration.
- D'ici à fin juillet 2022, nous élaborerons une stratégie globale de gestion de la dette à moyen terme couvrant la période 2023–25 qui vise i) à financer les besoins de l'État à moindre coût tout en maintenant des niveaux de risques acceptables et ii) à contribuer au développement du marché national des titres d'État (repère structurel).
- Afin de renforcer la crédibilité de la stratégie de gestion de la dette et d'améliorer la coordination entre les gestionnaires de la dette et les autorités budgétaires, nous commencerons à publier le plan d'emprunt pour le prochain exercice budgétaire en annexe au budget (comme l'exige la réglementation régionale) — à compter de l'exercice 2023, ce qui signifie que le plan d'emprunt sera une annexe au budget 2023 (d'ici à fin décembre 2022). Le plan d'emprunt donnera des informations pour chaque catégorie d'instrument de

dette (ou de prêteur pour les emprunts extérieurs) et indiquera le montant d'emprunt nominal (en base caisse) pour l'exercice fiscal 2023.

- Nous sommes également déterminés à créer une base de données unique et complète de la dette qui sera régulièrement actualisée et couvrira la dette intérieure et la dette extérieure, la dette garantie et non garantie ainsi que la dette de toutes les entreprises publiques, institutions publiques et collectivités locales. Cette base de données sera une expansion de l'actuelle Caisse congolaise d'amortissement (CCA). D'ici à fin juin 2022, notre intention est que la CCA couvre toute la dette de l'administration centrale (intérieure, extérieure, garantie et non garantie), toute la dette des collectivités locales et des institutions publiques et la dette des 10 plus grandes entreprises publiques. À l'appui de cet effort, un arrêté ministériel a été publié fin novembre 2021, enjoignant aux 10 plus grandes entreprises publiques de fournir des données sur leur dette garantie et non garantie à la CCA en décembre et juin de chaque année.
- D'ici à fin décembre 2022, nous examinerons également la structure organisationnelle de la CCA et prendrons les décrets appropriés pour la rendre plus efficace, conformément aux recommandations du rapport de l'assistance technique du FMI de juin 2019. Cet examen couvrira aussi le cadre juridique de la CCA afin de garantir qu'elle est la structure principale pour la gestion de la dette publique et son organigramme afin de le mettre en conformité avec les meilleures pratiques en matière d'organisation d'un bureau de gestion de la dette. Nous veillerons également à renforcer le fonctionnement du Comité national de la dette publique et de la structure de coordination entre le Trésor et la CCA concernant l'émission de titres d'État sur le marché régional de la CEMAC.
- Nous renforcerons la fiabilité et la transparence des informations sur la dette publique i) en améliorant l'enregistrement des données sur la dette ii) en publiant tous les trimestres les données sur l'encours et la composition de la dette publique par créancier (dette de l'administration centrale, passifs conditionnels) y compris la monnaie de libellé, l'échéance, la structure des taux d'intérêt et le service de la dette prévisionnel iii) publication annuelle sur le site Web du gouvernement d'un rapport annuel sur la dette qui comprend les informations sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques iv) en établissant des projections annuelles de la dette intérieure et extérieure (garantie et non garantie) des entreprises publiques, des institutions publiques et des autorités locales et v) en améliorant la coordination et le partage des informations entre les agences compétentes conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.
- Le gouvernement recourra exclusivement à des prêts extérieurs concessionnels pendant la durée du programme — excepté les prêts au titre de l'appui budgétaire à faible taux d'intérêt et échéance prolongée de la Banque mondiale (IDA) — et il recherchera des refinancements sur le marché régional et sur le marché national pour les titres émis antérieurement et pour couvrir les besoins de liquidités à très court terme.

- Ni l'administration centrale ni les parties agissant pour son compte ne contracteront de nouvelle dette extérieure garantie par des livraisons futures de ressources naturelles — y compris de nouveaux accords de préfinancement pétrole contre infrastructures.
- Nous nous engageons également à poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques si de nouvelles dettes ou de nouveaux passifs conditionnels devaient se matérialiser.

C. Préserver et améliorer l'utilisation des ressources énergétiques

17. Nous prévoyons de poursuivre les réformes de fond dans le secteur de l'énergie car elles sont essentielles pour améliorer la gouvernance, réduire les passifs conditionnels des entreprises publiques du secteur, augmenter les recettes et rationaliser les dépenses.

18. Le Gouvernement prendra, après réalisation d'une étude de faisabilité, des mesures tendant à l'application de la politique de vérité des prix pétroliers dans la filière « carburants », en vue d'aboutir à la réduction des subventions versées à la raffinerie CORAF et à la Centrale électrique du Congo (CEC). Il publiera également les rapports d'audit de ces deux sociétés de l'année n, avant la fin de l'année n+1. Les versements au secteur pétrolier, qui concernent notamment la CORAF et la CEC, seront plafonnés à 77 milliards de Francs CFA en 2022, soit moins que les 85 milliards de Francs CFA de 2021. À cette fin, le gouvernement a :

- Conclu un contrat de performance CORAF, centré sur les efforts de réduction des coûts d'exploitation et de baisse des investissements, les paiements de CORAF au Compte unique du Trésor (CUT) pour le pétrole brut auquel l'État lui donne accès, la vente par CORAF de produits pétroliers directement aux distributeurs, le recouvrement par CORAF auprès des distributeurs des recettes issues de ces ventes et un examen trimestriel des paramètres de contrôle des dispositifs de fixation des prix applicables aux produits pétroliers finis, par les ministères chargés des finances, du commerce et des hydrocarbures; et
- Conditionné le versement des subventions à CEC en fonction de la communication trimestrielle des dépenses qui justifient la subvention et du chiffre d'affaires d'CEC, y compris des créances du secteur de l'énergie.

19. Le gouvernement mettra au point un plan d'action pour la prochaine phase de réformes visant à diminuer les versements et les subventions. Les principaux éléments du plan d'action seront notamment les suivants : i) faire une étude pour déterminer les coûts de production ii) améliorer le processus et la couverture de la facturation d'électricité afin de rendre compte de la consommation réelle et de recouvrer les coûts de production ; ii) mettre en place le cadre réglementaire fondé sur les prix de 2005 applicable aux prix des carburants et garantir une aide sociale suffisante pour atténuer les incidences sur les groupes vulnérables ; et iii) veiller à ce que CORAF s'acquitte pleinement des versements dus au titre des achats d'hydrocarbures auprès du gouvernement et à ce que les grandes sociétés publiques, comme la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), s'acquittent pleinement des dividendes dus.

20. Pour améliorer la transparence et les recettes du secteur pétrolier, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Immédiatement engager un cabinet de réputation internationale pour produire des rapports de rapprochement des flux financiers du secteur pétrolier et un tableau regroupant l'ensemble des détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières. Ce rapprochement se fait plus précisément entre les volumes de pétrole que l'État devrait recevoir, d'après les accords de partage de la production, et le montant des recettes pétrolières réellement enregistré dans le budget. Le gouvernement publiera ce rapport de rapprochement des flux financiers pétroliers et le tableau des détenteurs de concessions de ressources naturelles sur son site Web d'ici à la fin de juin 2022 (repère structurel).
- Poursuivre les audits (réalisés par des cabinets de réputation internationale) des coûts pétroliers déclarés par les compagnies pétrolières au titre des accords respectifs de partage de la production.
- Mener un examen exhaustif du régime fiscal du secteur des hydrocarbures avant fin septembre 2022, élaborer un Plan d'actions pour augmenter les recettes relatives aux hydrocarbures d'ici fin de novembre 2022 et chercher à intégrer certaines de ces mesures au budget pour 2023. Le Plan d'action susmentionné aura pour objectifs (i) la réduction du déficit du sous-secteur de l'aval pétrolier ; (ii) l'élaboration d'une politique tarifaire des produits pétroliers tout en préservant la situation des populations les plus démunies ; (iii) l'amélioration des performances de la CORAF en vue de réduire les subventions de l'Etat dans le sous-secteur de l'aval pétrolier ; et (iv) estimer des manques à gagner découlant de la suppression des taux préférentiels de TVA sur les importations au titre des conventions d'investissement convenues, d'une meilleure mise en œuvre de la TVA sur les produits pétroliers raffinés nationaux et importés (lorsque la législation actuellement en vigueur n'est que partiellement appliquée) et d'une extension de l'assiette de la TVA sur les produits pétroliers raffinés (c'est-à-dire au-delà de la part des services dans la chaîne de production).
- En cas de besoin, nous pourrions aussi demander au Fonds une assistance technique sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles.

D. Gestion des finances publiques et réformes de la gouvernance

21. Le gouvernement continuera de mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et des risques budgétaires.

- En mars 2022, le Parlement va adopter la loi relative à l'attribution, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que les réglementations d'application connexes. La Cour va ainsi gagner en capacités et en indépendance.
- D'ici à la fin de mars 2022, grâce à l'assistance technique accordée par le Fonds en novembre 2021, le gouvernement mettra au point une nouvelle stratégie à moyen terme de

réforme de la gestion des finances publiques (en s'appuyant sur un projet de stratégie existant), assortie d'un plan d'action triennal, mis à jour tous les 18 mois, et contenant une feuille de route des réformes futures, notamment un calendrier exhaustif des mesures et réformes (repère structurel).

- Nous élaborerons, d'ici à la fin de décembre 2022, un cadre juridique et réglementaire relatif aux partenariats public-privé et conforme aux meilleures pratiques internationales.
- Afin d'améliorer l'exécution du budget, conformément à la réglementation de la CEMAC, un comité sera chargé de contrôler, d'actualiser et de coordonner l'application du plan de trésorerie en cohérence avec le plan d'engagement consolidé (et, à compter de l'exercice 2023, avec le plan de passation de marché rénové). Il sera constitué uniquement par les représentants du Ministère des Finances et opérationnel d'ici à la fin de janvier 2022 et se réunira chaque semaine pour actualiser le plan de trésorerie, et chaque mois concernant toutes les autres questions. Nous veillerons également à ce que le plan d'engagement et le plan de trésorerie soient cohérents et à ce que tous les ministères, sous l'égide de la Direction générale du Budget, alimentent leurs plans de passation des marchés et leurs plans d'engagement, concourant ainsi à une meilleure fiabilité du plan de Trésorerie.
- Nous appliquerons le nouvel organigramme du ministère des Finances avant la fin de janvier 2022. Les directions générales du Trésor et des comptes publics ont été fusionnées. La prochaine étape consistera à mettre à jour les cadres réglementaires et juridiques connexes et à créer une unité de modernisation.
- Nous sommes décidés à améliorer l'architecture du Compte unique du Trésor (CUT) à la banque centrale. Pour ce faire, d'ici à la fin de juin 2022, nous prévoyons de i) préparer une liste exhaustive de l'ensemble des comptes publics (gouvernement central et organismes publics) qui reposent dans des banques commerciales en vue de les clore après avoir transféré les fonds concernés à la BEAC, et ii) garantir le versement automatique des recettes des ventes d'exportations pétrolières et de ressources des organismes publics au CUT. Ces mesures devraient permettre d'améliorer les services du Trésor et de faciliter la bonne exécution des paiements. Elles sont aussi intégrées à la stratégie de réforme de la gestion des comptes publics. Nous veillerons en outre à ce que les ressources libres du compte-séquestre gouvernemental en Chine soient régulièrement rapatriées vers le Compte Unique du Trésor (CUT).
- En vue de mieux contrôler les paiements et les reçus, nous ferons en sorte de connecter les systèmes de gestion de l'information utilisés par les administrations des douanes (ASYCUDA), les autorités fiscales (E-TAX) et le Trésor avant la fin de juin 2022.

22. Le gouvernement est en train d'installer une version améliorée de son système d'information de la gestion financière (SIGFIP) afin de mieux assurer le respect des engagements en matière de dépenses publiques de manière plus transparente et de mieux maîtriser les recettes publiques. Les modules de préparation et d'exécution du budget du SIGFIP (éléments essentiels de la transition de la chaîne de dépenses vers le nouveau système) sont devenus

opérationnels depuis la fin de l'année 2021. Les modules restants (comptabilité, gestion des flux financiers, rapports budgétaires, Trésor, passation de marché) seront opérationnels d'ici à la fin de décembre 2022 (repère structurel). L'opérationnalisation du SIGFIP et son interconnexion à d'autres systèmes de gestion de l'information (comme les systèmes utilisés par les administrations douanière et fiscale et le Trésor) permettront de suivre la totalité du circuit de recouvrement des recettes publiques (pétrolières et non-pétrolières) et exécution des dépenses publiques (l'ensemble de la chaîne des dépenses). Le FMI, pour faciliter la mise en œuvre de ce nouveau système, a apporté une assistance technique en août et en novembre 2021 qui a permis d'élaborer le plan d'action du SIGFIP. Le gouvernement s'est engagé à appliquer ce plan d'action. Il fournira donc, pour assurer la bonne mise en œuvre du système, les infrastructures adaptées (électricité, internet), mettra en place des processus de communication régulière dans l'ensemble des départements pertinents, dispensera des formations et réalisera les essais appropriés sur la nouvelle version du système.

23. Le gouvernement poursuit son engagement en faveur des mesures ci-après afin de garantir toute la transparence sur les dépenses d'urgence réalisées au cours de la pandémie.

Nous allons publier, (i) sur le site Web du gouvernement, l'ensemble des contrats de passation de marché relatifs aux dépenses liées à la COVID-19, dans leur intégralité (dont les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes juridiques auxquelles le marché a été attribué), dans les 45 jours qui suivent l'attribution du contrat si elle survient après le 31 décembre 2021; et (ii) avant la fin de mars 2022 pour tous les contrats attribués avant le 31 décembre 2021. Nous réaliserons des rapports sur les résultats des contrats relatifs à la COVID-19 et les publierons sur le site Web du gouvernement dans les 90 jours qui suivent la date d'achèvement du contrat (si elle survient après le 31 décembre 2021) et avant la fin de mars 2022 (pour toutes les dépenses achevées avant le 31 décembre 2021). Nous engagerons un cabinet d'audit de réputation internationale, indépendante, et reconnue pour examiner toutes les acquisitions et dépenses relatives à la COVID-19 et réalisées au cours des exercices 2020 et 2021. Nous avons élaboré et approuvé le mandat de l'audit, en consultation avec les services du Fonds, et nous avons publié l'appel d'offre pour sélectionner le cabinet (mesure préalable). Les résultats de l'audit pour l'exercice 2020 seront publiés sur le site Web du gouvernement d'ici à la fin de juin 2022 (repère structurel) et d'ici à la fin de décembre 2022 pour l'exercice 2021. Ces audits porteront non seulement sur les aspects financiers des passations de marché mais également sur la conformité aux réglementations applicables en la matière.

24. Nous reconnaissons que, pour générer une croissance durable et inclusive de notre économie, nous devons absolument continuer à améliorer la gouvernance et la transparence tout en luttant contre la corruption. Le gouvernement a déjà pris des mesures audacieuses et substantielles en vue de remédier aux faiblesses considérables en matière de gouvernance et aux importantes vulnérabilités face à la corruption. Il s'agit notamment de l'élaboration, en consultation avec les services du Fonds, et de la publication d'un rapport de diagnostic exhaustif sur la gouvernance et la corruption, du renforcement de notre architecture juridique de lutte contre la corruption et de mesures visant à améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. Nous avons aussi commencé à améliorer de manière exhaustive la transparence et notre engagement en matière de transparence permettra de remédier aux vulnérabilités face à la corruption, ce qui constitue une condition nécessaire à l'amélioration du climat des affaires. Afin de mieux orienter nos futurs efforts de rupture avec le passé et d'amélioration de la gouvernance, nous analyserons, d'ici à juillet 2022, la

mise en œuvre des mesures prévues dans le rapport diagnostique de 2018 et recenserons les domaines susceptibles d'être améliorés plus avant.

25. Nous avons considérablement amélioré notre architecture de lutte contre la corruption. En consultation avec les services du Fonds, nous avons mis au point un nouveau projet de loi relative à la lutte contre la corruption et, en tant que mesure préalable, nous avons le présenté au Parlement. Ce nouveau projet de loi est mieux aligné sur nos obligations aux termes de la Convention des Nations Unies contre la corruption, en particulier concernant la pénalisation des infractions de corruption, et sur les autres obligations internationales du Congo. D'ici à la fin de mars 2022, la loi sera promulguée et nous publierons le décret traitant des règles et procédures de conflit d'intérêts envisagées dans la loi anticorruption et qui respecte pleinement les exigences de la CNUCC (repère structurel). Notre nouvelle commission de lutte contre la corruption, la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), est désormais opérationnelle. Nous sommes déterminés à garantir sa pleine indépendance et à veiller à ce qu'elle reçoive les allocations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Nous publierons tous les rapports de la HALC sur le site Web du gouvernement dans les cinq jours qui suivent leur réception. Nous veillerons également à publier chaque trimestre, sur le site Web du gouvernement, toutes les statistiques relatives aux travaux de la HALC et à ce que le ministère de la Justice publie, chaque trimestre, les statistiques de tous les jugements et peines prononcés au sujet d'infractions relatives à la corruption. Afin d'élaborer une jurisprudence exhaustive, le texte intégral de tous les jugements relatifs à des affaires de corruption sera publié dans les 30 jours qui suivent le jugement.

26. Nous avons appliqué l'obligation selon laquelle les membres de haut niveau du gouvernement doivent rendre publics leurs actifs. Nous avons promulgué en 2018 une loi d'application de l'obligation constitutionnelle selon laquelle les hauts fonctionnaires doivent déclarer leurs actifs. Nous nous engageons à travailler avec les services du Fonds en vue de réviser cette loi et de l'aligner sur les bonnes pratiques internationales, afin que notre régime de déclaration des actifs contribue à la lutte contre la corruption. En attendant, nous veillerons rigoureusement à ce que tous les fonctionnaires concernés par la loi existante se conforment pleinement à leurs obligations.

27. Le gouvernement avance à grands pas vers la transparence.

- Nous avons inscrit dans la loi sur la transparence la création d'un comité chargé de sa mise en œuvre. Nous ferons en sorte que ce comité, qui comprend des représentants de la société civile, dispose des ressources nécessaires pour exercer ses fonctions. Nous veillerons aussi à ce qu'il bénéficie de l'entière coopération de notre administration et à ce que la loi sur la transparence soit pleinement appliquée. Tous les renseignements qui doivent être rendus publics conformément à la loi sur la transparence seront publiés sur le site Web du gouvernement.
- Nous faisons preuve de la plus grande transparence en ce qui concerne nos rapports d'évaluation internes et externes. La publication du rapport de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) de 2018 et, en mesure préalable, la publication récente du rapport de l'ITIE pour 2019 en sont la preuve.

- Avant la fin de janvier 2022, nous publierons sur le site Web du gouvernement tous les rapports définitifs de l'Inspection générale des finances pour la période 2011–20 et tous les rapports définitifs du Commissariat national aux comptes, ainsi qu'une liste des sociétés et organismes publics qui n'ont pas ouvert les accès nécessaires à un audit et ceux qui mettent du temps à respecter leurs obligations financières à l'égard du Commissariat, ainsi que la liste des sociétés et organismes publics non-contrôlés par le Commissariat.
- Nous veillerons à ce que la loi organique relative à notre institution d'audit suprême, la Cour des comptes, et toutes les réglementations d'application nécessaires soient en place d'ici à la fin avril 2022. Nous ferons aussi en sorte de publier sur le site Web du gouvernement tous les rapports définitifs de la Cour des comptes dans les 30 jours qui suivent leur achèvement.

28. Le gouvernement appuie la large diffusion de renseignements sur les actes judiciaires et le fonctionnement des institutions chargés de l'application de la loi. À cette fin, à partir de la fin de janvier 2022, nous prévoyons de publier sur un site Web officiel i) pour chaque cour (magistrature du siège), le nombre de juges en exercice, de membres du personnel en activité et de postes vacants, et pour chaque service (Parquet) le nombre de procureurs, de membres du personnel, et de postes vacants, ii) le nombre de dossiers relatifs à la corruption, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à l'insolvabilité, aux saisies immobilières et aux terres sur la période 2015–20 et iii) toutes les décisions de la Cour suprême.

E. De vastes réformes structurelles

29. Nous sommes conscients que la diversification de l'économie et son adaptation aux changements climatiques sont fondamentales pour parvenir à une reprise économique à la croissance plus élevée, plus inclusive et plus résiliente, et créatrice d'emploi. Pour ce faire, nous sommes en train d'adopter un nouveau Plan national de développement pour 2022–26 qui sera en outre en phase avec les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Par ailleurs, il tiendra compte des recommandations contenues dans le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) sur la transformation structurelle des économies nationales. Enfin, nous nous efforcerons de poursuivre la mise en place des infrastructures de base en prenant les mesures fortes suivantes :

- Mettre en œuvre des réformes fondées sur le Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).
- Améliorer les infrastructures de transport, d'irrigation, d'eau et d'assainissement et de télécommunication afin d'améliorer la productivité et la création d'emplois dans nos domaines d'avantage stratégique (agriculture, industrie alimentaire, sylviculture et produits forestiers et technologies de l'information et des communications), dans l'industrie manufacturière et les services (tourisme, services financiers). Cela permettra aussi de renforcer la résilience des agriculteurs et des petites entreprises face aux chocs climatiques.

- Renforcer l'accès à l'énergie et son caractère abordable. Outre les réformes indiquées au paragraphe 20, nous améliorerons l'électrification rurale au moyen des énergies solaire et éolienne.
- Améliorer le climat des affaires et la compétitivité extérieure, notamment en éliminant les obstacles aux échanges et en renforçant l'application des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. Par exemple, avant la fin de juin 2023, nous allons i) numériser et publier le registre des sociétés et ii) publier un inventaire exhaustif des taxes fiscales (et taxes parafiscales) appliquées aux entreprises, formelles et informelles. Le gouvernement va i) créer un registre national de propriété foncière, ii) simplifier les procédures de création d'entreprise et en réduire les coûts et iii) réformer les coûts administratifs en vue de faciliter les échanges transnationaux.
- Nous sommes aussi décidés à ne pas appliquer de restrictions à l'importation aux fins d'équilibre de la balance des paiements, conformément à l'usage dans le cadre des dispositifs du Fonds.

30. Nous allons par ailleurs renforcer la résilience du secteur financier et élargir l'accès aux financements, ce qui favorisera la stabilité macroéconomique, la diversification de l'économie et la résilience. D'ici à la fin de juin 2022, le gouvernement travaillera avec la BEAC et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) en vue d'élaborer une feuille de route visant à améliorer l'inclusion financière, fondée sur l'initiative récente de ces deux institutions. Pour soutenir ces efforts, le gouvernement adoptera une loi réglementant l'affacturage et le crédit-bail conformément aux réglementations locales et régionales guidées par la BEAC et la COBAC. Le gouvernement continuera également à renforcer les capacités des systèmes juridique et judiciaire à traiter les contentieux financiers. La stabilité financière bénéficiera de la réduction du nombre de prêts non productifs au fur et à mesure que l'apurement des arriérés intérieurs progresse (paragraphe 14). Nous continuerons également à suivre de près les indicateurs de solvabilité et de liquidité du système bancaire et adopterons des plans de restructuration des trois banques fragiles.

F. Renforcement des capacités statistiques

31. Le gouvernement améliorera en priorité les bases de données statistiques publiques. Le ministère de l'Économie et du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale met en œuvre un plan visant à améliorer les capacités de collecte des données et à garantir la publication, à intervalles réguliers, de statistiques utiles et de bonne qualité aux fins d'élaboration de politiques publiques. La qualité des statistiques des comptes nationaux annuels s'est considérablement améliorée avec l'aide du FMI. Ces statistiques comprennent la publication de nouveaux comptes nationaux annuels, conformément à la méthode du SCN de 1993, avec 2005 comme année de référence mise à jour, la publication d'un révisé indice des prix à la consommation et la préparation des comptes nationaux trimestriels qui doivent sortir avant la fin de janvier 2022. En matière de démographie, les autorités ont progressé dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitat qui sera achevé dans les meilleurs délais. Une enquête 1-2-3 sur les conditions de vie des ménages et des enquêtes démographique et sanitaire ont été lancées grâce à un financement de la Banque mondiale.

32. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de publication des indicateurs économiques de base. Les données sur les taux d'inflation mensuels sont disponibles sur le site Web du Ministère des Finances. Les résultats trimestriels des finances publiques (intitulés « Tableaux des opérations financières de l'État » ou « TOFE »), le service de la dette et l'encours de la dette seront publiés sur le site Web du ministère des Finances dans les 90 jours qui suivent la date du rapport sur les statistiques concernées.

G. Financement du programme

33. Notre programme est intégralement financé à moyen terme. Nous avons obtenu de fermes promesses de financement de la part de nos partenaires extérieurs (notamment des promesses pour les 12 mois à venir et de bonnes perspectives pour la durée du programme) pour compléter les financements garantis par la restructuration de la dette extérieure et le financement attendu de la restructuration de la dette intérieure. À moyen terme, nous continuerons à collaborer avec nos partenaires pour s'assurer que les niveaux de financement couvrent entièrement les besoins du programme.

H. Suivi du programme

34. Le programme fait l'objet d'un suivi semestriel par le conseil d'administration du FMI qui est fondé sur des critères et indicateurs quantitatifs, des repères structurels et des mesures préalables, comme indiqué aux tableaux 1, 2 et 3 joints au présent document. Ces critères et indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique (PAT) joint au présent document, qui définit les critères de réalisation quantitatifs et les obligations de comptes rendus découlant de la FEC. La première revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de réalisation à fin février 2022 et devrait se tenir le 15 avril 2022. La deuxième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de réalisation à fin juin 2022 et devrait se tenir le 15 octobre 2022.

35. Nous renforcerons les mécanismes de suivi interne afin de garantir la bonne mise en œuvre du programme. Le gouvernement a créé un comité de suivi du programme, chargé de recueillir des informations auprès des organismes responsables de la mise en œuvre des mesures du programme et d'évaluer leurs performances à intervalles réguliers. Nous tiendrons la société civile informée régulièrement de nos performances au cours de la mise en œuvre du programme. Nous relancerons pour ce faire la publication des tableaux relatifs au suivi et à la mise en œuvre du programme, élaborés en consultation avec les services du Fonds, sur les sites Web du gouvernement, en particulier le site de ministère des Finances. Ces tableaux comprennent les résultats et prévisions budgétaires trimestriels, les taux d'inflation mensuels, l'encours trimestriel de la dette publique et le service trimestriel de la dette.

Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et cibles indicatives, 2022
(Milliards de francs CFA ; cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)

	Type de critères	Fin fév. 2022	Fin mars 2022	Fin juin 2022	Fin sept. 2022
		CR Programme	OI Programme	CR Programme	OI Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-128	-159	-309	-451
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	168	210	289	449
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de dollars) ^{3,4,5,7}	CR	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale ou pour le compte de celle-ci, et garantie par les livraisons futures de ressources naturelles (dont le pétrole) ^{3,6}	CR	0	0	0	0
Plancher des recettes non pétrolières	OI	96	120	289	480
Plancher des dépenses sociales et des dépenses pour la réduction de la pauvreté	OI	61	76	152	228
Plafond sur les décaissements de prêts extérieurs pour des projets d'investissement	OI	17	21	56	110
Plafond sur la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de dollars) ^{3,7}	OI	15	19	37	56
Plancher du remboursement des arriérés de paiement intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	16	20	30	80
Pour mémoire :					
Recettes pétrolières ⁸		161	201	439	699
Prévisions de l'aide budgétaire extérieure (net) ⁹		9	9	19	28
- Appui à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	51	102	102
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		9	9	19	28
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	0	0	0
Remboursement du service de la dette extérieure actuelle après l'allègement de la dette		127	159	318	476

¹ Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Défini comme les recettes non pétrolières intérieures, moins les dépenses totales à l'exclusion des charges d'intérêts, des transferts payés en pétrole brut et des investissements financés sur ressources extérieures.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être systématiquement respectés à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources d'appui budgétaire énumérées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement énumérés au paragraphe 10 du PAT.

⁶ Pouvant faire l'objet de l'exception prévue au paragraphe 11 du PTA.

⁷ Cumulative from the date of program approval and is on a contractual basis in accordance with the IMF's debt limits policy:

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.aspx>

⁸ À l'exclusion des transactions d'échange de pétrole en paiement des transferts.

⁹ Comme défini aux paragraphes 18 et 22 du PAT.

Tableau 2. Repères structurels

Mesures	Date prévue	Statut	Justification macroéconomique
Élaborer une nouvelle stratégie à moyen terme de réforme de la gestion des finances publiques, avec un plan d'action triennal, mis à jour tous les 18 mois.	Fin mars 2022		Accroître l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources publiques.
Approbation de la nouvelle loi anticorruption par le Parlement et la publication du décret portant les règles et procédures relatives aux conflits d'intérêts.	Fin mars 2022		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement l'audit (réalisé par un cabinet d'audit international de bonne réputation) des dépenses liées à la COVID-19 au cours de 2020.	Fin juin 2022		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement les rapports de rapprochement des comptes de l'industrie pétrolière établis par un cabinet de réputation internationale ainsi qu'un tableau indiquant tous les titulaires de concessions minières, forestières et pétrolières.	Fin juin 2022		Améliorer la transparence et protéger les ressources publiques.
Établir, pour les plans de passation de marchés publics consolidés et sectoriels, un canevas complet et conforme aux meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022		Améliorer la gestion de l'investissement public, la crédibilité et la transparence du budget ainsi que la gestion des liquidités.
Préparer une stratégie complète de gestion de la dette à moyen terme.	Fin juillet 2022		Gérer les risques liés à la dette et soutenir la viabilité des finances publiques.
Mettre en place complet les modules restants (comptabilité, gestion de la trésorerie, rapports budgétaires, Trésor, marchés publics) du nouveau système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP).	Fin décembre 2022		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Recenser tous les arriérés d'impôts afin de les identifier précisément et d'établir la probabilité de recouvrement.	Fin décembre 2022		Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Généraliser le canevas des plans de passation de marchés publics consolidés et sectoriels dans le cadre de l'élaboration du budget 2023.	Fin décembre 2022		Améliorer la gestion des dépenses publiques (y compris l'investissement public), la crédibilité et la transparence du budget ainsi que la gestion des liquidités.

Tableau 3. Mesures préalables

Mesures	Statut	Justification macroéconomique
Soumettre la nouvelle loi anticorruption au Parlement.	Achevé	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Convenir des termes de référence de l'audit (effectué par un cabinet d'audit ayant une réputation internationalement reconnue) des dépenses liées à la COVID-19 pendant la période 2020–21 et publier les appels d'offres	Achevé	Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement le rapport de 2019 sur les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)..	Achevé	Améliorer la transparence et la gouvernance.

Pièce Jointe II. Protocole d'accord technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les Autorités Congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par l'arrangement sous la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF).

II. DÉFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).
4. **Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.
5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.**
 - A. Les critères de performance (CP) comprennent :
 - a. Un plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ;
 - b. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
 - c. Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
 - d. Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;

- e. Plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte ;

B. Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- a. Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- b. Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- c. Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- d. Un plancher sur les recettes non-pétrolières ;
- e. Un plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale.

6. Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1er janvier 2022 pour les objectifs de 2022 sauf ceux dans paragraphes 5A(c), 5A(d), 5A(e) et 5B(c) qui seront à partir d'approbation de l'arrangement de FCE (Tableau 1 du MPEF).

A. Critères de performance

7. Le solde primaire de base hors pétrole, et hors les transferts payés en pétrole brut, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes pétrolières et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts payés en pétrole brut, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieurs. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. Le financement intérieur net au gouvernement central est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris concours du FMI et utilisation de l'allocation de DTS) et des Etats membres de la CEMAC (sauf BDEAC), la dette contractée dans le cadre de l'apurement des arriérés via le Club de Brazzaville, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le financement bancaire net au gouvernement est calculé sur base des données fournies par

la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation mensuelles entre le Trésor et la BEAC.

- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

9. Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 19 à 21. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations sur le service de la dette extérieure pour laquelle les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour laquelle elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les montants des obligations de service de la dette faisant l'objet de litiges.

10. Pour le plafond relatif à la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central (concessionnelle et non-concessionnelle), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central en devises étrangères avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) les opérations de gestion de la dette (OGD)— définies comme le remboursement ou le refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant ou à leur date d'échéance, ou les économies en valeur actualisée des OGDs seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de subvention de la titre de créance nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts liés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de confessionnalité du FMI (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>)—qui entraînent une réduction de la valeur actualisée (économies de valeur actualisée) de l'ensemble de la dette extérieure publique et/ou l'amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique ; et (iii) toutes les sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme. Pour les besoins de programme, les prêts de la BDEAC sont considérés comme dette extérieure. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35 pour cent) calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et la valeur actuelle (VA) de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en

actualisant les flux de paiement futurs du service de la dette.¹ Pour les dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Pour les besoins du programme, toutes les sources d'emprunts budgétaires contractés auprès de la Banque mondiale dont l'élément don est inférieur à 35 % ne seront pas incluses dans les calculs du plafond de contracter de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie lorsque toutes les conditions pour son entrée en vigueur sont remplies, y compris l'approbation de l'arrangement par le gouvernement de la République du Congo (le Conseil des ministres) ou les autorités législatives, si nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation légale explicite incombant au gouvernement de rembourser cette dette en cas de défaillance du débiteur (que les paiements soient en espèces ou en nature).

11. La dette extérieure liée au ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un collatéral d'intérêt. Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et/ou le report du stock existant de dette de préfinancement et/ou les échéances ne tomberaient pas dans le plafond de la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée par ou pour le compte de l'administration centrale et garantie par des ressources naturelles futures (y compris les livraisons de pétrole), si : (i) la transaction est discutée à l'avance avec les services du FMI ; et (ii) au minimum, entraîne une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de la dette extérieure publique globale et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique. Les économies en valeur actualisée résultant d'une telle opération de gestion de la dette seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de don de l'instrument de dette nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts associés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI. (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>).

B. Objectifs Indicatifs

12. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au

¹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris l'échéance, la période de grâce, la maturité, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux de discount unifié de 5 pourcent établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

13. Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

14. Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

15. Les recettes non-pétrolières incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes pétrolières définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nets des remboursements de la TVA.

16. Les paiements des arriérés intérieurs de l'État comprennent les arriérés sur toutes les obligations au titre du service de la dette intérieure (principal et intérêts) échues et impayées découlant de prêts arrangés ou garantis par l'administration centrale, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à l'échéance et comprennent les arriérés résultant de non-paiements pour les biens et services achetés par le gouvernement. Pour les exigences des critères de performance, les obligations de paiement échues et impayées après 30 jours seront considérées comme des arriérés de « programme » et excluent l'apurement des arriérés par le Club de Brazzaville.

C. Indicateurs pour Mémoire

17. Les recettes pétrolières sont définies comme les recettes nettes tirées par le gouvernement de la vente de pétrole, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances versées par les compagnies pétrolières et la part du gouvernement dans la production de pétrole brut. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

18. L'assistance extérieure nette, telle que définie au paragraphe 22 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MEFP reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

D. Dette extérieure

19. Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

20. **La dette peut prendre plusieurs formes**, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

21. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

22. **Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de** (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes pétrolières ; et (3) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, **l'assistance extérieure nette** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « non-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. **La variation nette des arriérés « non-programme »** est

le cumul des « arriérés non-programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

23. Le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement intérieur net du gouvernement seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes pétrolières, et/ou les transferts liés au pétrole diffèrent des montants projetés.

24. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes pétrolières et aux transferts liés au pétrole :

- Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette et des recettes pétrolières dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Une moitié des ressources additionnelles disponibles pour les dépenses (c'est-à-dire un quart du montant de l'excédent net de l'aide extérieure et des recettes pétrolières sur les prévisions du programme) devront être utilisées dans les secteurs sociaux (pour les dépenses courants et/ou de capitaux) et le reste pour repayer les arriérés intérieurs. Les montants additionnels pour le financement domestique net (c'est-à-dire la moitié du montant de l'excédent net de l'aide extérieure et des recettes pétrolières sur les prévisions du programme) devraient être utilisés pour renforcer les dépôts du gouvernement à la BEAC (et non au remboursement accéléré de la dette intérieure). Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées dans les secteurs sociaux. Le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées pour payer ces arriérés.*
- Lorsque les transferts liés au pétrole dépasseront les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA, le plancher sur le solde primaire de base excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA. Les coupes dans les dépenses devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux.*
- Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette et des recettes pétrolières est inférieur aux prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se*

faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux. S'il y a des coupes dans les paiements des arriérés intérieurs, le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

25. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

27. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Tableau 1. Dépenses Sociales dans le Budget 2022

(Milliards de francs CFA)

ITEM	2022					Total
	2021	T1	T2	T3	T4	
Santé de base et lutte contre les maladies	162	35	44	61	35	174
Programme d'achat et de gestion des médicaments essentiels et génériques;	4.4	1.2	1.5	2.2	1.2	6.2
Programme des traitements gratuits contre le VIH-SIDA	18.0	3.6	4.5	6.3	3.6	18.0
Campagne d'éducation et de vulgarisation pour la lutte contre le VIH-SIDA	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de maîtrise du paludisme	11.6	3.0	3.8	5.3	3.0	15.1
Programme de vaccination élargi	12.5	2.6	3.2	4.5	2.6	12.9
Riposte aux épidémies	18.8	3.5	4.4	6.1	3.5	17.6
Programme de gratuité des césariennes	2.4	0.5	0.6	0.8	0.5	2.4
Programme de maîtrise de la tuberculose	0.5	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.7
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat d'équipements médicaux et techniques	68.3	14.6	18.3	25.6	14.6	73.0
Construction et réhabilitation d'hôpitaux généraux et de base et de centres de santé dans les villes et les centres ruraux;	22.9	4.6	5.8	8.1	4.6	23.2
Santé des femmes et des adolescents	2.2	0.8	1.0	1.5	0.8	4.2
Enseignement primaire	84.1	20.5	25.6	35.9	20.5	102.6
Construction et réhabilitation de bâtiments scolaires	2.7	1.3	1.6	2.3	1.3	6.5
Programme de gratuité des fournitures scolaires, des manuels et du matériel didactique dans l'enseignement primaire, secondaire général, technique et professionnel;	22.9	4.9	6.1	8.5	4.9	24.3
Renforcement des capacités du système d'éducation et de recherche	23.6	5.4	6.8	9.5	5.4	27.0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, recherche scientifique et innovation technologique	0.0	1.8	2.3	3.2	1.8	9.2
Bourses d'études, aides scolaires et universitaires	30.5	6.1	7.6	10.7	6.1	30.5
Programme de cantines scolaires	4.5	1.0	1.3	1.8	1.0	5.1
Infrastructures	35.4	18.9	23.6	33.1	18.9	94.6
Construction et réhabilitation des routes rurales et agricoles par le biais du Programme d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC)						5.3
	3.1	1.1	1.3	1.8	1.1	
Entretien, dragage et étiquetage des rivières	3.1	0.5	0.7	0.9	0.5	2.7
Construction et réparation des infrastructures d'accès (routes, ponts, etc.)	0.0	8.7	10.9	15.2	8.7	43.5
Assainissement urbain, routes urbaines	29.2	8.5	10.6	14.8	8.5	42.4
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.7
Électricité, eau et assainissement	27.4	5.5	6.9	9.6	5.5	27.4
Programme « Eau pour tous » pour poursuivre le fonctionnement de l'approvisionnement en eau potable dans les centres urbains et ruraux ;	10.7	2.1	2.7	3.7	2.1	10.7
Travaux électriques pour l'accès des populations à l'énergie ;	16.7	3.3	4.2	5.9	3.3	16.7
Protection sociale et emploi	53.3	11.8	14.7	20.6	11.8	58.9
Actions caritatives et aide sociale	0.7	0.1	0.2	0.3	0.1	0.7
Intégration et réinsertion sociale et économique des personnes handicapées et des minorités	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4
Prise en charge des personnes vulnérables et des enfants des rues	23.6	5.6	7.0	9.8	5.6	28.1
Travail indépendant et formation aux petits métiers par des activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et des jeunes chômeurs en particulier	1.6	0.5	0.7	1.0	0.5	2.7
Mise en œuvre de l'assurance maladie universelle	27.0	5.4	6.7	9.4	5.4	26.9
Agriculture, pêche et élevage	7.5	3.4	4.2	5.9	3.4	16.9
Programme de maraîchage dans les centres urbains et ruraux ;	2.7	2.0	2.5	3.5	2.0	9.9
Programme de distribution de semences améliorées ;	0.5	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles ;	3.0	0.5	0.7	0.9	0.5	2.7
Programme de démonstration des techniques d'élevage	1.1	0.7	0.9	1.3	0.7	3.7
Programme de métayage bovin	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Promotion des femmes	4.3	1.0	1.2	1.7	1.0	4.8
Questions relatives à la l'égalité hommes-femmes	2.4	0.6	0.7	1.0	0.6	2.9
Travail indépendant et formation aux petits métiers par des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes mères.	1.9	0.4	0.5	0.7	0.4	2.0
TOTAL	374.1	95.9	119.9	167.8	95.9	479.5

Tableau 2. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de conjoncture (Note DGE)	Trimestriels	Fin du trimestre + 90 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestriels	Fin du trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée des bons du Trésor (BTA) en circulation et des nouvelles émissions	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée sur l'encours des prêts et obligations	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestriels	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC, et le secteur non bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	L'état de la dette et les projections du service de la dette des 10 plus grandes entreprises publiques	Semestriel	Fin du semestre + 45 jours
	États financiers détaillés des 10 plus grandes entreprises publiques	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestriels	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'étranger par les entreprises publiques et projections du service de la dette	Trimestriels	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +4 mois



RÉPUBLIQUE DU CONGO

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

10 janvier 2022

République du Congo : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En surendettement</i>
Risque de surendettement global	<i>En surendettement</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Viable</i>
Recours au jugement	<i>Non</i>

Approuvé par
**Vitaly Kramarenko et
Gavin Gray (FMI) et
Marcello Estevão et
Abebe Adugna (AID)**

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été menée conjointement par les services du FMI et de l'Association Internationale de Développement, en concertation avec les autorités, en s'appuyant sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

Au regard de sa dette globale et extérieure¹, la République du Congo est considérée « en situation de surendettement », dans l'attente de la conclusion des accords de restructuration de la dette avec un créancier commercial extérieur et de l'apurement des arriérés. Cependant, la dette est jugée « viable ». Pour la restructuration de la dette en cours de discussion, un accord de principe a été conclu début 2021 mais n'a pas été approuvé par les prêteurs sous-jacents du créancier. Les discussions se poursuivent. Environ 14 % du service de la dette bilatérale arrivant à échéance en 2021, y compris envers la Chine, a fait l'objet d'un rééchelonnement dans le cadre de l'ISSD.

La restructuration de la dette, la discipline budgétaire, la hausse des cours du pétrole et une meilleure gestion de la dette, y compris en limitant les nouveaux financements

¹ L'essentiel de la dette extérieure est défini sur la base de la devise, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être vérifiée et pour lesquels la définition repose, ainsi, sur la résidence. La banque régionale de développement, la BDEAC, en est un exemple.

extérieurs à ceux assortis de conditions concessionnelles, devraient permettre à tous les indicateurs de la liquidité et de la solvabilité extérieures de passer en dessous des seuils d'ici 2026². Les hypothèses de cours du pétrole (y compris les prix relativement élevés à moyen terme) et les projections de croissance de l'économie non pétrolière, conjuguées à une augmentation du service de la dette (liée aux cours élevés du pétrole), devraient réduire le ratio dette publique/PIB et ne favoriseraient pas une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs. Néanmoins, il existe des risques majeurs liés à la dette extérieure et globale, comme le montrent le ratio VA de la dette publique/PIB, qui dépasse son niveau de référence jusqu'en 2030, et le ratio service de la dette extérieure/recettes, qui dépasse son seuil jusqu'en 2025. Même si la valeur actuelle de la dette publique dépasse largement son niveau de référence, elle est jugée viable étant donné que les risques de liquidité sont atténués par i) la baisse continue et sensible des ratios pertinents à l'avenir et ii) la disponibilité de financements sur les marchés financiers congolais. Les besoins immédiats en liquidités en 2020–21 ont également été soutenus par l'ISSD. L'évaluation de la viabilité de la dette est fortement sensible aux chocs négatifs sur les cours du pétrole. Le resserrement des conditions sur les marchés régionaux (systèmes bancaires de la CEMAC) pourrait constituer un risque de dégradation si les besoins de financement de l'État sont supérieurs aux projections de référence actuelles. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement budgétaire, à adopter des politiques de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à conclure l'accord de restructuration de la dette en suspens, à apurer les arriérés intérieurs et à continuer à améliorer la gestion de la dette.

² L'indice composite, estimé à 2,31 sur la base de la mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'octobre 2021 et des données de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2020 de la Banque mondiale, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Dans la présente AVD, la dette publique se limite à la dette de l'administration centrale mais elle englobe les emprunts adossés au pétrole contractés par la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), qui est la plus grande entreprise publique du pays. Au Congo, les collectivités locales ne sont pas autorisées à emprunter. Elles dépendent des impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. Les emprunts liés à des accords de préfinancement adossés au pétrole conclus avec des négociants en pétrole par l'intermédiaire de la SNPC et garantis par l'administration centrale sont pris en compte dans l'analyse et constituent la principale source de dette hors administration centrale. En revanche, la dette des autres entreprises publiques et la dette non garantie de la SNPC ne sont pas prises en considération en raison du manque d'informations sur leur endettement et leur performance sur le plan budgétaire¹. Les services poursuivront leurs efforts en vue de compiler des données sur les entreprises publiques afin d'élargir le périmètre de l'AVD, conformément aux lignes directrices du cadre révisé de viabilité de la dette appliqué aux pays à faible revenu. Soutenues par les mesures de performance et les actions politiques (PPA) de l'exercice 2021 appliquées dans le cadre de la politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, les autorités déploient des efforts continus pour remédier au périmètre restreint de la dette et des résultats financiers des entreprises publiques. Des efforts sont aussi déployés pour centraliser les informations relatives à la dette des entreprises publiques dans une base de données unique sur l'endettement gérée par l'Office de la dette publique du Congo et pour intégrer ces informations dans les rapports annuels sur l'endettement. Le FMI et la Banque mondiale sont disposés à apporter leur assistance technique pour appuyer ces efforts, et la préparation d'une stratégie globale de gestion de la dette fait également partie de la conditionnalité dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). S'agissant du système de sécurité sociale, deux entités coexistent : i) une Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) plus autonome qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques et ii) la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques. Ces deux caisses sont placées sous la tutelle du Ministère du Travail. Dans le passé, l'État a « emprunté » auprès de la CNSS et certaines entreprises publiques n'ont pas payé leurs cotisations à celle-ci. À ce jour, la dette consolidée du gouvernement envers la CNSS s'élève à environ 200 milliards de francs CFA. La dette intérieure comprend ces « arriérés sociaux ».

2. Les passifs conditionnels sont élevés et présentent un risque. Le test de résistance sur les passifs conditionnels est adapté pour tenir compte des facteurs de vulnérabilité liés aux créances juridiquement contestées des arriérés intérieurs, à la dette non garantie des entreprises publiques et à la dette faisant l'objet de contentieux (tableau 1 du texte). La dette non garantie des entreprises publiques est estimée à 27% du PIB et, dans le cadre du test de résistance, il est supposé qu'un tiers de ce montant pourrait apparaître dans le bilan de l'administration centrale (9%), alors que le reste pourra être remboursé en liquidant des actifs des entreprises publiques. En outre, le stock de capital

¹ La République du Congo compte 31 entreprises publiques, dans lesquelles l'Etat détient une part allant de 50% à 100%.

total des partenariats public-privé (PPP) est estimé à 5% du PIB, 35% de ce stock est supposé figurer dans le bilan de l'administration centrale dans le cadre du test de résistance. Les vulnérabilités liées à la dette sont également affectées par les demandes de paiement d'arriérés intérieurs rejetées par un audit mais qui font l'objet d'une contestation juridique (environ 7% du PIB), par les demandes de paiement d'arriérés intérieurs nouvellement rejetées dans le cadre de l'audit actuel (environ 12¼% du PIB) et qui pourraient être contestées en justice, ainsi que par une demande de paiement d'arriérés extérieurs de 2¼% du PIB qui fait actuellement l'objet d'un contentieux (non comprise dans l'encours de la dette) et qui vient s'ajouter à 21½% du PIB pour d'autres éléments de la dette publique². Le test sur les passifs conditionnels est aussi calibré pour tenir compte de ces risques pouvant peser sur le bilan du secteur public.

Tableau 1 du texte. République du Congo : périmètre de la dette du secteur public et élaboration de tests de résistance sur les passifs conditionnels¹

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts	
1 Administration centrale		X	
2 Collectivités locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : caisse de sécurité sociale			
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons des déviations par rapport aux paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 % du PIB	21.6	Dette faisant objet de contentieux, dette intérieure contestée en cours d'audit, arriérés intérieurs rejetés
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) /	2 % du PIB	9.0	Dette des entreprises publiques non garanties par l'État
4 PPP	35 % du stock PPP	1.60	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		37.2	

¹ Le graphique du périmètre de la dette publique est mis à jour pour exclure expressément les administrations infranationales du périmètre.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette publique

3. La dette publique de la République du Congo devrait diminuer de 110% du PIB à fin 2020 à 94% du PIB à fin 2021. La diminution du ratio dette/PIB s'explique principalement par les efforts déployés par les autorités pour rester à jour en matière des paiements programmés du service de la dette. Les décaissements moindres que prévu de prêts-projets (des projets d'infrastructure et de développement ayant été annulés ou retardés en raison de la pandémie) et le retard accusé dans la réception des aides budgétaires ont limité l'obtention de nouveaux financements extérieurs. Cependant, le rééchelonnement du service de la dette dans le cadre de

² Les autorités continuent à contester cette demande de paiement d'arriérés extérieurs envers une entreprise étrangère de construction. Les demandes de paiement faisant l'objet d'un contentieux ne sont pas incluses dans le scénario de référence puisqu'elles sont prises en compte au moment du calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels (tableau 1 du texte).

l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et l'émission de nouvelles dettes intérieures ont contribué à alléger les pressions financières.

- La dette extérieure a diminué, passant de 62% du PIB à fin 2020 à 53% du PIB à fin septembre 2021. Une grande partie de la dette extérieure est due à la Chine et aux entreprises chinoises (20% du PIB) et par des négociants en pétrole (12¼% du PIB, voir les tableaux 1a et 1b). Dans le cadre de la proposition de programme appuyé par le FMI au titre de la FEC, la contraction de nouvelles dettes extérieures est limitée à celles assorties de conditions concessionnelles.
- En s'appuyant sur les progrès accomplis en matière d'apurement des arriérés extérieurs, les autorités ont participé au soutien à la liquidité apporté par l'ISSD du G20. En 2020–21, 386 millions de dollars d'arriérés et de paiements au titre du service de la dette ont été couverts par l'ISSD fourni par la Belgique, le Brésil, la Chine, la France, l'Inde, le Koweït, l'Arabie saoudite et la Turquie. Les autorités poursuivent leurs efforts d'apurement des arriérés restants envers les créanciers bilatéraux et commerciaux (dont 99 millions de dollars d'arriérés envers les créanciers bilatéraux antérieurs à l'initiative PPTE et 102 millions de dollars d'arriérés commerciaux antérieurs à l'initiative PPTE)⁴. Récemment, un accord portant sur le paiement d'arriérés à la Suisse a été conclu. Des accords ont été conclus, avec des signatures attendues prochainement, sur les paiements d'arriérés à la Belgique (non couverts par les montants au titre de l'ISSD ci-dessus), à l'Inde (pour des arriérés non couverts par l'ISSD), à la Libye et à la Russie. En outre, 26 millions de dollars d'arriérés ont été remboursés à des entreprises d'infrastructure chinoises au quatrième trimestre de 2020 et 231 millions de dollars supplémentaires (à fin 2020) correspondant à des arriérés commerciaux extérieurs ont été rééchelonnés dans le cadre d'accords de restructuration conclus avec deux créanciers commerciaux extérieurs. Les autorités négocient une restructuration de leur dette en vue d'apurer 536 millions de dollars d'arriérés envers un créancier privé. Le Congo a accumulé 415 millions de dollars d'arriérés envers des fournisseurs, dont 293 millions de dollars font partie d'un contentieux plus large et 102 millions de dollars d'arriérés antérieurs à l'initiative PPTE pour lesquels les autorités ont sollicité un traitement dans le cadre de cette initiative. Les autorités discutent également de l'apurement des 21 millions de dollars d'arriérés restants envers 10 fournisseurs.
- Les arriérés envers l'Arabie saoudite et le Koweït qui sont apparus début 2021 pour des raisons techniques ont été intégralement remboursés au second semestre de 2021. Outre ceux-ci, aucun nouvel arriéré n'a été accumulé en 2021.
- La dette publique intérieure a légèrement diminué, passant de 48% du PIB à fin 2020 à 46% du PIB à fin juin 2021. La dette intérieure à fin juin 2021 se composait d'emprunts auprès de banques commerciales (20% du PIB), essentiellement sous forme d'émissions d'obligations, d'arriérés commerciaux (12% du PIB), d'avances statutaires de la banque

⁴ Le tableau 3 du texte illustre les arriérés extérieurs à fin juin 2021.

centrale régionale (8% du PIB) et d'arriérés de paiement des pensions de retraite et des prestations sociales (6% du PIB)⁵.

4. La présente analyse de viabilité de la dette intègre les effets de deux accords de restructuration de la dette conclus avec des créanciers commerciaux privés extérieurs (négociants en pétrole). L'accord de restructuration avec l'un de ces deux créanciers (un grand négociant en pétrole) a été signé au premier trimestre de 2021. Il prévoit une décote nominale, un allongement des échéances et une réduction du taux d'intérêt. L'accord de restructuration avec l'autre créancier (un négociant en pétrole de taille plus modeste) a été signé en avril 2020. Cet accord prévoit une décote nominale importante sur l'encours de la dette, un allongement des échéances et l'apurement de 61 millions de dollars d'arriérés extérieurs. L'AVD ne tient pas compte de l'accord de principe qui a été conclu début 2021 avec un autre grand négociant en pétrole mais n'a pas été approuvé par les prêteurs sous-jacents de ce dernier. En revanche, elle prend en considération l'accord initial (qui devait arriver à échéance à fin 2020) et le remboursement des arriérés durant la période 2022–25 (lorsque les arriérés ont été accumulés en 2020–21 dans le cadre des négociations sur la restructuration de la dette).

Tableau 2a du texte. République du Congo : Tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur

Dette extérieure CGE	Volume de nouvelle dette en 2022	
	Millions de USD	Pourcentage
Par source du financement par emprunt	136.5	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	136.5	100
Dette multilatérale	105.0	77
Dette bilatérale	31.5	23
Autres	0.0	0
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	0.0	0
Semi-concessionnelle	0.0	0
Conditions commerciales	0.0	0
Par type de créanciers	136.5	100
Multilatéral	105.0	77
Bilatéral - Club de Paris	31.5	23
Bilatéral - Hors Club de Paris	0.0	0
Autres	0.0	0
Utilisations du financement par emprunt	136.5	100
Infrastructure	0.0	0
Dépenses sociales	0.0	0
Financement du budget	136.5	100
Autres	0.0	0.0

Tableau 2b du texte. Nature de la nouvelle dette extérieure
(en millions de dollars)

Par type de taux d'intérêt	
Taux d'intérêt fixe	105.0
Taux d'intérêt variable	31.5
Prêts non conventionnels	0.0
Par devise	
Prêts libellés en USD	105.0
Prêts libellés en une autre devise	31.5

⁵ Les audits des finances publiques 2019–20 devant être finalisés début 2022, les arriérés intérieurs partiellement et non encore audités ne sont pas inclus dans l'encours de la dette de 2021. Toutefois, un montant prévu de 6,2% du PIB est inclus dans la projection de l'encours de la dette en 2022.

Tableau 2b du texte. Nature de la nouvelle dette extérieure
(en millions de dollars)

Par type de taux d'intérêt

Taux d'intérêt fixe	105.0
Taux d'intérêt variable	31.5
Prêts non conventionnels	0.0

Par devise

Prêts libellés en USD	105.0
Prêts libellés en une autre devise	31.5

Tableau 3 du texte. République du Congo : Situation des arriérés extérieurs

	Encours à fin 2020			Hausse(+) /Baisse(-) en 2021	Encours de septembre 2021				Sept. 2021 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent tage du PIB		Milliards de FCFA	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent age du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcent age du PIB
Total	744	1380	13	-30	714	1301	10.3	604	1099	8.7	
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
FIDA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
BAfD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Créanciers bilatéraux	119.9	222.4	2.0	-4.3	115.5	210.3	1.7	61.0	111.1	0.9	
Club de Paris	41.1	76.2	0.7	3.2	44.3	80.6	0.6	44.3	80.6	0.6	
Brésil 1/	25.2	46.7	0.4	1.3	26.5	48.2	0.4	26.5	48.2	0.4	
Belgique 1/	10.5	19.4	0.2	7.3	17.8	32.4	0.3	17.8	32.4	0.3	
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Suisse	5.4	10.1	0.1	-5.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Hors Club de Paris	78.8	146.1	1.3	-7.5	71.2	129.7	1.0	16.7	30.4	0.2	
Emirats arabes unis	12.3	22.9	0.2	0.6	13.0	23.6	0.2	0.6	1.1	0.0	
Angola	39.0	72.4	0.7	2.0	41.0	74.7	0.6	2.0	3.6	0.0	
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Inde 1/	11.4	21.2	0.2	2.3	13.7	24.9	0.2	13.7	24.9	0.2	
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	
Arabie saoudite	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.6	0.0	0.3	0.6	0.0	
Turquie	12.8	23.8	0.2	-12.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dette de la poste	3.1	5.8	0.1	0.0	3.1	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	
Créanciers privés	624	1157.6	11	-25	599	1090	8.6	543	988	7.8	
CMEC et entreprises chinoises 2/	0	0.0	0	67	67	122	1.0	67.0	122	1.0	
Euro-obligation (Club de Londres)	0	0.0	0	0	0	0	0.0	0	0	0.0	
Afreximbank	0	0.0	0	0	0	0	0.0	0	0	0.0	
Négociants en pétrole	396	734.1	7	-92	304	553	4.4	304	553	4.4	
Fournisseurs 3/	228	423.5	4	0	228	415	3.3	172.1	313	2.5	

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ À fin 2021, les arriérés envers le Brésil (prévus à 112 millions de dollars) devraient être traités dans le cadre de l'ISSD. S'agissant des arriérés envers l'Inde, une partie devrait être traitée dans le cadre de l'ISSD et le reste via un accord de paiement. De même, un accord distinct a été conclu, dont les signatures sont attendues prochainement, pour les arriérés de paiement à la Belgique qui ne sont pas couverts par la DSSI (36 millions de dollars d'ici fin 2021).²

China Machinery Engineering Corporation, auparavant considéré comme un créancier bilatéral officiel.

³ Inclut les dettes litigieuses et les demandes de paiement antérieures à l'initiative PPTE.

5. La présente analyse de la viabilité de la dette intègre également les effets de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. Dans le cadre de cette initiative, les autorités ont obtenu un allègement de 98 millions de dollars du service de la dette dû aux créanciers bilatéraux entre mai et décembre 2020 (équivalent à 1% du PIB), qui a été rééchelonné à des conditions neutres en termes de valeur actuelle nette. Pendant la deuxième phase de l'ISSD, le service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 105 millions de dollars supplémentaires. Durant l'extension finale de l'ISSD, un montant supplémentaire de 56 millions de dollars du service de la dette a été rééchelonné. Malgré une contraction du PIB, les autorités ont consacré les ressources

libérées par cette initiative à une augmentation des dépenses visant à atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les plans sanitaire, économique et social. L'AVD tient compte du rééchelonnement de toutes les dettes éligibles et ce, selon les conditions publiées, à l'exception de la dette au titre des prêts accordés dans le cadre du Partenariat Stratégique avec la Chine, pour laquelle un rééchelonnement a été refusé par les créanciers et des remboursements ont continué à être effectués par les autorités.

6. Des lacunes subsistent en matière de gestion et de communication des données de la dette publique. Bien que les autorités aient publié les modalités de l'accord de restructuration de la dette conclu en 2019 avec la Chine, sa mise en œuvre s'est traduite par un allègement moins important qu'initialement estimé des liquidités à court terme. En outre, les autorités ont continué d'accumuler des dépôts excessifs sur le compte séquestre en Chine en 2020, bien que ceux-ci aient été éliminés en 2021. Par ailleurs, une nouvelle créance litigieuse a augmenté le volume des passifs conditionnels. Cette créance a été prise en compte dans l'audit en cours des arriérés intérieurs. Une assistance technique dans les domaines de la gestion de la dette et de la communication des données sur celle-ci est déjà en cours, dans le contexte de l'approche pluridimensionnelle de la gestion de la dette.

B. Perspectives macroéconomiques

7. L'encadré 1 résume les principales hypothèses retenues pour les variables macroéconomiques clés dans le scénario qui sous-tend l'AVD :

- En 2020, la croissance a été nettement inférieure à la prévision pré-pandémie du rapport de 2019 au titre de l'article IV, compte tenu des effets de la pandémie sur la production de pétrole et sur le secteur non pétrolier. A mesure que la reprise s'installe, la croissance devrait culminer à 6,5% en 2024, sous l'effet principalement de l'accroissement de la production de pétrole. À long terme, la croissance s'établirait à 3,2 % en moyenne, en raison du recul de la production de pétrole dans le contexte de l'épuisement des réserves pétrolières.
- Le gouvernement met en place un programme de vaccination qui devrait couvrir 60% de la population d'ici à fin 2022.
- En raison des besoins de dépenses liés à la pandémie et de l'impact de la récession sur les recettes, la position budgétaire s'est sensiblement dégradée en 2020 par rapport à la prévision d'avant la pandémie (rapport de 2019 au titre de l'article IV). Une fois que la pandémie se sera atténuée, les autorités devraient continuer à mettre en œuvre l'ajustement budgétaire afin de rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et d'appuyer la constitution de réserves internationales au niveau régional.
- Aucun financement de la balance des paiements et aucune aide budgétaire, en dehors des décaissements au titre de la FEC, ne sont attendus avant le second semestre de 2022 (tableau 4 du texte). En 2020 et en 2021, les décaissements ont été inférieurs aux prévisions antérieures compte tenu du retard accusé aussi bien dans la réception du soutien budgétaire

que dans le financement des projets, ce dernier étant lié à la pandémie. Le recul des décaissements au-delà de 2026 est conforme à l'engagement des autorités à faire preuve de prudence en matière d'emprunts extérieurs.

- L'AVD suppose que le Congo continue à obtenir l'essentiel de ses nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles à moyen terme. La composante dons augmente progressivement pour atteindre 43% en moyenne sur la période 2027–29⁶. Après 2029, les nouveaux décaissements sont supposés devenir moins concessionnels, ce qui ramène la composante dons à environ 27% en 2030–40.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Prévisions de décaissements de prêts

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Total bilatéraux et multilatéraux extérieurs	230	672	703	576	323	291	251	260	227	217	212
Financement de projets	230	262	297	312	323	291	251	260	227	217	212
Dont :											
Multilatéraux et autres	116	122	142	156	166	133	143	152	119	109	104
FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AID	71	67	73	73	82	53	63	73	54	57	67
BIRD	45	47	61	75	75	71	71	71	57	43	29
BAFD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Bilatéraux officiels	114	140	155	156	157	158	108	108	108	108	108
Club de Paris	50	37	50	50	50	50	0	0	0	0	0
France	50	37	50	50	50	50	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	64	103	105	106	107	108	108	108	108	108	108
Chine	64	103	105	106	107	108	108	108	108	108	108
Financement du budget général	0	411	407	264	0	0	0	0	0	0	0
FMI	0	281	95	95	0	0	0	0	0	0	0
Autres partenaires au développement	0	130	312	168	0	0	0	0	0	0	0

Sources : calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques

Secteur non pétrolier : La croissance du PIB réel non pétrolier se limiterait à 0,9 % en 2021, en raison des effets persistants de la pandémie et des retombées de la faible production de pétrole (en lien avec le recul des investissements dans le secteur pétrolier). En 2022, sous l'hypothèse d'une atténuation de la pandémie, la reprise du secteur non pétrolier s'installerait. La croissance hors pétrole devrait s'améliorer progressivement pour atteindre 4,8% en 2026 (4% en moyenne en 2022–26), à mesure que l'investissement se redresse, que la mise en œuvre des réformes structurelles porte ses fruits (en particulier pour protéger et développer le capital humain et les infrastructures et pour améliorer le climat des affaires) et que l'économie se diversifie conformément aux engagements pris par les chefs d'État de la CEMAC en août 2021. Les chefs d'État de la CEMAC se sont engagés à mettre en œuvre des réformes structurelles prioritaires pour permettre une croissance plus solide, plus inclusive et plus durable en mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des fonds publics et de la gouvernance (en améliorant la préparation des projets d'investissements publics et en renforçant la surveillance financière des entreprises publiques à titre d'exemple), sur les réformes du climat des affaires, l'intégration régionale ainsi que le capital humain (en mettant davantage l'accent à titre

⁶ Historiquement, la Chine a fourni l'essentiel du financement extérieur du Congo à des conditions relativement concessionnelles. L'augmentation de la composante dons à l'issue des décaissements au titre de l'aide budgétaire prévus par les partenaires multilatéraux reflète une hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier du pays à long terme.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

d'exemple sur les soins de santé primaires, la protection sociale et l'amélioration de l'adéquation de la formation professionnelle au marché du travail). Au-delà de 2026, la croissance hors pétrole s'établirait à 5% en moyenne, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne historique de 5,3% en 2008–17 mais supérieur à la croissance du PIB non pétrolier dans le rapport de 2021 au titre de l'article IV, à la faveur des réformes structurelles et des efforts de diversification. A court terme, les risques à la baisse sont élevés, étant donné les incertitudes liées à la pandémie, les faibles taux de vaccination¹ et les prix et la production de pétrole. En revanche, les risques à moyen terme sont équilibrés, puisque les réformes de la gouvernance et la mise en œuvre des mesures de diversification et de renforcement de la résilience face au changement climatique devraient favoriser le développement du secteur non pétrolier. Le PIB devrait ralentir durant une courte période entre 2032 et 2036 en raison de la diminution de la production de pétrole, avant de rebondir lorsque la croissance hors pétrole stimulée par les efforts de diversification commencera à prendre le dessus sur la forte baisse de la production pétrolière.

- Vaccination** : Les autorités entendent vacciner 60% de la population d'ici fin 2022, ce qui coûtera 88 millions de dollars (0,7 % du PIB, rapport des services du FMI sur l'accord proposé au titre de la FEC, tableau 1 du texte). La Banque mondiale et l'Union africaine se coordonnent pour financer le système EVAX, qui couvre un million de personnes, la Banque mondiale participant à ce financement à hauteur de 12 millions de dollars. La Chine et la Russie assurent la vaccination de 1,1 million de personnes.
- Production et cours du pétrole** (en appliquant l'édition d'octobre 2021 des Perspectives de l'économie mondiale du FMI) : La production de pétrole est restée faible en 2021 en raison d'un ralentissement de la production, imputable aux mesures prises par le gouvernement pour recouvrer les impôts auprès des compagnies pétrolières et aux effets négatifs de la pandémie sur les investissements liés à la production pétrolière. En conséquence, la production de pétrole en 2021² a été moindre qu'en 2020 mais devrait se redresser à compter de 2022. Elle culminerait à 125 millions de barils d'ici 2024, grâce aux nouveaux gisements qui commenceront à être exploités, puis s'inscrirait en baisse continue pour atteindre environ 11 millions de barils en 2041, à moins de nouvelles découvertes de pétrole. La forte volatilité des cours mondiaux du pétrole et les incertitudes entourant la production constituent des risques majeurs à court terme. Cependant, la contribution du pétrole au PIB global ainsi qu'aux exportations et aux recettes devrait reculer au cours des 20 prochaines années, ce qui réduira les risques à long terme liés à la volatilité du prix du pétrole.
- Inflation** : L'inflation globale devrait rester modérée et s'établir à 2,7% (en glissement annuel) en moyenne en 2022. Elle devrait progressivement remonter à 3% en 2023 et rester proche de 3% à long terme, conformément aux critères de convergence de la CEMAC qui prévoient un plafond de 3 %.
- Solde des transactions courantes** : Un excédent du compte des transactions courantes de 13,4% du PIB est prévu pour 2021, en hausse par rapport à l'équilibre (-0,1% du PIB) enregistré en 2020. L'excédent est principalement lié au rebond des cours mondiaux du pétrole en 2021. Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2021–23, compte tenu des prix élevés du pétrole et de la lenteur de la reprise dans le secteur non pétrolier. Avec le recul de la production de pétrole, le compte des transactions courantes devrait également être déficitaire à compter de 2024. Le déficit du compte courant atteindrait 2,2% du PIB en moyenne en 2027–41, en raison du recul à long terme de la production pétrolière. La poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la stratégie de diversification maintiendra les importations à un niveau élevé, qui ne seront que partiellement compensées par la hausse des exportations. La diversification de l'économie continue à soutenir la croissance prévue du PIB.
- La politique budgétaire vise à réduire la charge de la dette et à soutenir la croissance.** La République du Congo est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Entre 2015 et 2020, le taux

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

de croissance du PIB réel s'est établi à -5,3% en moyenne compte tenu de la baisse des cours pétroliers en 2014 et de la forte dépendance du pays à l'égard du pétrole. La pandémie de COVID-19 et les chocs pétroliers qui l'accompagnent exercent des pressions inédites sur l'économie. La chute de 10,3% du PIB réel par habitant en 2020 a entraîné une hausse du taux de pauvreté, qui est passé de 48,5% en 2019 à 52,5%. Compte tenu de la hausse des cours et des recettes du pétrole, les autorités sont déterminées à réduire considérablement le stock d'arriérés extérieurs et intérieurs à moyen terme. L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités au secteur privé et aux banques, stimulant ainsi l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. Les autorités prévoient également d'élargir l'assiette fiscale en réduisant progressivement les dépenses fiscales (estimées à plus de 10% du PIB) et en améliorant l'administration fiscale (par la mise en service du guichet unique pour le paiement des impôts et des plateformes numériques pour les déclarations fiscales). Une plus grande mobilisation des recettes fiscales et des emprunts extérieurs à des conditions concessionnelles allégeront la charge du service de la dette et permettront le financement de projets d'infrastructure indispensables, ce qui, à son tour, appuiera la stratégie de diversification du gouvernement telle que décrite dans le nouveau plan de développement (2022–26).

Depuis le début de la pandémie, les résultats budgétaires ont été fortement impactés par les fluctuations des recettes pétrolières, le financement extérieur des projets d'investissement et les réformes des transferts liés au pétrole. La diminution significative des recettes pétrolières a pesé sur le solde budgétaire primaire en 2020, tandis que la réduction des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures a amélioré le solde primaire non pétrolier. Les recettes pétrolières ont diminué de moitié par rapport à 2019. Les recettes non pétrolières ont enregistré une baisse moins prononcée, les effets de la contraction de l'économie non pétrolière et des confinements (préjudiciables au recouvrement des impôts) ayant été partiellement atténués par des mesures visant à accroître les recettes, telles que l'instauration de paiements électroniques et l'élargissement de l'assiette fiscale (grâce aux réformes en cours de l'administration fiscale). Au cours du premier semestre 2021 (par rapport au premier semestre 2020), la hausse des recettes pétrolières et la diminution du solde primaire non pétrolier se sont traduites par une amélioration du solde primaire. Les recettes non pétrolières sont restées stables, soutenues par l'accroissement progressif de l'activité économique non pétrolière et par les mesures adoptées ces deux dernières années visant à accroître les recettes. Cependant, les dépenses (hors paiements d'intérêts) ont diminué en raison des économies réalisées grâce à la poursuite des réformes des transferts liés au pétrole. L'insuffisance des dons s'est traduite par une réduction des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Une fois que la pandémie se sera atténuée, les autorités sont supposées poursuivre la mise en œuvre de l'ajustement budgétaire afin de rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et d'appuyer la constitution de réserves internationales au niveau régional. Cette stratégie est soutenue par une hausse de 3,9% du PIB non pétrolier (1% du PIB) du solde primaire non pétrolier durant la période 2021–26 (sur la base des mesures adoptées décrites dans le programme appuyé par la FEC et de leurs effets différés). Dans cet esprit, il sera indispensable de poursuivre avec diligence les réformes dans le cadre du programme ainsi que les réformes des recettes et dépenses engagées au cours des trois dernières années.

- **Paiements des arriérés intérieurs :** La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités priorise les remboursements d'arriérés intérieurs, essentiels pour la confiance sur les plans économique et politique, tout en préservant les dépenses sociales et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et en tenant compte des engagements à renforcer la viabilité de la dette. Les autorités élaborent un nouveau système de remboursement des arriérés intérieurs qui entrera en vigueur en 2023. En cas d'insuffisance des recettes, les remboursements d'arriérés intérieurs seront ralentis. L'apurement

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (fin)

des arriérés intérieurs contribue également à atténuer les risques macrofinanciers en réduisant les pressions sur la liquidité et les prêts improductifs.

- **Décaissements du prêt :** Le programme de réformes des autorités, appuyé par l'accord au titre de la FEC, catalysera des financements concessionnels du budget, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité liée à la dette tout en stimulant les investissements publics indispensables pour soutenir les efforts de diversification de l'économie ainsi que les dépenses sociales destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Tous ces éléments faciliteront une croissance plus élevée, plus inclusive, résiliente et durable (tableau 4 du texte).

¹ Au 17 novembre 2021, 6,5% de la population congolaise était entièrement vaccinée et 9,5% l'était partiellement (<https://africacdc.org/covid-19-vaccination/>).

² La lenteur de la croissance (0,9%) dans le secteur non pétrolier et un recul modéré de la production pétrolière en 2021 entraîneront une légère contraction du PIB global de 0,2% en 2021.

8. Les outils de réalisme indiquent que les prévisions sont sujettes à certains aléas, mais avec des facteurs d'atténuation. L'outil de réalisme mettant en relation l'ajustement budgétaire et la croissance indique que la trajectoire de croissance prévue pourrait être plus faible. Toutefois, les équipes estiment que la prévision de croissance et la trajectoire budgétaire sont réalistes et associées à un faible multiplicateur budgétaire à court terme, la croissance étant essentiellement tirée par l'évolution du secteur pétrolier. Les risques, qui découlent notamment des chocs négatifs sur les cours du pétrole, sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements au principal créancier commercial extérieur sont liés aux cours du pétrole, par une augmentation progressive des dépôts du gouvernement auprès de la BEAC et par la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais. Par ailleurs, à long terme, grâce aux réformes structurelles et de gouvernance et après la sortie de l'état de fragilité, l'accès aux marchés internationaux des capitaux pourra être une source de financement. En outre, à moyen et long terme, les efforts de diversification de l'économie soutiennent l'activité économique. La réduction de la dette s'explique principalement par une hausse de l'excédent primaire (grâce aux recettes pétrolières à court et moyen terme et aux efforts soutenus d'assainissement) et, dans une moindre mesure, par la croissance du PIB réel (graphique 3). Les outils de réalisme montrent des antécédents de fortes augmentations inexplicables pour la dette extérieure et publique, les emprunts sur le marché régional de la CEMAC ayant été considérés comme de la dette intérieure dans l'AVD mais comme de la dette extérieure dans le compte d'opérations financières de la balance des paiements.

Tableau 5 du texte. République du Congo : comparaison des hypothèses entre la présente AVD et l'AVD précédente

	2019	2020	2021	2022	2023	2029	2037
Nouveaux décaissements de prêt (en milliards de FCFA)							
AVD actuelle			99	349	353	113	101
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV			98	118	127	125	117
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	443	507	385	168	5	126	155
Éléments des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)							
AVD actuelle			35,2	32,9	32,2	36,7	29,2
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV			35,8	36,6	36,8	38,9	30,1
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	30,7	30,1	32,1	36,4	497,0	25,2	25,5
Solde primaire (en % du PIB)							
AVD actuelle			3,6	4,8	3,6	8,5	-1,2
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV	7,9	0,1	2,9	5,3	4,1	2,5	1,2
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	10,6	9,9	9,4	9,4	8,6	4,8	2,6
Croissance du PIB réel (en %)							
AVD actuelle			-0,2	2,4	2,9	3,8	3,4
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV	-0,4	-8,2	-0,2	2,3	2,7	-0,8	2,9
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	2,2	4,6	1,9	0,0	1,3	2,4	3,3
Solde des transactions courantes (en % du PIB)							
AVD actuelle			13,4	5,5	0,3	-2,1	-2,9
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV	0,4	-0,1	12,1	6,5	1,6	-8,9	-18,7
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	7,9	5,8	1,2	-2,1	-2,5	-10,6	-16,3
Prix du pétrole (en dollars par baril)							
AVD actuelle			65,7	64,5	61,3	59,7	70,0
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV	61,4	41,3	66,2	64,7	61,0	58,7	68,8
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	61,8	57,9	55,3	54,6	54,7	61,6	72,2

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

C. Classification du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

9. L'indice composite, qui est évalué à 2,31 et repose sur les données de l'édition d'octobre 2021 des Perspectives de l'économie mondiale du FMI et de l'évaluation de 2020 de la politique et des institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible. La méthodologie s'appuie sur le calcul d'un indicateur composite sur la base des informations issues de la note EPIN, des conditions extérieures représentées par la croissance économique mondiale et de facteurs spécifiques au pays, dont la couverture des importations par les réserves. Le niveau bas de l'indice composite de la République du Congo témoigne d'une faible capacité d'endettement, qui tient principalement à une note EPIN basse et à un faible niveau de réserves de change (tableau 6 du texte). Le score de l'indice composite est similaire à celui de la précédente AVD, qui s'appuie sur les données de l'édition d'avril 2021 des Perspectives de l'économie mondiale. La capacité d'endettement demeure inchangée par rapport à l'AVD précédente (rapport de 2021 au titre de l'article IV).

Tableau 6 du texte. République du Congo : indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0.385	2.706	1.04	45%
Taux de croissance réel (en %)	2.719	-0.856	-0.02	-1%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4.052	30.562	1.24	54%
Couverture des importations par les réserves^2 (en %)	-3.990	9.340	-0.37	-16%
Envois de fonds (en %)	2.022	0.000	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en %)	13.520	3.137	0.42	18%
Score de l'IC			2.31	100%
IC : notation			Faible	

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Faible	Faible 2.31	Faible 2.28	Faible 2.22

APPLICABLE	
Seuils de la charge de la dette EXTERIEURE	
VA de la dette en % de :	
Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de :	
Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
Repère de la dette publique TOTALE	
VA de la dette publique en pourcentage du PIB	35

Source : Calculs des services du FMI. La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

10. L'AVD tient compte des chocs liés aux cours des matières premières, aux catastrophes naturelles et au financement sur le marché. Comme les exportations pétrolières représentent plus de 80% des exportations congolaises, le test de résistance adapté aux cours des matières premières est déclenché. Compte tenu de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles telles que les inondations,

le module de catastrophes naturelles a été également déclenché. De même, le Congo ayant procédé à une émission d'une euro-obligation (dans le contexte de la restructuration de la dette dans le cadre de l'initiative PPTe), le module de financement sur le marché est aussi activé.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

11. Dans le scénario de référence, les dépassements du ratio valeur actualisée (VA) de la dette/PIB et des deux indicateurs du service de la dette extérieure par rapport aux seuils indicatifs du Congo sont contenus dans un délai de 5 ans (graphique 1). Selon les modalités actuelles de la dette déjà restructurée, tous les dépassements du seuil seront éliminés d'ici 2026 selon le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB s'élève à 44½% à fin 2021 et devrait diminuer mais rester supérieur au seuil indicatif fixé à 30% jusqu'en 2024. Le ratio service de la dette/recettes, évalué à 33½% en 2021, dépasse le seuil indicatif fixé à 14%. Ce ratio devrait baisser à 9½% en 2026 (bien en dessous du seuil de 14%), lorsque l'essentiel de la dette commerciale extérieure aura été remboursée. De plus, le ratio service de la dette/exportations est actuellement supérieur à son seuil indicatif fixé à 10%, mais il devrait passer sous la barre des 10% d'ici 2024 et rester en dessous de ce seuil au cours des années suivantes. Le ratio VA de la dette/exportations est inférieur à son seuil indicatif et devrait diminuer pour atteindre 45% en moyenne en 2026–31. Le tableau 7 du texte met en évidence les modifications entre l'AVD actuelle et celle qui figure dans le rapport de 2021 au titre de l'article IV.

12. Tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent leurs seuils indicatifs dans les scénarios des tests de résistance (graphique 1). Les scénarios de chocs standardisés examinent les répercussions de divers chocs sur les trajectoires de la dette et du service de la dette, sur la base de la volatilité historique des indicateurs économiques du pays. Il en résulte de fortes hausses de la charge de la dette et des indicateurs de la liquidité dans tous les cas. Le choc relatif au test de résistance sur les exportations est le plus extrême pour la plupart des indicateurs (sauf pour le ratio service de la dette/recettes), reflétant la forte dépendance de la République du Congo à l'égard des exportations de pétrole. Un recul des exportations à un niveau équivalent à un écart-type en dessous de leur moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période de projection entraînerait une hausse du ratio VA de la dette/exportations, qui resterait élevé à moyen terme, tandis que le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 98%. Pour le ratio service de la dette/recettes, une dépréciation ponctuelle a l'incidence la plus forte. Le choc sur les cours des matières premières, provoqué par la dépendance du Congo à l'égard des exportations de pétrole, entraîne également des dépassements prolongés des indicateurs de liquidité et du ratio VA de la dette/PIB. Le module du risque lié au financement sur le marché indique un risque modéré de pressions accrues sur la liquidité. Cependant, en raison de l'absence de projets d'accès aux marchés

internationaux, une montée des tensions sur le marché n'aurait pas d'impact substantiel sur les indicateurs de la charge de la dette (graphique 5)⁷.

13. La République du Congo est considérée comme étant « en situation de surendettement » en raison d'arriérés extérieurs non apurés envers un créancier commercial extérieur en lien avec les négociations en cours sur une restructuration de la dette.

Dans l'attente d'une confirmation de la mise en œuvre de l'ISSD pour toutes les dettes éligibles, la quasi-totalité des arriérés envers des créanciers officiels bilatéraux postérieurs à l'initiative PPTTE auront été apurés d'ici fin 2021. L'apurement des arriérés extérieurs restants auprès des fournisseurs et la conclusion de l'accord de restructuration de la dette avec le créancier commercial extérieur seraient nécessaires pour mettre fin à la situation actuelle de surendettement. Etant donné que tous les ratios d'endettement seront inférieurs aux seuils d'endettement dans 5 ans, la dette est jugée viable.

Tableau 7 du texte. République du Congo : comparaison des indicateurs de la dette extérieure brute contractée ou garantie par l'État, scénario de référence

	2019	2020	2021	2022	2023	2026	2031
VA de la dette/PIB							
AVD actuelle			47.0	42.0	38.3	28.3	19.0
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV		61.5	45.2	38.0	32.2	20.7	18.0
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	51.5	47.2	46.0	44.3	41.2	37.4	28.0
VA de la dette/exportations							
AVD actuelle			69.6	63.9	61.8	53.7	39.0
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV		111.9	67.0	58.5	52.8	40.7	56.0
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	63.3	58.7	59.3	59.7	57.1	57.6	57.8
Service de la dette/exportations							
AVD actuelle			9.9	12.7	11.3	4.5	3.8
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV	9.7	12.0	11.5	12.9	11.7	4.6	4.4
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	14.4	12.6	9.6	8.7	6.0	5.4	5.4
Service de la dette/recettes							
AVD actuelle			29.0	33.3	28.5	10.0	7.7
AVD établie en 2021 au titre de l'article IV	25.5	31.9	34.4	33.5	29.5	10.3	6.7
AVD établie en 2019 au titre de l'article IV	37.3	32.3	23.1	19.1	12.6	9.7	6.7

Sources : Autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

14. Une analyse de la dette publique globale de la République du Congo met en évidence un accroissement de la vulnérabilité liée à la dette globale (graphique 2). L'évolution prévue des

⁷ Sur la base de besoins bruts de financement supérieurs à leur niveau de référence. Les données de l'indice EMBIG ne sont pas disponibles pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 16% au-dessus du pair, avec un taux de rendement de 7,1% et un écart de 575 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor américain à 7 ans au 3 décembre 2021 (Source : Data Stream, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>).

indicateurs de la charge de la dette laisse entrevoir une vulnérabilité accrue liée à la dette publique. Dans le scénario de référence, le ratio valeur actualisée de la dette contractée ou garantie par l'État/PIB (qui englobe les arriérés intérieurs et le financement direct par la BEAC) reste nettement supérieur au niveau de référence de 35% associé à une accentuation de la vulnérabilité pour les pays ayant une faible capacité d'endettement jusqu'en 2030 puis se maintient en dessous de ce seuil pour le reste de l'horizon. Même si la VA de la dette publique dépasse son niveau de référence jusqu'en 2030, elle est jugée viable étant donné que les risques de liquidité sont atténués par i) sa trajectoire baissière à l'avenir et ii) la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais. Les besoins immédiats en liquidités sont également couverts dans le cadre de l'ISSD. Cette évaluation de la vulnérabilité liée à la dette est corroborée par des tests de résistance. Le test de résistance impliquant un choc de croissance est le plus extrême pour les indicateurs de la charge de la dette publique, mettant en évidence un risque de dégradation lié à une incapacité à apurer les arriérés si la croissance reste faible. La mise en œuvre de réformes structurelles prioritaires se traduit par une croissance plus solide, plus inclusive et plus durable dans le scénario de référence. En revanche, les scénarios historiques suggèrent une hausse constante des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations (graphique 2), ce qui témoigne d'importants résidus historiques et de faibles taux de croissance.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

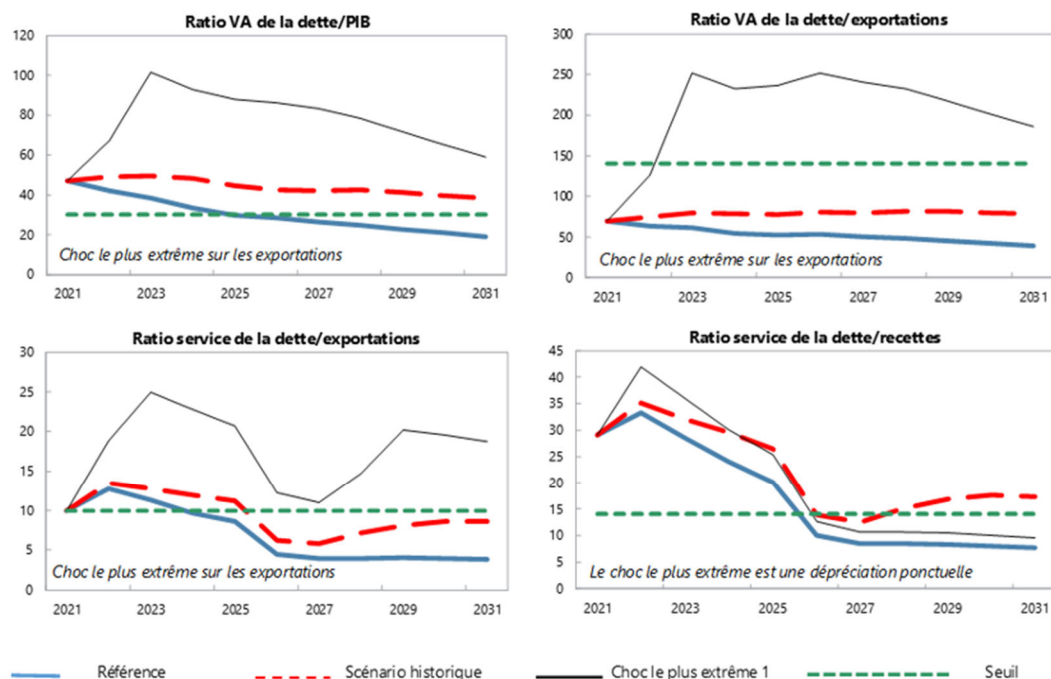
15. La dette globale et extérieure de la République du Congo est jugée viable mais le pays se trouve en situation de surendettement. L'évaluation de surendettement découle des négociations en cours sur la restructuration de la dette avec un créancier commercial extérieur et des arriérés de paiement envers les fournisseurs. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole et de la tendance baissière pour l'ensemble des indicateurs d'endettement et de solvabilité, le dépassement du ratio service de la dette/recettes sera contenu d'ici 2026 et celui du ratio VA de la dette extérieure/PIB sera inférieur à son seuil d'ici 2025. Au regard de ces éléments et de l'absence de nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, la dette globale et extérieure apparaît viable.

16. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent élevés compte tenu des risques de liquidité et de la vulnérabilité à des chocs négatifs sur les cours du pétrole. Les risques de liquidité, associés à un ratio dette publique/PIB élevé (supérieur au seuil jusqu'en 2030) et à un ratio service de la dette extérieure/recettes important (l'indicateur dépasse le seuil jusqu'en 2025), sont atténués par la baisse régulière et sensible de ces ratios à l'avenir, par la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais et par l'accès au marché financier régional de la CEMAC. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement budgétaire, à adopter des politiques de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à conclure l'accord de restructuration de la dette en suspens, à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la dette.

AVIS DES AUTORITÉS

17. Les autorités souscrivent à l'évaluation des équipes, à savoir que le Congo est en situation de surendettement et que sa dette est viable compte tenu des prix du pétrole favorables et des efforts de réforme déployés par les autorités. Elles ont exprimé leur engagement à continuer à faire preuve de prudence en matière de politique budgétaire et de celle de la gestion de la dette et à poursuivre la mise en œuvre de leur stratégie de restructuration de la dette publique du Congo afin d'améliorer la viabilité de la dette. Les autorités s'engagent par ailleurs à poursuivre leurs efforts pour améliorer les institutions de gestion de la dette et de renforcer la transparence de celle-ci. Elles sont également convaincues de respecter toutes les échéances futures de la dette et de ne pas accumuler de nouveaux arriérés. Les autorités ont indiqué aussi que les hypothèses macroéconomiques sous-tendant l'AVD, y compris les prévisions de production de pétrole, devraient rester raisonnablement prudentes alors que les données concernant les nouvelles découvertes de pétrole sont toujours en cours d'analyse. Elles ont convenu que, malgré les risques de détérioration des perspectives de croissance, l'économie congolaise peut bénéficier de l'essor de nouveaux secteurs, de l'augmentation des dépenses sociales et des efforts de diversification pour faire face aux défis auxquels le secteur pétrolier est confronté dans le contexte des changements climatiques.

Graphique 1. République du Congo : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2021–31



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Tests adaptés		
Passifs conditionnels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	Non	Non
Prix des matières premières ^{2/}	Non	Non
Financement de marché	Non	Non

Note: "Oui" indique tout changement apporté à la taille ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "so" indique que le test de résistance n'est pas applicable.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Parts de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars USD	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation, en dollars USD	5.0%	5.0%
Echéance moyenne (y compris la période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne	5	5

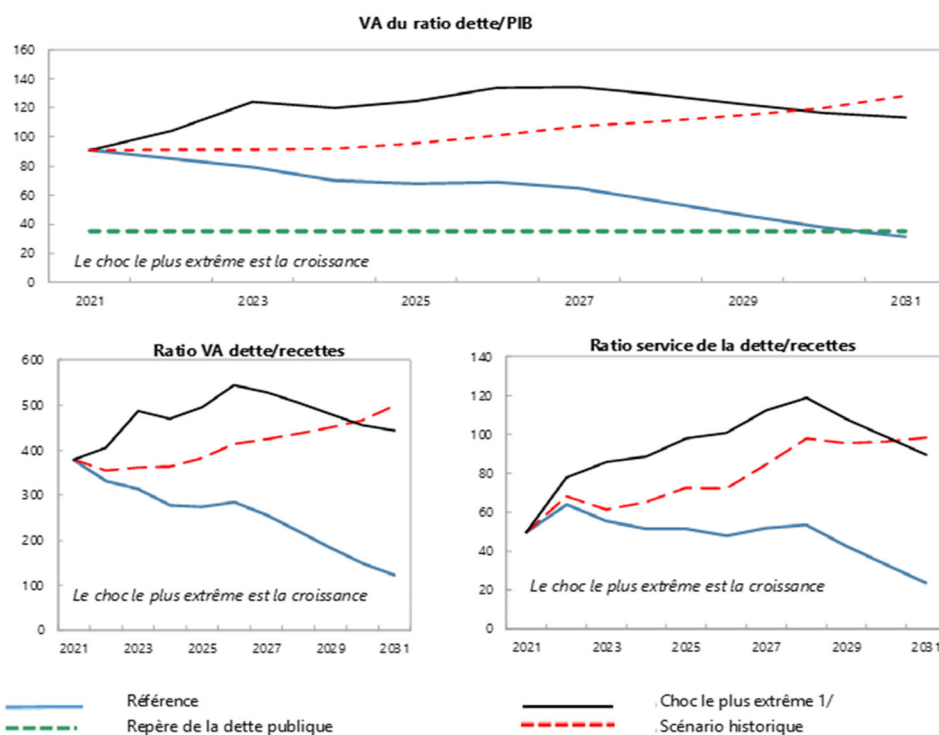
* Note: Il est supposé que l'ensemble des nouveaux besoins de financement générés par les chocs sous les tests de résistance est couvert par la dette extérieure CGE à MLT dans l'AVD extérieure. Les modalités par défaut de la dette marginale se basent sur le scénario de référence des projections pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FML.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2031 ou avant. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. République du Congo : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2021–31



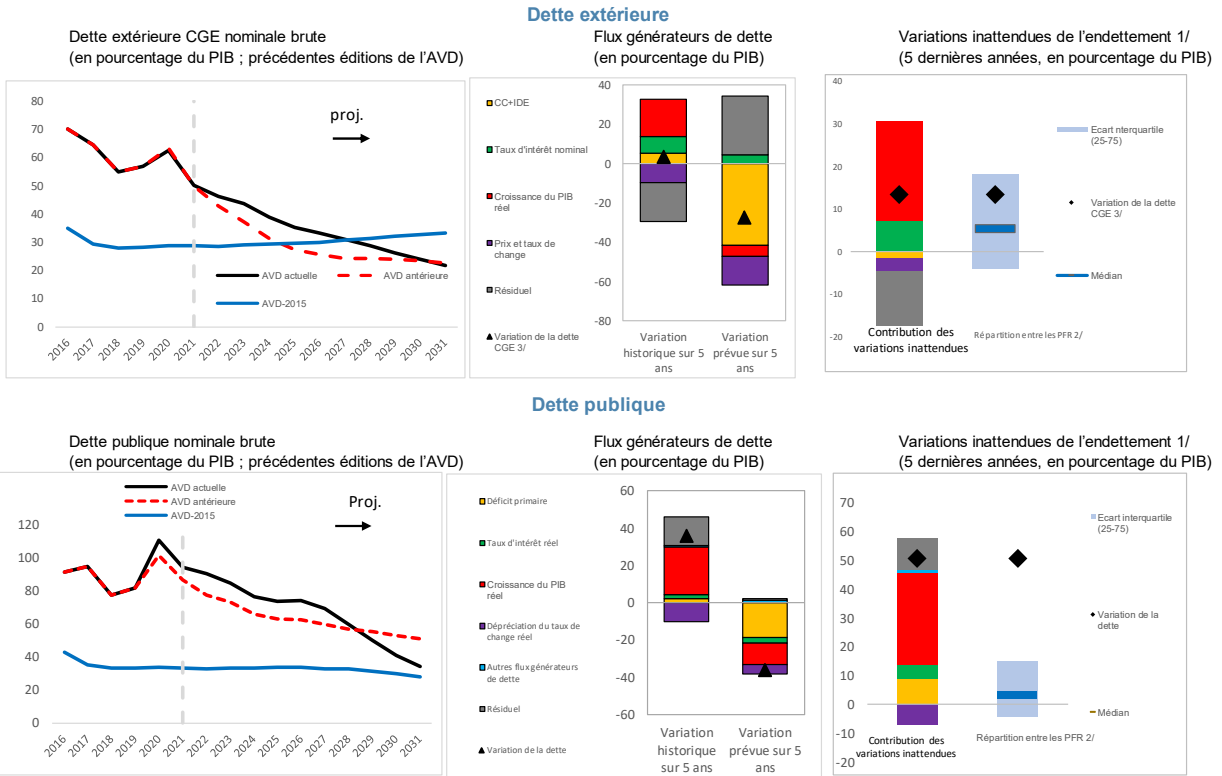
Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
Parts de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	40%	40%
Dette intérieure à moyen et long terme	55%	55%
Dette intérieure à court terme	5%	5%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars USD	1.5%	1.5%
Echéance moyenne (y compris la période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.1%	3.1%
Echéance moyenne (y compris la période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.1%	3.1%

* Note : dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2031 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 3. République du Congo : Éléments moteurs de la dynamique de la dette — scénario de référence

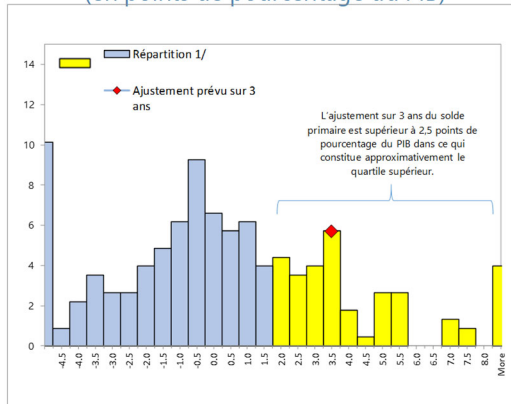


Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

- 1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.
- 3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

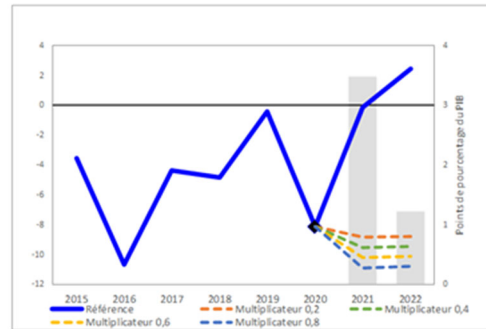
Graphique 4. République du Congo : Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire ^{1/}
(en points de pourcentage du PIB)



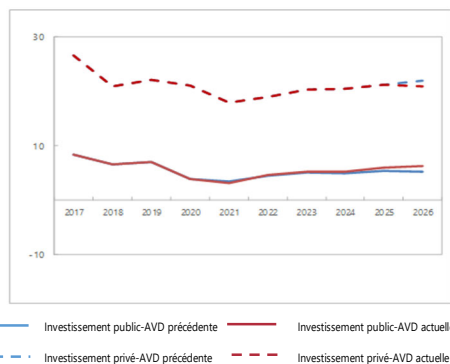
^{1/} Les données couvrent les programmes soutenus par le FMI pour les PFR (hors financement d'urgence) approuvés depuis 1990. La taille de l'ajustement sur 3 ans depuis le début du programme se trouve sur l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon se trouve sur l'axe vertical.

Rééquilibrage budgétaire et trajectoire de croissance possible ^{2/}

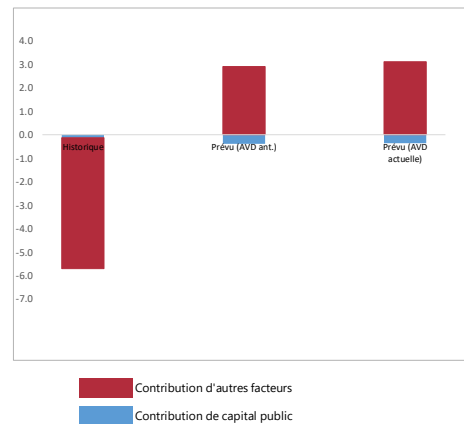


^{2/} Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes indiquent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel selon différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé ^{3/}
(en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur 3 ans pour le lancement du programme se situe sur l'axe des abscisses et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe des ordonnées.

2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

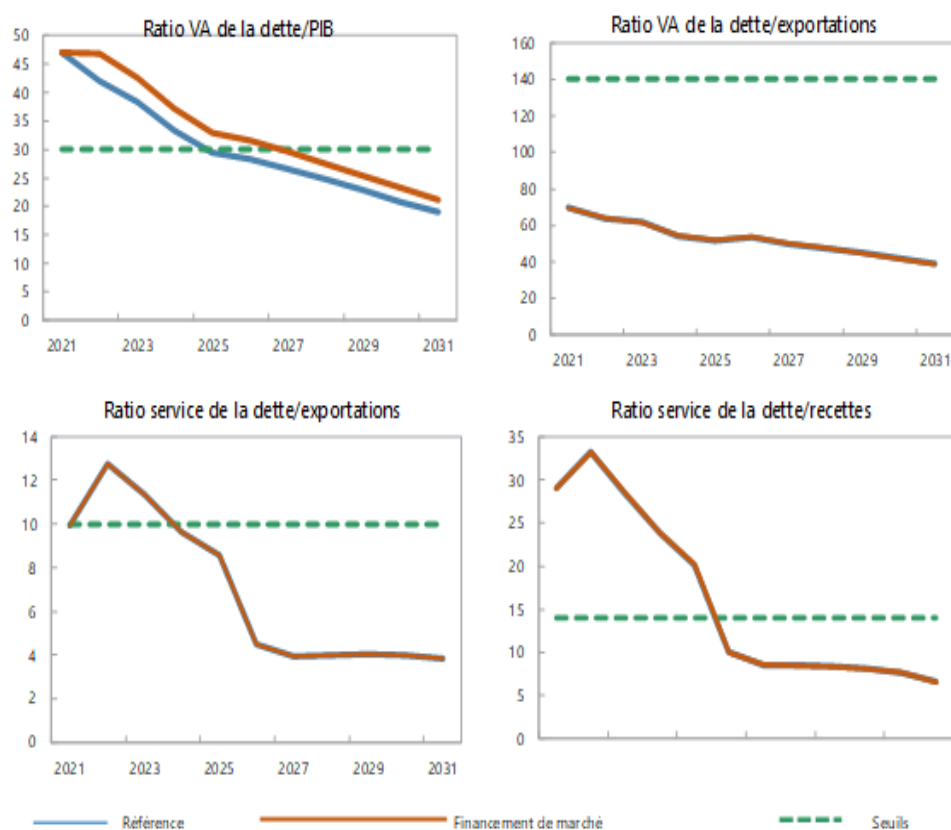
3/ Les variations de l'investissement s'expliquent par un changement de méthode de calcul de l'indice des prix utilisée pour convertir l'investissement nominal en investissement à prix constants ; cela ne traduit pas une évolution des taux d'investissement réels.

Graphique 5. République du Congo : Indicateurs du risque de financement sur le marché

	BFB	1/	EMBI	2/
Normes de référence	14		570	
Valeurs	11		n.d.	
Dépassement du repère	non		n.d.	
Besoins de liquidité potentiellement accrus	Modérés			

1/ Besoins bruts de financement sur la période de 3 ans des projections de référence.

2/ Les écarts EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



Sources : autorités congolaises ; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Data Stream, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>

Aucune donnée de l'indice EMBIG n'est disponible pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 16% au-dessus du pair, avec un taux de rendement de 7,1% et un écart entre taux d'intérêt de 575 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 3 décembre 2021.

Tableau 1a. République du Congo : Dette publique brute par créancier, 2019–21

	2019			2020			30 sept. 2021 ²		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
Dette publique totale	6122	10372	81.7	6533	12121	110.1	6858	12487	98.5
Dette extérieure	4265	7226	56.9	3705	6875	62.4	3686	6712	53.0
dont : arriérés	736	1248	9.8	744	1380	12.5	714	1301	10.3
Créanciers multilatéraux et autres	425	720	5.7	484	899	8.2	519	945	7.5
FMI	27.7	47	0.4	26.0	48	0.4	25.9	47	0.4
IDA/BIRD	142	240	1.9	185	343	3.1	217	396	3.1
BAfD	210	356	2.8	227	422	3.8	232	423	3.3
FIDA	14	23	0.2	14	26	0.2	15	26	0.2
Autres	32	54	0.4	32	59	0.5	29	53	0.4
Bilatéraux officiels	1892	3206	25.3	1621	3007	27.3	1608	2928	23.1
Club de Paris	244	414	3.3	239	443	4.0	240	437	3.4
Brésil	31	52	0.4	25	47	0.4	26	48	0.4
Belgique	92	156	1.2	86	160	1.5	87	159	1.3
France	96	163	1.3	105	195	1.8	106	193	1.5
Russie	18	31	0.2	17	31	0.3	17	31	0.2
Suisse	7	12	0.1	5	10	0.1	4	7	0.1
Hors Club de Paris	1648	2792	22.0	1382	2564	23.3	1368	2491	19.7
Chine	1402	2375	18.7	1139	2114	19.2	1112	2025	16.0
Inde	61	103	0.8	70	130	1.2	78	142	1.1
Koweït	32	55	0.4	30	57	0.5	31	57	0.4
Turquie	48	81	0.6	43	81	0.7	44	80	0.6
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTe (non restructurés)	106	179	1.4	99	183	1.7	103	187	1.5
Créanciers privés	1948	3300	26.0	1600	2969	27.0	1559	2839	22.4
Entreprises chinoises	311	527	4.2	242	450	4.1	276	502	4.0
Club de Londres (euro obligation)	174	295	2.3	148	274	2.5	144	262	2.1
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	1116	1890	14.9	907	1683	15.3	852	1552	12.2
Glencore	428	724	5.7	299	554	5.0	304	553	4.4
Trafigura	549	929	7.3	518	961	8.7	494	899	7.1
Orion	140	237	1.9	90	168	1.5	55	100	0.8
Afreximbank	116	197	1.6	75	138	1.3	59	107	0.8
Fournisseurs	230	390	3.1	228	423	3.8	228	415	3.3
Dette intérieure¹	1857	3146	24.8	2828	5246	47.6	3172	5775	45.6
Avances statutaires de la BEAC	572	970	7.6	572	1061	9.6	572	1042	8.2
Créances intérieures ^{2,3,4}	250	423	3.3	897	1665	15.1	1365	2485	19.6
Arriérés déclarés par la CCA	1035	1754	13.8	1358	2520	22.9	1235	2248	17.7
Commerciaux	650	1102	8.7	955	1773	16.1	832	1514	11.9
Sociaux et pensions	385	652	5.1	403	748	6.8	403	734	5.8

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Données actualisées jusqu'à fin juin 2021.

² Les révisions découlant de l'article IV tiennent compte de l'élargissement de la couverture de la dette aux bons du Trésor et des révisions des données sur les obligations nationales à compter de 2020.

³ Les arriérés intérieurs n'englobent pas les arriérés audités pour 2019–20 car ils ne sont pas encore achevés.

⁴ Les emprunts sur le marché régional de la CEMAC sont considérés comme de la dette intérieure dans l'AVD mais comme de la dette extérieure dans le compte d'opérations financières de la balance des paiements.

Tableau 1b. République du Congo : Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2020–22^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2020		2021	2020	2021	2022	2020	2021	2022
	(en millions de dollars)	(% de la dette totale)		(en dollars)				(% PIB)	
Total	12,121	100	110.1	1,332	1,182	1,795	12.9	9.3	13.6
Dette extérieure	6,875	57	62.4	881	850	1,111	8.5	6.7	8.4
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	899	7.4	8.2	37	34	37	0.4	0.3	0.3
FMI	48	0.4	0.4
Banque mondiale	343	2.8	3.1
BAD/BAFD/BID	422	3.5	3.8
Autres créanciers multilatéraux	85	0.7	0.8
<i>dont</i> : BDEAC	32	0.3	0.3
FIDA	26	0.2	0.2
Créanciers bilatéraux	3,007	24.8	27.3	602	363	356	5.8	2.9	2.7
Club de Paris	443	3.7	4.0	195	23	107	1.9	0.2	0.8
<i>dont</i> : France	195	1.6	1.8
Belgique	160	1.3	1.5
Hors Club de Paris	2,564	21.2	23.3	407	340	249	3.9	2.7	1.9
<i>dont</i> : Chine	2,114	17.4	19.2
Inde	130	1.1	1.2
Obligations	274	2.3	2.5	45	43	41	0.4	0.3	0.3
Créanciers commerciaux ²	2,969	24.5	27.0	196	410	681	1.9	3.2	5.1
Intérieure	5246	43.3	47.6	452	332	685	4.4	2.6	5.2
Bons du Trésor
Obligations ⁵	1665	13.7	15.1	431	310	654	4.2	2.4	4.9
Crédits	1061	8.8	9.6	21	22	30	0.2	0.2	0.2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : Liée	1,683	...	15.3
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : Garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	298	...	2.7
PIB nominal	10,329

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité et des clauses de confidentialité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée "Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers" pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

5/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

6/ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

7/ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 2. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2018–41

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées		Projections								Moyenne 8/		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	55.0	56.9	62.4	50.2	46.2	43.6	38.9	35.0	33.3	21.7	9.1	46.3	34.4
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	55.0	56.9	62.4	50.2	46.2	43.6	38.9	35.0	33.3	21.7	9.1	46.3	34.4
Variation de la dette extérieure	-9.4	1.9	5.5	-12.2	-4.0	-2.6	-4.7	-3.9	-1.7	-2.2	-0.9		
Flux générateurs d'endettement net recensés	-14.4	-0.3	11.0	-17.5	-11.3	-6.8	-6.0	-1.1	-0.2	-3.0	-2.3	-1.0	-5.5
Déficit courant hors intérêts	-1.5	-3.3	-0.6	-14.4	-6.7	-1.3	0.6	3.4	4.0	2.3	0.5	4.5	-0.6
Déficit de la balance des biens et services	-13.3	-14.3	-8.4	-22.7	-16.4	-10.7	-9.2	-5.2	-4.3	-5.7	-1.9	-1.9	-9.1
Exportations	71.1	68.4	54.9	67.5	65.7	61.9	61.3	56.9	52.6	48.8	28.5		
Importations	57.8	54.1	46.5	44.9	49.3	51.2	52.1	51.6	48.4	43.0	26.6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	3.2	2.6	-1.2	-0.5	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	1.3	-0.3
<i>dont : officiels</i>	0.0	-0.7	-1.7	-0.9	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	8.7	8.3	9.0	8.8	9.9	9.6	9.9	8.9	8.6	8.4	2.8	5.1	8.9
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-2.5	-3.5	-2.7	-4.2	-4.6	-5.2	-4.7	-4.4	-4.0	-4.7	-3.6	-8.5	-4.5
Dynamique endogène de la dette 2/	-10.4	6.6	14.3	1.1	0.0	-0.3	-1.9	-0.2	-0.2	-0.6	-0.2		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.6	2.9	0.8	1.0	1.2	0.9	0.7	0.6	0.2	0.3	0.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	2.5	0.3	5.7	0.1	-1.2	-1.3	-2.6	-0.8	-0.4	-0.9	-0.4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-14.5	3.4	7.8										
Résiduel 3/	5.0	2.2	-5.5	5.3	7.3	4.1	1.3	-2.7	-1.5	0.7	1.4	5.4	1.8
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	-2.5	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette extérieure CGE/PIB	62.2	47.0	42.0	38.3	33.3	29.5	28.3	19.0	8.4		
Ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations	113.3	69.6	63.9	61.8	54.3	51.9	53.7	39.0	29.4		
Ratio service de la dette CGE/exportations	8.6	9.7	14.0	9.9	12.7	11.3	9.6	8.6	4.5	3.8	3.1		
Ratio service de la dette CGE/recettes	24.6	25.5	37.3	29.0	33.3	28.5	23.9	20.2	10.0	7.7	4.4		
Besoin brut en financement extérieur (millions de dollars)	286.2	-32.6	453.8	-1507.9	-386.7	84.1	270.6	614.8	376.0	-104.4	-481.2		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-4.8	-0.4	-8.1	-0.2	2.4	2.9	6.5	2.2	1.2	4.1	4.1	-1.4	3.1
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	29.1	-5.9	-12.1	22.9	1.9	1.3	1.6	2.0	2.3	2.8	2.9	0.5	4.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3.1	5.0	1.1	1.9	2.4	2.1	1.8	1.6	0.7	1.4	1.5	1.8	1.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	48.9	-9.9	-35.2	50.9	1.6	-1.7	7.1	-3.3	-4.2	5.2	4.0	-0.1	6.9
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	30.3	-12.3	-30.7	18.4	14.7	8.4	10.1	3.3	-3.0	5.2	3.1	-2.1	6.7
Élément dons des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	35.2	32.9	32.2	33.6	35.2	35.5	28.6	29.2	...	34.4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	24.8	26.0	20.6	23.1	25.2	24.6	24.7	24.1	23.6	24.4	20.2	30.0	24.3
Flux d'aide (millions de dollars) 5/	190.1	250.8	475.4	246.8	288.8	416.5	386.5	294.3	277.0	241.0	391.1		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.4	2.1	2.1	1.7	1.3	1.2	1.0	0.9	...	1.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	60.0	39.4	39.4	42.9	53.6	56.9	61.5	73.5	...	54.3
PIB nominal (en millions de dollars)	13,649	12,791	10,329	12,676	13,235	13,803	14,934	15,568	16,122	22,287	40,219		
Croissance du PIB nominal en dollars	22.9	-6.3	-19.2	22.7	4.4	4.3	8.2	4.2	3.6	7.0	7.2	-0.8	7.4
Postes pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	62.2	47.0	42.0	38.3	33.3	29.5	28.3	19.0	8.4		
En pourcentage des exportations	113.3	69.6	63.9	61.8	54.3	51.9	53.7	39.0	29.4		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	8.6	9.7	14.0	9.9	12.7	11.3	9.6	8.6	4.5	3.8	3.1		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)			6429.1	5959.0	5555.9	5280.6	4968.1	4594.2	4557.3	4240.8	3373.7		
(VA - VAT-1)/PIBT-1 (en pourcentage)				-4.6	-3.2	-2.1	-2.3	-2.5	-0.2	-0.5	-0.2		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.9	-5.3	-6.1	-2.2	-2.7	1.4	5.3	7.3	5.7	4.5	1.4		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1+g))/(1+g + p + p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel et p = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

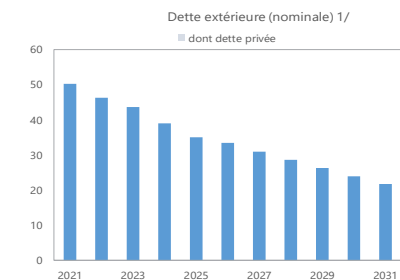
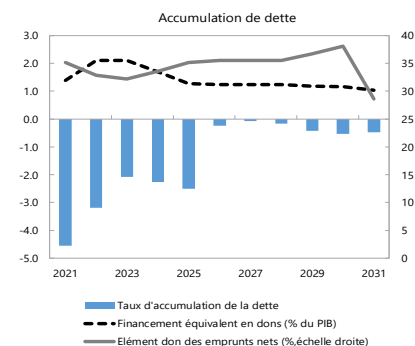


Tableau 3. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2018–41

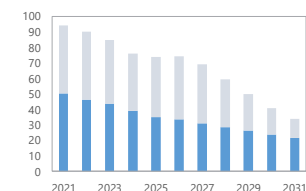
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 6/	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041	Historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	77.1	81.7	110.1	93.9	89.9	84.5	76.0	73.6	74.0	34.0	31.5	66.9	67.7
Dont : dette extérieure	55.0	56.9	62.4	50.2	46.2	43.6	38.9	35.0	33.3	21.7	9.1	46.3	34.4
Variation de la dette du secteur public	-17.1	4.6	28.4	-16.1	-4.0	-5.4	-8.5	-2.5	0.4	-6.7	0.0		
Flux générateurs d'endettement recensés	-17.4	-2.5	15.9	-15.1	-6.8	-4.4	-7.9	-3.0	-1.6	-10.8	-0.5	4.1	-8.0
Déficit primaire	-7.6	-7.9	-0.1	-3.6	-4.8	-3.6	-4.2	-2.5	-1.3	-9.2	0.8	0.9	-5.4
Recettes et dons	24.9	26.7	22.2	24.0	25.7	25.2	25.3	24.8	24.3	25.2	21.0	30.5	25.0
dont : dons	0.1	0.8	1.7	0.9	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	17.3	18.8	22.1	20.4	20.9	21.6	21.1	22.3	23.0	16.1	21.8	31.4	19.6
Dynamique automatique de la dette	-9.8	5.5	16.5	-12.8	-2.0	-0.8	-3.7	-0.5	-0.3	-1.7	-1.2		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-0.5	2.6	12.1	-6.6	-1.9	-1.3	-4.1	-0.7	-0.2	-1.5	-1.2		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-5.3	2.3	4.8	-6.8	0.3	1.2	1.1	0.9	0.7	0.1	0.1		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	4.8	0.3	7.2	0.2	-2.2	-2.5	-5.1	-1.6	-0.9	-1.6	-1.2		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-9.3	2.8	4.4		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	0.0	0.0	-0.5	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.1
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTTE et autres)	0.0	0.0	-0.5	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	0.3	7.0	12.5	-7.2	2.7	-0.4	-0.3	0.7	2.0	4.0	0.4	2.6	0.5
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 2/	106.0	90.9	85.4	79.0	70.3	68.1	69.0	31.3	30.8		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	476.6	379.1	332.4	313.6	278.3	274.1	284.1	123.9	146.8		
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	30.4	27.4	70.0	49.8	64.0	55.6	51.5	51.7	47.8	23.6	37.1		
Besoin brut de financement 4/	0.0	-0.6	15.0	6.4	11.0	9.7	8.8	10.4	10.3	-3.2	8.6		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-4.8	-0.4	-8.1	-0.2	2.4	2.9	6.5	2.2	1.2	4.1	4.1	-1.4	3.1
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	2.9	5.2	1.1	1.8	2.4	2.1	1.8	1.6	0.7	1.4	1.5	1.9	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	-18.0	2.1	18.1	-12.2	1.1	3.1	3.2	3.1	2.9	1.7	0.6	1.0	1.0
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	-13.7	5.0	7.2	3.1	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	23.4	-0.7	-13.8	17.5	0.8	-0.1	0.4	0.9	1.5	2.8	2.9	1.4	3.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en pourcentage)	-38.0	7.9	8.2	-8.1	4.9	6.3	4.2	8.3	4.1	2.0	9.5	1.9	0.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	9.5	-12.5	-28.5	12.5	-0.8	1.8	4.4	0.0	-1.7	-2.5	0.8	-10.5	1.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

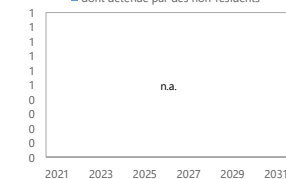
Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

Dettes du secteur public 1/

■ dont libellée en monnaie locale
■ dont libellée en monnaie étrangère



■ dont détenue par des résidents
■ dont détenue par des non-résidents



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couverture de la dette : dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales, plus dette de la sécurité sociale, de la banque centrale, et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Tableau 4. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2021-31

(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	47	42	38	33	30	28	27	25	23	21	19
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	47	49	49	48	44	42	42	42	41	40	38
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	47	50	54	47	42	40	37	35	32	29	27
B2. Solde primaire	47	48	55	51	49	50	49	47	45	43	40
B3. Exportations	47	67	102	93	88	86	83	78	72	65	59
B4. Autres flux 3/	47	52	59	53	49	48	46	43	40	36	33
B5. Dépréciation	47	53	48	42	37	35	33	31	28	26	24
B6. Combinaison de B1-B5	47	64	75	68	63	61	58	55	50	45	41
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	47	53	52	48	46	47	47	45	44	42	40
C2. Catastrophe naturelle	47	47	44	39	36	36	35	33	32	30	28
C3. Prix des produits de base	47	48	49	45	42	41	39	37	35	32	30
C4. Financement de marché	47	47	43	37	33	32	30	28	25	23	21
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	70	64	62	54	52	54	50	48	45	42	39
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	70	75	80	78	78	80	80	82	82	80	78
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	70	64	62	54	52	54	50	48	45	42	39
B2. Solde primaire	70	72	89	83	86	94	92	91	89	86	82
B3. Exportations	70	126	251	232	237	252	241	232	218	202	186
B4. Autres flux 3/	70	80	95	87	87	92	87	84	79	73	67
B5. Dépréciation	70	64	61	54	51	53	50	47	45	42	39
B6. Combinaison de B1-B5	70	100	91	116	116	123	117	111	104	97	89
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	70	81	83	78	82	90	88	88	87	85	83
C2. Catastrophe naturelle	70	72	72	65	65	70	67	66	64	62	59
C3. Prix des produits de base	70	80	87	79	78	81	76	74	70	66	62
C4. Financement de marché	70	64	62	54	52	54	50	48	45	42	39
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio du service de la dette aux exportations											
Scénario de référence	10	13	11	10	9	4	4	4	4	4	4
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	10	13	13	12	11	6	6	7	8	9	9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	13	11	10	9	4	4	4	4	4	4
B2. Solde primaire	10	13	12	11	10	6	6	6	7	7	7
B3. Exportations	10	19	25	23	21	12	11	15	20	20	19
B4. Autres flux 3/	10	13	12	10	9	5	5	6	7	7	7
B5. Dépréciation	10	13	11	10	9	4	4	4	4	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	10	15	17	14	13	7	6	9	10	9	9
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	10	13	12	10	9	5	5	5	5	5	5
C2. Catastrophe naturelle	10	13	12	10	9	5	4	4	4	4	4
C3. Prix des produits de base	10	14	13	11	10	5	5	5	6	6	6
C4. Financement de marché	10	13	11	10	9	4	4	4	4	4	4
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio du service de la dette aux recettes											
Scénario de référence	29	33	28	24	20	10	9	8	8	8	8
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	29	35	32	30	26	14	13	15	17	18	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	39	40	34	28	14	12	12	12	11	11
B2. Solde primaire	29	33	30	27	23	14	12	13	14	14	14
B3. Exportations	29	40	41	37	32	18	16	20	27	26	24
B4. Autres flux 3/	29	33	29	26	22	12	10	13	15	14	13
B5. Dépréciation	29	42	36	30	25	13	11	11	10	10	10
B6. Combinaison de B1-B5	29	39	39	34	29	15	13	17	19	18	17
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	29	33	29	25	21	11	10	10	10	10	9
C2. Catastrophe naturelle	29	33	29	24	21	11	9	9	9	9	8
C3. Prix des produits de base	29	37	33	29	24	12	10	11	12	12	11
C4. Financement de marché	29	33	28	24	20	10	9	8	8	8	8
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 5. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2021–31^{1/}
(en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
VA de la dette/PIB											
Référence	91	85	79	70	68	69	64	55	46	38	31
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	91	91	91	92	95	101	108	111	115	120	129
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	91	104	124	120	125	134	135	129	122	116	113
B2. Solde primaire	91	99	112	102	100	100	94	84	74	64	57
B3. Exportations	91	99	115	105	102	104	98	88	76	64	55
B4. Autres flux 3/	91	96	100	90	88	89	84	74	63	53	45
B5. Dépréciation	91	95	86	75	70	69	63	54	44	34	27
B6. Combinaison de B1-B5	91	94	103	96	97	101	98	91	83	75	70
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	91	117	110	99	96	97	91	81	71	62	55
C2. Catastrophe naturelle	91	95	89	80	77	79	74	65	56	47	41
C3. Prix des produits de base	91	90	93	94	102	112	114	109	104	98	95
C4. Financement de marché	91	85	79	70	68	69	64	55	46	38	31
Repère de la dette publique	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Référence	379	332	314	278	274	284	256	221	184	149	124
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	379	355	361	363	383	414	425	436	450	467	500
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	379	405	488	470	497	545	529	507	481	456	444
B2. Solde primaire	379	386	444	404	401	413	376	336	295	256	226
B3. Exportations	379	387	455	414	413	427	391	349	301	254	219
B4. Autres flux 3/	379	372	395	357	354	367	334	294	251	209	178
B5. Dépréciation	379	369	341	296	284	287	253	214	174	137	109
B6. Combinaison de B1-B5	379	368	408	380	389	415	391	360	328	297	276
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	379	456	436	393	388	398	362	324	284	245	217
C2. Catastrophe naturelle	379	370	352	315	312	324	295	259	222	187	161
C3. Prix des produits de base	379	385	407	409	439	483	462	434	412	390	377
C4. Financement de marché	379	332	314	278	274	284	256	221	184	149	124
Service de la dette/recettes											
Référence	50	64	56	51	52	48	52	53	43	33	24
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	50	68	61	65	73	72	85	98	96	96	99
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	50	78	86	89	98	101	112	119	108	99	90
B2. Solde primaire	50	66	75	85	86	85	83	78	67	55	44
B3. Exportations	50	64	57	54	55	51	55	60	54	43	33
B4. Autres flux 3/	50	64	57	53	53	49	54	57	49	39	29
B5. Dépréciation	50	68	65	61	61	52	54	54	44	34	25
B6. Combinaison de B1-B5	50	68	68	68	72	70	77	80	69	59	49
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	50	66	89	82	86	86	75	73	60	48	36
C2. Catastrophe naturelle	50	67	68	64	65	62	62	62	51	40	30
C3. Prix des produits de base	50	74	65	69	78	82	94	99	91	83	75
C4. Financement de marché	50	64	56	51	52	48	52	53	43	33	24

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, Administrateur pour la République
du Congo ; M. Régis N'Sonde, Administrateur suppléant ;
et M. Mohamed Sidi Bouna, Conseiller principal de l'Administrateur ;**

Réunion du Conseil d'Administration 22/6 21

Janvier 2022

Introduction et présentation

Les autorités congolaises que nous représentons sont profondément reconnaissantes aux administrateurs et à la direction du FMI de bien vouloir examiner leur demande d'accord à moyen terme avec l'institution au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Elles remercient également les services du FMI des entretiens très francs et fructueux qu'elles ont eus avec eux en novembre et décembre 2021 au sujet d'un tel nouveau programme appuyé par la FEC.

L'économie congolaise se remet progressivement d'une grave récession en 2020 provoquée par la pandémie de Covid-19, après une période de croissance atone à la suite de l'effondrement des cours du pétrole et au ralentissement de la production pétrolière en 2014–15. Malgré une conjoncture économique difficile, l'expiration du précédent programme appuyé par le FMI en pleine pandémie, et l'absence d'aide d'urgence de la part de l'institution, les autorités ont accompli de remarquables progrès dans l'amélioration de la gouvernance et de la stabilité macroéconomique. Il n'en demeure pas moins vrai que la situation économique globale reste fragile, les perspectives très incertaines et les besoins de financement de la balance des paiements considérables.

Pour soutenir la reprise économique balbutiante et poursuivre leur programme de transformation économique ambitieux mais réalisable, tout en continuant de renforcer la stabilité macroéconomique, les autorités sollicitent un nouvel accord au titre de la FEC avec un niveau d'accès équivalent à 200 % de leur quote-part, compte tenu de leur solide programme de mesures et de réformes et de leurs considérables besoins de financement. Leurs efforts de restructuration de la dette extérieure et d'apurement des arriérés, associés à la hausse des cours du pétrole en 2021, ont contribué à rétablir la viabilité de la dette du pays.

Une étroite collaboration avec le FMI est très appréciée par les autorités car elle contribuera à mettre en place un cadre solide pour parvenir à une croissance plus forte, plus pérenne et plus inclusive, grâce à la mise en œuvre de prudentes mesures macroéconomiques et de profondes réformes structurelles. Ce cadre établira les bases de la diversification et de la transformation de l'économie, objectif fondamental du nouveau Plan national de développement du pays (PND 2022–26).

Le programme bénéficiera des assurances de politique de la CEMAC, comme l'a souligné la récente lettre de soutien présentée par la banque centrale régionale BEAC, et contribuera simultanément à renforcer la stabilité extérieure de la région.

Plus important encore, la mise en œuvre d'un programme appuyé par la FEC devrait contribuer à mobiliser un appui supplémentaire indispensable de la part des donateurs. Les autorités sont très

reconnaissantes à leurs partenaires de développement d'avoir fourni les assurances de financement qui aideront à combler le déficit de ressources. Elles remercient également leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur assistance, notamment le FMI de sa récente allocation de DTS et le G20 de l'allègement au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD), qui tous deux, contribuent à atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie.

Évolution économique récente, perspectives et risques

Malgré une amélioration en 2021, la situation économique du Congo reste fragile. Après une profonde contraction en 2020 (-8,1 %), la croissance s'est améliorée tout en restant en territoire négatif l'an dernier (-0,2 %). Même si le PIB hors pétrole a légèrement augmenté avec la réouverture de l'économie au lendemain des confinements liés à la pandémie, la production de pétrole s'est contractée de 2,9 % en raison des faibles investissements entrepris dans le secteur en 2020. L'inflation est restée relativement faible et stable en 2021, à 2,1 % en moyenne. L'excédent budgétaire primaire a augmenté à 5,7 % du PIB hors pétrole, contre 0,2 % en 2020, essentiellement grâce à l'augmentation des recettes pétrolières, les cours du pétrole restant relativement élevés, et à un certain nombre de réductions de dépenses. Le solde du compte des transactions courantes a enregistré un excédent de 13,4 % du PIB, sous l'effet des recettes d'exportation pétrolière élevées.

Même si les perspectives à moyen terme se sont améliorées pour le Congo, elles demeurent difficiles. La croissance devrait atteindre 2,4 % en 2022 et avoisiner en moyenne 3,2 % à moyen terme, sur la base de perspectives favorables de la production et des cours du pétrole. Toutefois, les autorités sont conscientes des risques de détérioration qui dominent les perspectives. Elles reconnaissent que la propagation de nouveaux variants de la Covid-19 et la volatilité des cours du pétrole pourraient nuire à la reprise économique à court et à moyen terme, tandis qu'à plus long terme, la baisse de la demande mondiale de combustibles fossiles pourrait continuer d'affaiblir l'économie congolaise si les efforts de diversification ne sont pas accélérés.

Mesures macroéconomiques et réformes structurelles au titre de la FEC

Les autorités ont élaboré un solide programme à moyen terme avec les précieux conseils des services du FMI. Ce programme est axé sur : i) le rétablissement de la viabilité budgétaire grâce à un assainissement résolu des finances publiques englobant l'accroissement des recettes intérieures et une réorientation des dépenses vers les dépenses sociales et les investissements dans les grandes infrastructures ; ii) l'allègement des facteurs de vulnérabilité de la dette, notamment grâce à la poursuite de la restructuration de la dette avec les principaux créanciers ; et iii) la transformation de l'économie et une croissance verte, ce qui nécessitera des réformes structurelles continues en matière de gouvernance, de transparence et du côté de l'offre dans l'économie.

Poursuivre une politique budgétaire prudente tout en favorisant la diversification économique

L'un des objectifs fondamentaux du programme au titre de la FEC est de rétablir la viabilité des finances publiques et de la dette tout en préservant les dépenses pour répondre aux besoins sociaux, lutter contre la pauvreté et diversifier l'économie. Dans cet esprit, les autorités prévoient de

poursuivre l'assainissement des finances publiques en 2022 et à moyen terme. Leur loi de finances 2022, approuvée par le parlement en décembre 2021, correspond tout à fait à cette priorité. Même si le solde primaire hors pétrole, point d'ancrage budgétaire, devrait s'établir cette année à -15,7 % du PIB hors pétrole contre une estimation de -17,1% pour 2021, les autorités entendent résorber progressivement ce déficit d'une façon favorable à la croissance jusqu'à ce qu'il atteigne -13 % à moyen terme.

Du côté des recettes, les autorités entendent accroître le ratio de l'impôt au PIB en prenant des mesures visant à renforcer le recouvrement des recettes, tout en poursuivant avec fermeté les mesures fiscales et les réformes de l'administration des recettes adoptées ces deux dernières années. Ces mesures relatives au recouvrement consistent notamment à recourir à la numérisation de l'impôt, à augmenter les droits d'accise pour les aligner sur les directives de la CEMAC, à améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts, à favoriser un dédouanement plus efficace au Port autonome de Pointe-Noire et à supprimer les exonérations. Les négociations avec les producteurs pétroliers sur l'établissement de nouvelles conventions de concessions fiscales se poursuivront dans les mois à venir et devraient s'achever au cours du deuxième trimestre 2022. Les mesures viseront également à accroître les recettes non fiscales, notamment en redéployant les agents de recouvrement dans les ministères.

Ces mesures seront poursuivies et renforcées au-delà de 2022 en continuant d'accroître les recettes intérieures, comme il est stipulé dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) des autorités. Même si ces dernières attendent des résultats beaucoup plus importants des mesures relatives aux recettes, elles ont été particulièrement prudentes dans leurs projections budgétaires, en tenant compte de la moitié seulement des résultats attendus. En conséquence, elles estiment avec prudence que ces mesures devraient contribuer à augmenter progressivement les recettes non pétrolières de 13,9% du PIB hors pétrole en 2021 à 15,8%% en 2022 et à 17% d'ici à 2026.

Du côté des dépenses, une grande priorité restera à l'avenir d'intensifier les programmes en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et de grandes infrastructures, qui sont essentiels sur le plan social et de la croissance. Les autorités surveilleront étroitement les dépenses liées à la Covid-19 et en rendront compte : elles afficheront en effet sur le site Web du gouvernement tous les marchés publics liés à la Covid-19. Un audit de ces dépenses sera également réalisé par un cabinet comptable de renommée internationale : à cet égard, les autorités sont convenues des termes de référence correspondants et ont publié l'appel d'offres (mesure préalable) ; elles publieront les résultats de l'audit sur le site Web du gouvernement.

Par ailleurs, pour contenir les dépenses globales, les autorités continueront de réduire les dépenses courantes, notamment les transferts et les subventions aux entreprises publiques, en particulier à la raffinerie nationale CORAF (Congolaise de Raffinage) et à la société d'électricité CEC (Centrale électrique du Congo), conformément aux contrats de performance passés avec ces entreprises.

La gestion de l'investissement public sera renforcée dans le cadre du programme, notamment grâce à l'obligation de réaliser uniquement les marchés publics liés aux projets inscrits au budget à compter de la loi de finances 2023. Des mesures seront également mises en œuvre en 2022 pour mieux hiérarchiser les projets dans un plan d'investissement public à moyen terme, avec l'assistance

technique du FMI, en fonction notamment de la contribution des projets à la diversification de l'économie et d'une évaluation de leurs coûts et avantages.

Les réformes en cours pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP) continueront d'être mises en œuvre, notamment concernant l'architecture du compte unique du Trésor (CUT) auprès de la banque centrale. Les autorités clôtureront tous les comptes publics encore ouverts auprès des banques commerciales avant la fin du mois de juin 2022 et transféreront leurs soldes au sein du CUT.

Renforcer la viabilité de la dette tout en soutenant la croissance

Poursuivre l'apurement des arriérés intérieurs constitue l'une des priorités du programme de mesures des autorités, afin de favoriser l'activité du secteur privé et la croissance. Les autorités s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés et à ne pas contracter de nouvelles dettes extérieures garanties par de futures recettes pétrolières. Les mesures d'assainissement budgétaire envisagées à moyen terme, associées aux mesures visant à renforcer la gestion de la dette, devraient réduire le ratio dette/PIB, de 110 % en 2020 à 72 % d'ici à 2026.

Afin de maintenir la dette sur cette trajectoire à la baisse et de préserver sa viabilité, les autorités poursuivront également les entretiens avec leur dernier grand créancier commercial pour parvenir à un accord satisfaisant de restructuration de la dette. Elles souhaitent à ce propos informer le conseil d'administration du FMI qu'elles ont repris les négociations le 8 janvier 2022 à Dubaï avec le créancier privé concerné et que ces discussions sont en cours. Les autorités sont également convenues avec la banque EXIM de Chine d'entamer un nouveau cycle de négociations de restructuration de dette après le Nouvel An chinois et sont reconnaissantes aux autorités chinoises de ce soutien.

Les autorités tiennent à souligner que si l'on exclut les emprunts auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) du financement intérieur net au titre du programme (voir PAT, § 8) pour les comptabiliser en financement extérieur, cela aura un effet excessif et néfaste sur les perspectives de développement non seulement du Congo, mais de l'ensemble de la région CEMAC, dans la mesure où la BDEAC est le principal créancier pour les grands projets qui favorisent l'intégration régionale et la mise en œuvre dans la région de l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En conséquence, elles invitent les services du FMI à revenir sur l'exclusion des prêts de la BDEAC, qui sont libellés en monnaie locale (Franc CFA), du financement intérieur net dans le cadre de la FEC.

Faire progresser les réformes structurelles pour renforcer la gouvernance, la transparence et la résilience

Les efforts d'amélioration de la transparence, en particulier dans le secteur pétrolier, se poursuivront. Les autorités ont publié le rapport 2019 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), mesure préalable dans le cadre du programme. Elles recruteront également un cabinet comptable de renommée internationale pour contrôler les flux pétroliers et identifier tous les détenteurs de concessions dans les secteurs du pétrole et de l'exploitation minière et forestière. Elles publieront le rapport d'audit de ce cabinet comptable avant la fin du mois de juin 2022.

Les autorités s'appuieront sur les progrès encourageants accomplis ces dernières années pour renforcer les institutions et élaborer des législations relatives à la lutte contre la corruption. En tant que mesure préalable dans le cadre du programme, elles ont rédigé une nouvelle loi anti-corruption et l'ont soumise au parlement conformément aux pratiques optimales internationales. La loi organique relative à la Cour des comptes et de discipline budgétaire devrait être adoptée par le parlement en mars 2022. Les autorités s'engagent à rendre opérationnelle cette architecture de lutte contre la corruption et à assurer que les nouvelles Commissions sur la transparence et sur la lutte anti-corruption puissent fonctionner et atteindre leurs objectifs.

Les autorités considèrent que la solidité du secteur financier est fondamentale pour soutenir la reprise. Dans cet esprit, elles encourageront l'inclusion financière au moyen d'une feuille de route à élaborer en collaboration avec les institutions régionales concernées (BEAC et l'institution de surveillance bancaire, COBAC). La COBAC continuera de surveiller étroitement le secteur bancaire et de faire respecter les normes prudentielles, ce qui associé à la réduction des prêts improductifs grâce à l'apurement des arriérés intérieurs, renforcera la stabilité financière.

Les autorités sont parfaitement conscientes de la nécessité d'accélérer la diversification de l'économie en dehors du pétrole et prennent des mesures résolues à cette fin. Leur nouveau programme national de développement (PND) 2022–26, tout juste adopté, envisage des réformes primordiales visant à favoriser la diversification de l'économie et à adapter le pays aux changements climatiques, conformément à leur engagement de préserver le Bassin du Congo et à leur objectif de renforcer la sécurité alimentaire du pays. Plus précisément, la République du Congo est à l'avant-garde d'une initiative régionale, le Fonds bleu pour le Bassin du Congo, fonds international de développement, créé en mars 2017 dans le but d'aider les pays de la région du Bassin du Congo à passer d'une économie tributaire de l'exploitation forestière à une économie pérenne, reposant davantage sur les ressources en eau, provenant notamment des abondantes rivières.

Conclusion

L'économie congolaise se remet de la profonde crise de 2020, mais sa situation économique globale demeure fragile, et les besoins de financement de sa balance des paiements, notamment ceux émanant du programme de transformation de l'économie, sont considérables. Les autorités sollicitent l'assistance stratégique et financière du FMI pour favoriser la reprise économique et faire face aux considérables défis qui se profilent à l'avenir. Elles apprécieraient que les administrateurs du FMI appuient leurs efforts de réformes et approuvent leur demande d'un nouvel accord au titre de la FEC.